

Budget Primitif de la Ville pour 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Nous pouvons entamer la discussion budgétaire pour laquelle la Commission a retenu, à titre indicatif et pour cette année, une partie des propositions énoncées par le Groupe «Une Ambition pour Besançon» qui consiste donc à entendre chacun des responsables des différents secteurs d'activité de la Ville énoncer les points forts de son budget pour ensuite permettre une discussion. Nous en avons parlé à la Commission du Budget de vendredi dernier et il a été convenu qu'après une rapide introduction de la part du Maire, Jean BOICHARD et Marguerite VIEILLE-MARCHISET, qui sont mes principaux collaborateurs chargés de l'administration générale, des finances et du personnel interviendront dans un premier temps ; leurs interventions pourront être suivies d'une discussion générale.

Viendront ensuite, nous avons regroupé par compétences ou par thème de responsabilités, les Adjointes qui sont chargés de la vie économique et sociale, c'est-à-dire Jean PONÇOT, Claude JEANNEROT, Jean-Claude TISSOT, Mme BULTOT, le Docteur HIRSCH et Paulette KUNSTLER ; nous discuterons alors de ces six thèmes vie économique et sociale.

Ensuite, pour la formation, culture, sports et les diverses activités, interviendront Jacques VUILLEMIN, Bernard LIME, Jean-Louis FOUSSERET, Raymond JEANNIARD et Pierre RUEFF chargés de l'enseignement, de la culture, de la vie associative, du sport, de l'animation et formation, de la communication ; nous discuterons de l'ensemble de ces six budgets.

Enfin, les services plus techniques qui sont Bernard RÉGNIER, Gérard JUSSIAUX, Marcellin BARETJE et Jean-Philippe GALLAT pour voirie-circulation, transport, bâtiments, parc auto, eau, assainissement, sapeurs-pompiers.

Nous aurons ainsi quatre types d'interventions de façon à regrouper un peu les éléments qui nous paraissent les mieux adaptés pour cela. Je vois que M. ALAUZET et Mme FOLSCHWEILLER désirent intervenir sur la procédure.

M. ALAUZET : Monsieur le Maire, nous allons quitter le Conseil ce soir et si vous le permettez, nous aurions aimé en donner à vous-même et à l'Assemblée les raisons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous allez quitter ce Conseil au début de la séance ?

M. ALAUZET : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous ne souhaitez pas discuter du budget ?

M. ALAUZET : On souhaite vous en donner les raisons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors quelles sont-elles ? Madame FOLSCHWEILLER, souhaitez-vous intervenir sur ce même point ?

Mme FOLSCHWEILLER : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN ?

M. TOURRAIN : Je souhaite intervenir sur la procédure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'allez pas nous quitter ?

M. TOURRAIN : Non ! Je suis tellement bien avec vous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce serait dommage, on se plaît tellement ensemble. Sur la procédure, donc ?

M. TOURRAIN : Sur la procédure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Allez-y !

M. TOURRAIN : Vous nous avez dit tout à l'heure que vos deux Adjointes principaux allaient intervenir concernant les finances et l'administration générale. Il s'agit là évidemment du problème des dépenses, mais auparavant avant de parler de dépenses, il faut parler de recettes. Vous avez un paragraphe recettes qui normalement se discute en premier, et j'aurais souhaité personnellement par souci de cohérence, que ce point des recettes soit déjà débattu dans un premier temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que vous avez fait une mauvaise interprétation de ce que j'ai dit : le Maire et les deux premiers Adjointes interviendront à la fois sur les dépenses et sur les recettes qui les concernent. Donc vous aurez tout loisir de parler de recettes.

M. TOURRAIN : Tout à fait d'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur ALAUZET, avant que vous nous quittiez temporairement, je vous donne la parole.

M. ALAUZET : Merci. Nous devons nous prononcer ce soir pour ou contre le budget 1991. Je refuse personnellement le vote global, j'aurais souhaité pouvoir me prononcer par secteur ou donner mon avis par délégation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous arrête tout de suite, vous parlez d'une chose que vous ne connaissez pas puisque je n'ai pas encore annoncé comment nous allons procéder pour le vote. Vous faites erreur dès le début, mais allez-y, continuez.

M. ALAUZET : Je continue. Vous auriez ainsi pu entendre que les Verts étaient tout à fait favorables à la politique menée sur l'eau avec en particulier la station de la Malate pour laquelle nous soutenons évidemment l'effort budgétaire, même si celui-ci dépend d'un budget spécifique. J'aurais pu vous dire aussi que nous travaillons dans un bon esprit au sein de la Commission Environnement, même si je regrette que cette commission ne dispose pas de moyens supplémentaires pour irriguer les autres délégations. De même aurais-je pu critiquer les choix de la commission de M. BARETJE. Je cite son nom simplement parce que la commission est touffue et qu'elle n'a pas de nom particulier, qui se voit obligé d'arbitrer entre bâtiments communaux et véhicules.

Mais plus important encore, le moment essentiel de la vie municipale ne devrait pas être le vote du budget mais bien celui des orientations budgétaires. Je regrette vivement, comme l'a fait M. TOURRAIN lors du précédent Conseil, qu'un réel débat n'ait pas eu lieu sur ce thème, et ce en début de session, avant le travail des commissions et des services techniques. Je souhaite qu'une telle procédure puisse se mettre en place dans l'avenir. C'est seulement au prix de ce type de débat que l'on pourra redonner aux citoyens l'intérêt de la politique. Je profite aussi de l'occasion pour critiquer l'insuffisance du débat démocratique et regretter que les propositions des Verts et réflexions, de même que celles des membres d'«Une Ambition pour Besançon» soient trop souvent laissées de côté. Je dénonce également le boycottage, la déformation et le choix arbitraire des propos des Verts rapportés dans BVV.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je regrette que ce soit à partir des considérations que vous venez d'énoncer que vous nous quittiez, parce que vous auriez pu justement vous exprimer. Il y a une opposition qui se veut constructive, et c'est le cas de temps à autre d'«Une Ambition pour Besançon» qui a réclamé depuis longtemps déjà, que nous ayons un débat secteur par secteur. Cette année nous leur accordons cette possibilité, nous verrons ce que cela donnera. Mais vous, vous auriez pu discuter lorsque Marcellin BARETJE ou Jean-Philippe GALLAT auront développé leur budget, vous auriez pu faire à ce moment-là part des critiques que vous énoncez aux uns ou des compliments que vous donnez aux autres, c'était l'occasion et c'est ce que nous allons faire.

J'ajoute que l'opposition avait souhaité depuis longtemps aussi que nous votions ce budget, comme il se doit d'ailleurs réglementairement, chapitre par chapitre. Ce soir nous allons procéder ainsi. Il y a dix-huit chapitres pour l'investissement, une vingtaine pour le fonctionnement. C'est le genre d'opposition que j'estime intéressante puisqu'on arrive à faire évoluer un Conseil Municipal. Cela ne veut pas dire que ce sera mieux que la façon dont nous procédions auparavant.

Alors vous me dites «voilà les critiques qu'on fait, au revoir on s'en va» c'est votre affaire, mais c'est dommage car cette année nous essayons de faire évoluer les choses. Si cela dure jusqu'à deux heures demain matin, je ne recommencerai pas l'an prochain, mais si suffisamment de choses intéressantes sont dites par les uns, par les autres, par les Adjointes et par les membres de l'opposition, cela peut effectivement être un débat intéressant sur les évolutions budgétaires de cette année. Je donne la parole à votre collègue Mme FOLSCHWEILLER.

Mme FOLSCHWEILLER : Merci Monsieur le Maire. C'est la première fois que je vous entends dire qu'il est possible de voter par chapitre, car à la dernière Commission du Budget, vous n'en avez pas parlé et mon collègue André NACHIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'y étiez pas, c'était avant-hier.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est exact, mais mon collègue André NACHIN était le seul Conseiller Municipal à cette commission.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais il vous a peut-être mal rapporté les choses parce que nous avons...

Mme FOLSCHWEILLER : Non, je lui fais confiance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien de lui faire confiance mais nous avons discuté au cours de cette Commission du Budget et j'ai personnellement noté qu'effectivement cette année nous ferions un vote par chapitre, et qu'il y aurait dix-huit votes pour l'investissement et une vingtaine pour le fonctionnement, cela a été expliqué, exprimé au moment de la Commission du Budget de vendredi.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est une demande que j'avais formulée, moi aussi, l'année dernière en commission préparatoire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous y répondons.

Mme FOLSCHWEILLER : Si effectivement vous avez répondu de cette façon, c'est très bien. Voter le budget serait pour nous une façon de dire que nous sommes en parfait accord avec tous les choix politiques municipaux, ce qui n'est pas tout à fait le cas vous le savez notamment en matière de transport. Voter contre le budget, cela voudrait dire que nous désavouons toute la politique menée à Besançon, ce qui serait également tout à fait absurde, car comment ne pas approuver la politique sociale, le soutien scolaire, les choix d'investissement en matière d'assainissement par exemple. En effet, un budget n'est ni entièrement bon, ni entièrement mauvais. D'un point de vue comptable, il est forcément équilibré et ce qui est le plus important pour les Bisontins, c'est que la pression fiscale n'augmentera pas plus que l'inflation. Nous pourrions donc voter comme l'année précédente et nous abstenir. L'année précédente, nous avons passé plus de cinq heures de discussion budgétaire pour aboutir finalement à un vote unanime de la majorité.

D'ailleurs, aucune des propositions faites par les Verts ou même par «Une Ambition pour Besançon» depuis deux ans, n'apparaissent clairement dans ces budgets et ceci est bien le reflet de la manière dont se passe la vie municipale et dont sont traités les élus municipaux.

Aussi bien mon collègue André NACHIN que moi-même, nous vous avons déjà interpellé Monsieur le Maire plusieurs fois sur un réel fonctionnement démocratique de cette assemblée, tant au niveau des commissions que du journal municipal et ceci sans réel succès. Il nous arrive, vous le savez, d'apprendre par la presse écrite plus de choses que dans l'enceinte municipale. Je prendrai juste deux exemples,

l'abandon du projet de piscine et la mise en place d'une réflexion sur la revitalisation du centre-ville. Ce soir, nous souhaitons manifester notre désaccord sur ce dysfonctionnement.

Voter ou ne pas voter le budget, c'est un acte important pour vous ; pour nous, c'est une vision réductrice du débat politique que nous souhaiterions voir s'installer ici. Voter ou ne pas voter le budget, cela n'aura de notre part aucune incidence sur la vie des Bisontins. Nous ne participerons donc ni à la discussion, ni au vote du budget et nous abandonnerons pour un soir sans regret notre place de figurants au « théâtre municipal ». L'action se joue ailleurs, nourrie de la lecture des dossiers, de la réflexion et du vrai débat qui accepte l'autre politiquement différent mais qui, hélas, ne se joue qu'à huit-clos.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie de cette déclaration. Je regrette pour vous aussi que vous ne participiez pas à ces débats. Je regrette aussi que vous estimiez que le fonctionnement de nos commissions et de cette assemblée n'est pas démocratique. En quoi les uns et les autres ne peuvent-ils pas s'exprimer clairement, hautement dans les commissions et au Conseil Municipal ? Donnez-moi des exemples ! Vous dites que vous avez appris par la presse que tel dossier évoluait dans telle direction, que ce n'est pas démocratique et que vous êtes ici comme figurants. Je regrette beaucoup. J'ai l'impression que votre collègue absent est un figurant qui finalement n'est pas souvent muet. Il ne fait pas que de la figuration au Conseil Municipal et il s'exprime largement, parfois à tort et à travers mais je le laisse en général s'exprimer suffisamment longtemps pour que nous soyons au courant de votre pensée. Vous savez très bien le respect que j'ai pour les minorités et qu'ici dans ce Conseil Municipal, il y a une majorité qui gouverne, qui choisit, qui décide mais qui le fait après une très large discussion. Je n'ai jamais privé personne de la parole et dans les commissions vous dites ce que vous pensez.

Je crois que c'est nous faire un mauvais procès que de dire que vous êtes là comme figurants. Mais enfin, vous faites bien entendu ce que vous souhaitez. D'ailleurs je vois que vous avez sur les médias un rôle plus important que ne pourrait avoir le Député-Maire de Besançon, puisque via l'incident de séance, vous avez l'occasion de nous offrir une tribune bien au-delà de cet espace de notre Conseil Municipal et que par la petite lucarne, beaucoup sauront ce soir que vous avez quitté le Conseil Municipal. Je suis persuadé que beaucoup ne partageront pas votre point de vue de ne pas vouloir discuter le budget qui est l'acte essentiel de la vie d'une collectivité, puisqu'il s'agit pour une année d'orienter les dépenses et de tenir compte des recettes pour faire des choix pour l'ensemble des Bisontins. Je crois qu'une discussion au moment du budget est l'élément essentiel de la vie démocratique d'une assemblée comme la nôtre car elle fixe effectivement les choix qui seront les nôtres pour cette année 1991. Tout en le regrettant, je ne peux que vous laisser faire ce que vous souhaitez et nous passons maintenant à la discussion budgétaire.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, moi aussi je regrette le départ des Verts car ils apportent très souvent dans le débat des éléments positifs et ce n'est pas un coup d'encensoir. Mais je partage également très largement, et mon groupe aussi, les récriminations qu'ils ont formulées concernant la façon dont nos débats sont repris (protestations). En effet, la façon dont BVV rend compte des débats est très éloignée de ce qui se passait il y a trois ou quatre ans où l'objectivité était quand même très nettement supérieure à celle d'aujourd'hui. Monsieur le Maire, par moment vous donnez l'impression d'être un homme tolérant...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Par moment seulement ?

M. TOURRAIN : Tout à l'heure vous avez dit à notre sujet : de temps à autre, alors j'ai pris une formule approchante, mais quelquefois vous avez tendance à tourner en dérision telle ou telle intervention. Je vous sais quand même suffisamment maître de vous et suffisamment doué, habile pour éviter ce genre de chose, car les crispations ne sont pas seulement quelquefois celles des collègues Verts, ce sont aussi...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont les nôtres, parfois !

M. TOURRAIN : ...les nôtres, et ce sont probablement aussi les vôtres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr.

M. TOURRAIN : Alors de temps en temps, mettons un petit peu d'huile dans les rouages et cela ira beaucoup mieux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ceci étant dit, l'incident est clos. Les caméras ayant disparu, comme par enchantement, nous pouvons prendre plus sereinement l'examen de ce budget.

M. PINARD : On pourra quand même en tirer la leçon !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a beaucoup de leçons à tirer, tu sais bien.

Donc nous allons procéder comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Commencée à l'automne 1990 par l'examen des propositions budgétaires au sein des différentes commissions concernées, la phase d'élaboration du budget s'est ensuite poursuivie au niveau du Premier Adjoint chargé des finances, assisté de nos services puis de la Municipalité, par l'examen global des demandes et enfin par l'ajustement des crédits.

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 4 février 1991, les grandes tendances du projet de budget ainsi que les priorités dégagées par la Municipalité ont été soumises à votre réflexion.

Le débat d'orientations budgétaires a pu paraître, pour certains d'entre vous, trop proche de la séance consacrée au vote du budget. Ce débat d'orientations budgétaires ne peut être propice à la réflexion et à la concertation que si un maximum d'informations financières fiables sont portées à la connaissance des conseillers municipaux. Ces informations ne peuvent être totalement connues en octobre, période retenue préalablement pour la séance d'orientations budgétaires. Il apparaît donc que le rapprochement des deux séances consacrées aux débats budgétaires ne peut être que profitable.

Diverses décisions relatives au budget de 1991 ont déjà été prises par notre Conseil Municipal, conformément à la réglementation. Il s'agit du vote des différents tarifs et redevances (Conseil Municipal du 17 décembre 1990), du vote de diverses subventions et participations 1991 et du vote de certains crédits d'investissement (Conseils Municipaux des 13 janvier et 4 février 1991).

La Commission du Budget s'est réunie le 18 février 1991. Au cours de cette réunion, ouverte à tout le Conseil Municipal, ont été examinés les différents documents budgétaires qui vous ont été adressés :

Pour le budget principal :

- les balances récapitulatives des recettes et des dépenses,
- les principales recettes,
- la répartition des crédits (recettes et dépenses) par délégations et par secteurs d'activités,
- une note relative aux opérations d'investissement prévues en 1991,
- la liste des participations et subventions versées,
- un dossier fiscal.

Pour les budgets annexes :

- les comptes détaillés (recettes et dépenses) de ces quatre budgets.

Pour la séance de ce soir, vous ont été également remis, outre le présent rapport :

- une note sur les modalités de financement des investissements 1991,
- diverses statistiques relatives au personnel permanent de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,
- un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous invite à présent à prendre connaissance du bilan global de l'action menée en 1990.

Bilan de l'action municipale en 1990

I - Ressources Humaines

Les effectifs

Dans le cadre de la politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive et limitée des emplois a été appliqué en 1990.

La procédure employée a été la même que précédemment ; non-remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux.

Rappelons que 21 emplois ont été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 32,5 en 1989, 9 en 1990, soit au total 92,5 emplois, équivalant à 88,5 salaires à temps complet.

A noter que la qualification plus grande de notre personnel du fait de la formation, compense en partie cette réduction sensible des effectifs.

La formation du personnel

La politique engagée depuis 1979 en ce domaine, mettant l'accent sur la formation du personnel par la création d'un plan de formation réactualisé chaque année, s'est poursuivie en 1990.

26 320 heures de formation ont été utilisées au cours de l'année scolaire 1989-1990 concernant 530 agents. C'est une dépense de 2,74 MF (2,40 MF de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et 340 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation) qui a été supportée à ce titre par le budget municipal 1990.

Le management participatif

Le processus de management participatif lancé en 1987, mis en place en 1988 et concrétisé par les groupes de réflexion, s'est poursuivi en 1990. A ce jour, près de 350 agents volontaires répartis dans 22 groupes se sont directement impliqués dans cette démarche qui s'appuie sur un «plan d'amélioration de la qualité».

La communication interne

Démarche participative et communication interne sont étroitement liées car elles s'inscrivent dans la politique de gestion des Ressources Humaines.

La première action significative en communication interne a porté sur la transformation en juin 1990 du Bulletin d'Information du Personnel (BIP) en un véritable journal d'entreprise. Fin décembre 1990, trois numéros de la nouvelle édition sont déjà parus.

La communication interne, c'est également un ensemble d'actions mises en place à l'intention de tous les agents qui aspirent à une meilleure information. Dans cette perspective, des rencontres avec les élus, plusieurs visites de services ont été organisées au cours de l'année écoulée.

Une autre action a été lancée en 1990 et se concrétisera en 1991, à savoir les stages d'immersion dont pourront bénéficier dans un premier temps les cadres A ; ceux-ci ont la possibilité de passer une semaine par an dans un autre service pour y découvrir le fonctionnement des structures ou y mener une étude ponctuelle.

L'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement professionnel et de la qualité du matériel

L'amélioration en matière d'hygiène, la lutte contre les accidents du travail, le tabagisme, l'absentéisme et l'alcoolisme se sont poursuivies en 1990, en collaboration avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Un certain nombre de services ont vu leur environnement et leurs moyens matériels améliorés en 1990 :

- la Mutuelle COS
- le Service Voirie-Entretien
- le Service Électricité-Chauffage
- la Bibliothèque de l'École Régionale des Beaux-Arts
- les sapeurs-pompiers, avec l'aménagement de dortoirs ; les secteurs Cabinet du Maire, Secrétaires Généraux, Secrétariat Général, Administration Générale et Communication.

Actions du service social du personnel

En 1990, près de 800 personnes ont été reçues par cette structure, 648 dossiers ont été traités, 135 cas résolus en collaboration avec la Médecine du Travail.

L'assistante sociale du personnel a assuré près de 350 visites à domicile et instruit plus de 200 enquêtes pour des aides ponctuelles du Comité des Œuvres Sociales de la Ville, ainsi que 10 dossiers de surendettement.

La fonction publique territoriale

Suite à la loi du 13 juillet 1987 modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, après les 380 agents administratifs intégrés dans leurs nouveaux cadres d'emplois le 1^{er} janvier 1988, une deuxième série de parution de cadres d'emplois techniques B et C a permis l'intégration en 1989, d'environ 1 700 agents.

Une troisième série de décrets portant création du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes a conduit à l'intégration dans ce nouveau cadre d'emploi, à compter du 10 février 1990, du directeur général des services techniques, de son adjoint et de 31 autres ingénieurs territoriaux, mesure assortie d'un nouveau régime indemnitaire.

Un quatrième train de décrets prenant effet le 1^{er} octobre 1990 a concerné les sapeurs-pompiers.

Le nouvel organigramme des services municipaux

Lors de sa séance du 5 février 1990, le Conseil Municipal a fixé par délibération la liste et le nombre des emplois permanents des services municipaux.

A cette occasion, l'organisation structurelle et fonctionnelle des services a été revue, pour mieux l'adapter à la répartition des compétences au sein des délégations municipales et aux objectifs définis par la nouvelle équipe municipale.

II - Communication

Besançon première ville de France au palmarès du magazine «Le Point» en mars 1990, c'est ce qu'on retiendra d'abord de l'année écoulée. Le Service Communication a déployé un maximum d'efforts pour accompagner et valoriser ce succès (mailing, relations presse, affiches...).

Au-delà de ce moment fort, l'essentiel des actions peut se résumer ainsi :

Communication interne

- * conception et réalisation des nouvelles affiches pour valoriser la communication interne «com'in»
- * conception et réalisation de la nouvelle maquette du BIP (devenu en 1990 véritable journal d'entreprise) et de sa campagne de promotion.

Communication avec les Bisontins

- * BVV s'est enrichi de 5 suppléments spéciaux qui ont permis de traiter en profondeur sur 4 pages certains dossiers : le câble, l'expression des groupes politiques, le temps de mieux vivre pour le 3^{ème} âge, sécurité-pompiers, et histoire locale avec un dossier sur l'absentéisme à Besançon
- * Bisontel a vu ses rubriques «Pédiatel» et «MSTel» connaître un succès national grandissant grâce aux campagnes de promotion
- * le CIAM a répondu à 13 000 demandes d'information, «la permanence impôts» en février a connu un vif succès : 818 dossiers traités contre 761 en 1989. Le CIAM a participé à l'élaboration de l'annuaire des associations et du guide «l'Indispensable »
- * le standard téléphonique s'est équipé d'une attente musicale enrichie de messages présentant les atouts de la Ville. Nous avons par ailleurs nettement amélioré notre publicité dans les annuaires et par minitel
- * le service Communication a suivi le dossier câble et lancé en fin d'année les premières informations vidéotex sur le canal local.

Communication extérieure

- * les autres actions de communication ont principalement concerné :
 - les relations presse locale et surtout nationale qui ont permis à Besançon d'accroître sensiblement sa notoriété autour de deux thèmes principalement : la qualité de la vie et la précision. Une opération a été conduite avec le Financial Times. Les événements valorisés ont été principalement le Festival de Musique (opération Télérama, guide l'événementiel, opération Fortissimo avec les commerçants...), BVOJ et Micronora,
 - les deux grands événements dans lesquels s'est investi le service Communication ont été le Tour de France et le Téléthon avec Besançon centre de promesses télévisé,
 - le stand de la Ville à la foire comtoise a fait l'objet d'une attention particulière en 1990 pour présenter les grands projets qui marqueront la décennie qui s'ouvre,
 - le soutien aux partenaires et aux ambassadeurs de la Ville s'est concrétisé par la création d'une montre Michel VAUTROT et des aides aux clubs sportifs et en particulier l'ESB, ainsi qu'une participation au Salon International des Musées à Paris et au salon IDEX à Delemont (documentation), le soutien financier à l'opération Besançon non Fumeur et l'attribution de subventions aux radios locales associatives,
 - le service Communication a acquis un stand d'exposition qui est mis à la disposition des autres services,
 - le dirigeable de la Ville a poursuivi sur sa lancée en permettant à Vincent DUPUIS de devenir champion du Monde à Nottingham en août,

- conception du stand de la Ville au salon «S'implanter» en collaboration avec le Département du Doubs,

- enfin, trois nouvelles affiches ont été réalisées sur les thèmes précision, qualité de la vie et apprentissage des langues.

L'opération agenda de la Ville a été renouvelée ainsi que la diffusion massive du numero «spécial Besançon» des dossiers de la revue parlementaire, du guide trilingue «Besançon découverte», du «guide de Besançon» et de toute une série de produits de promotion.

III - Formalités Administratives

Ce service a procédé notamment, du 5 mars au 5 avril 1990, au recensement général de la population. Un contrat de cession de données sera passé avec l'INSEE aux fins d'obtenir divers renseignements très utiles pour plusieurs délégations municipales.

1990 a vu la concrétisation du projet de crématorium au cimetière de Saint-Claude ; l'ouverture est effective depuis fin janvier 1991.

IV - Secrétariat Général - Police Municipale

La Police Municipale a accompli en 1990 l'ensemble des tâches de sa responsabilité, dans le cadre des objectifs assignés par la Municipalité.

Priorité a été accordée à la présence préventive et à la surveillance du centre-ville (Boucle).

Les principales autres missions ont concerné : la surveillance du stationnement payant, la surveillance des foires et marchés, les fourrières (véhicules et animaux), les quartiers extérieurs, la surveillance de la plage de Chalezeule, les interventions ponctuelles diverses, etc.

A noter une implication croissante de la Police Municipale dans des tâches nouvelles, et sa participation dorénavant systématique à l'ensemble des manifestations organisées sur le territoire de la commune.

V - Administration Générale

Imprimerie

Le point fait sur l'état technique des équipements de l'imprimerie a permis de dégager une perspective de modernisation et de renouvellement des matériels (de composition, tirage et finition dont le financement serait étalé sur plusieurs exercices à compter de 1991) et qui induira une nouvelle définition des produits de l'atelier, et par là même des méthodes de travail.

Bâtiments communaux

Ce bureau a procédé aux opérations de relogement :

- des sinistrés sur l'ensemble du territoire communal,
- des habitats des quartiers Battant et centre-ville dans le cadre de la réhabilitation de ces secteurs.

Les immeubles communaux des 2 rue Thiémanté, 1 rue du Grand Charmont ont été donnés en location par bail emphytéotique respectivement au CAL et à la SAIEMB en vue de leur restauration.

Des tractations avec l'Office Municipal d'HLM, il est résulté l'aliénation au profit de cet Office, avec reprise de la gestion au 1^{er} janvier 1991, de l'immeuble communal 12 chemin des Montarmots géré antérieurement par l'AATEM (Association d'Accueil aux Travailleurs Etrangers Migrants).

Documentation

Le Centre de Documentation a pris en charge l'organisation et la recherche de financements extérieurs (DRAC et CHEMDATA) du stand Ville de Besançon au Salon IDEX (International Data Banks Exchange Show) qui s'est tenu à Delemont (Suisse) du 29 août au 3 septembre 1990. Sur ce stand étaient présents le Centre de Documentation (de l'Administration Générale), le Service Télématique (Bisontel et Gentiane) et les Centres de Documentation de trois musées (Beaux-Arts, Résistance, Histoire Naturelle). Cette unité a informatisé son fichier documentaire et mis au point l'impression automatique du bulletin de documentation en concomitance avec la saisie des références du fichier.

Rappelons que le centre reçoit chaque année 6 000 visiteurs (dont 1 500 à 2 000 personnes extérieures aux services municipaux).

VI - Relations Extérieures

Les actions réalisées par le Service Relations Extérieures en 1990 peuvent être répertoriées principalement sous trois rubriques :

- 1) coopération intercommunale,
- 2) relations avec l'étranger,
- 3) communications et dossiers régionaux

1 - La coopération intercommunale au niveau de l'agglomération

Parallèlement aux tâches traditionnellement assurées par le Bureau des Affaires Intercommunales en matière de secrétariat de Syndicats Intercommunaux, l'année 1990 a vu s'affirmer la démarche de constitution d'une agglomération.

1.1 - Le PACT et le Conseil des Communes du Grand Besançon

Le Service des Relations Extérieures a apporté son concours à la Municipalité pour l'organisation de deux réunions importantes en avril 1990 : une présentation aux Maires des enjeux du PACT (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire) au Kursaal, et un séminaire à Micropolis, au cours duquel la décision de se constituer en association a été prise.

Le Conseil des Communes du Grand Besançon a vu le jour le 13 octobre. La Ville (Service des Relations Extérieures) assure le suivi administratif et la gestion de l'association, en relation avec l'ACEIF, bureau d'études chargé de l'animation des commissions et du suivi du PACT. Une convention a été négociée entre la Ville de Besançon et le Conseil des Communes du Grand Besançon pour préciser les conditions de cette prestation. Les autres services municipaux travaillent également dans le cadre du PACT, essentiellement au sein des Commissions du Conseil des Communes du Grand Besançon.

1.2 - Les syndicats intercommunaux et mixte

Les activités liées à deux des syndicats ont porté essentiellement sur les points suivants :

Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule

La modification du POS intercommunal a permis d'étendre la zone UZ (zone industrielle) sur la commune de Thise. Des travaux d'assainissement -construction d'un bassin de rétention- ont été engagés pour permettre l'urbanisation de ce secteur.

Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin

Au cours de cet exercice, le Comité Syndical n'a pas reconduit la convention de concession passée avec la Société d'Équipement du Département du Doubs et a repris à son compte la maîtrise d'ouvrage de la zone industrielle. L'aménagement reste confié à la SEDD, la commercialisation des terrains est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

2 - Les relations avec l'étranger

- deux événements phares ont marqué l'année 1990 en ce domaine : les rencontres de l'ASCOMADE sur le traitement des déchets et la célébration du 30^{ème} anniversaire du jumelage entre Fribourg et Besançon,

- pour la coopération décentralisée, des opérations de soutien ont été lancées au profit de la Roumanie, du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire.

2.1 - L'Association des Jumelages et Relations Internationales

Cette association a accordé en 1990 aux établissements scolaires et aux associations des subventions permettant à 1 688 personnes de se rendre à l'étranger et en particulier dans les villes jumelées avec Besançon (Fribourg, Huddersfield, Tver-Kalinine, Kuopio, Neuchâtel et Pavie) ou d'être accueillies à Besançon.

2.2 - Les relations avec les villes jumelées de Besançon

** Huddersfield (Angleterre)*

En février 1990, l'Adjoint au Maire chargé des relations extérieures s'est rendu à Huddersfield pendant cinq jours afin de rencontrer les responsables politiques, administratifs et du secteur économique et de leur présenter des projets de travail pour les cinq années à venir.

** Fribourg (Allemagne)*

Quatre rencontres ont eu lieu en février, juin, octobre et novembre entre un certain nombre d'élus et de responsables de services municipaux de Fribourg et de Besançon (urbanisme, culture, économie, enseignement, environnement).

** Neuchâtel (Suisse)*

Le 18 janvier 1990, une journée de travail à Neuchâtel a permis de dégager les possibilités d'échanges entre nos deux villes : échanges dans le domaine culturel et également en matière de gestion urbaine (notamment élimination des déchets).

Deux jeunes Neuchâtelois ont participé au chantier coopération à Douroula (Burkina-Faso) durant l'été 1990.

** Tver-Kalinine (URSS)*

Le Maire de Tver et un ingénieur sont venus une semaine à Besançon en octobre. Outre la participation aux journées de l'ASCOMADE sur le traitement des déchets, ils ont visité des entreprises de la région et pris contact avec les milieux économiques.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Doubs a noué des relations avec les milieux industriels de Tver et de Moscou à l'occasion de missions en URSS.

* Kuopio (Finlande)

Au printemps 1990, une exposition d'œuvres d'étudiants de l'Institut des Arts Appliqués de Kuopio a été présentée au Centre de Rencontres.

L'Université de Kuopio est intéressée par un échange d'étudiants dans le cadre du programme COMETT (la Finlande, membre de l'Association Européenne de Libre Echange peut être associée à ce titre aux programmes européens d'échanges universitaires).

Deux adultes de Kuopio ont participé au chantier - coopération à Douroula en juillet-août 1990.

3. Événements marquants

- colloque sur le traitement des déchets, mi-octobre 1990, à l'initiative de l'ASCOMADE,
- 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Fribourg.

4. La coopération décentralisée

* Parva et Bistrita (Roumanie)

A la suite du parrainage (en 1989) du village de Parva situé au nord de la Roumanie, des contacts ont été noués avec la ville proche, Bistrita.

Différentes actions ont été menées durant l'année 1990 parmi lesquelles il convient de noter :

- le stage d'un mois au CLA et rencontres de responsables économiques, administratifs et politiques pour le Maire de Bistrita et un professeur de français,
- l'accueil de 20 médecins de Bistrita par les services du CHR de Besançon au mois de novembre.

* Douroula (Burkina-Faso)

Le projet de recherche d'eau consistant à réaliser un forage dans chacun des 12 villages de la région de Douroula, a été étudié. Les sommes collectées (programme solidarité eau + contribution exceptionnelle de 0,02 F par mètre cube d'eau consommé à Besançon) vont permettre la réalisation du projet en 1992.

Le chantier-coopération qui s'est tenu du 26 juillet au 17 août a permis de construire une 3^{ème} classe dans le village de Bladi, d'aménager un poste de santé primaire et de planter 1 000 arbres.

* Man (Côte d'Ivoire) - 100 000 habitants

Une mission des services techniques s'est rendue à Man du 24 février au 6 mars.

Les propositions de Besançon s'articulent autour de 2 types d'aide :

- l'envoi de matériel d'entretien pour la voirie, les espaces verts, l'assainissement, le parc à véhicules et l'atelier menuiserie,
- la formation des techniciens (accueil à Besançon et envoi de documentation).

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 juin 1990, a attribué un crédit de 100 000 F à cette opération.

5 - Communications et dossiers généraux

1. Communications

* Transports en commun dans l'agglomération

Fin 1990, le Cabinet Transétude a présenté au groupe de pilotage constitué du Conseil Général du Doubs, de la Ville de Besançon, des communes et des services techniques concernés, un projet de mise en place d'un réseau péri-urbain qui prend en compte 34 communes.

Globalement, la prestation de Transétude a coûté 386 636 F dont 111 818 F à la charge de la Ville de Besançon, 111 818 F à la charge du Conseil Général du Doubs et 163 000 F financés par l'État.

* Projet de TGV Rhin-Rhône

La Ville de Besançon a renouvelé sa cotisation à l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône.

Le tracé a été inscrit au schéma directeur de la SNCF sans que le calendrier et le financement n'aient encore été établis avec précision.

La réflexion sur l'impact du TGV Rhin-Rhône au niveau de l'agglomération bisontine s'est poursuivie au cours de diverses réunions rassemblant en particulier les services techniques municipaux, la SNCF et les directions régionale et départementale de l'Équipement.

Parallèlement, la Commission Communications du Conseil des Communes du Grand Besançon a pris en charge ce dossier.

* Projet d'électrification de la ligne ferroviaire Franois - Saint-Amour

Le 5 février 1990, le Conseil Municipal de Besançon a donné un accord de principe à la participation financière de la Ville à cette opération.

* Échangeur Est

La Ville de Besançon a décidé d'adhérer à l'Association «Pour l'échangeur Est de Besançon» dont l'objet est de faire aboutir le projet de création de l'échangeur autoroutier à l'Est de la ville et de promouvoir le développement économique et social de l'ensemble des communes intéressées par la création de cet équipement.

* Association pour la Route Nationale 57 Besançon

Cette association dont la Ville de Besançon fait partie depuis 1989 et qui a été constituée pour accélérer la réalisation du contournement desserte de Besançon par la RN 57, a poursuivi ses travaux et a organisé plusieurs réunions au cours de l'année 1990.

* Association Intercommunale pour l'aménagement de la Route Nationale 83

La Ville a décidé d'adhérer à cette association dont le but est la réalisation d'une étude et la mise en place d'un projet global d'aménagement de la RN 83 entre Besançon et le Département du Jura.

2. Réseau fluvial

Le 17 décembre 1990, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte d'Étude pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs.

Ce syndicat a essentiellement une mission d'étude et de proposition : assurer la protection contre les inondations, améliorer le régime et la qualité des eaux des rivières, préserver l'environnement...

3. Réseau de villes

Une réflexion prospective sur les possibilités et l'intérêt de constituer un réseau de villes au niveau régional et interrégional a été entreprise. Plusieurs services municipaux ainsi que des services de l'État (Direction Régionale de l'Équipement, DATAR, Secrétariat Général aux Affaires Régionales, INSEE) ont participé à des réunions sur ce thème.

D'ores et déjà, la Ville de Besançon suit les travaux menés au sein de la conférence des maires des villes du Rhin Supérieur (Bade-Wurtemberg, Alsace, Bâle, Belfort et Besançon).

Par ailleurs, la Ville adhère déjà à :

- Énergie Cités, cette structure coparrainée par l'Association Française pour la Maîtrise de l'Énergie, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon, est chargée de créer un réseau entre les villes européennes sur les problèmes énergétiques posés aux villes. Elle travaille en relation avec la CEE et d'autres organismes européens (Conseil des Communes et Régions d'Europe).
- l'ASCOMADE (pour la maîtrise des déchets).

VII - Organisation - Informatique

* Le projet Cartographie, mené en étroite collaboration avec les services techniques, a abouti en fin d'année à l'installation de 4 stations de travail reliées entre elles par un réseau local Ethernet.

La production de plans confiée à un Cabinet de Géomètres d'Orléans est en cours et les premières informations seront livrées en début d'année 1991. Ce projet sera complété par une banque d'images numérisées, dont les premiers clichés ont été faits durant l'été 1990.

* Le développement de la comptabilité analytique s'est poursuivi tout au long de cette année et a vu la mise en place d'une nouvelle application de suivi des travaux en régie, de l'utilisation des véhicules et engins.

* De nouvelles applications en matière de suivi vaccinal de la population, de gestion de la Mutuelle, d'inscriptions en centres de loisirs, ont été écrites par les services municipaux concernés.

* Concernant les évolutions de matériel, nous avons poursuivi en 1990 les changements disques entamés l'année précédente pour remplacer les matériels anciens et peu performants par une technologie récente.

L'installation d'unités de sauvegardes sur cartouches en remplacement des dérouleurs de bandes magnétiques a permis une réduction du temps de travail en fin de journée, une automatisation des tâches, et une plus grande fiabilité des traitements.

* Cette année, 25 écrans et 25 micro-ordinateurs supplémentaires ont été installés.

Par ailleurs, la Ville de Besançon a vendu son logiciel de gestion financière à la Ville de Boulogne-Billancourt et son logiciel d'urbanisme et de droit des sols à la Ville de Troyes.

VIII - Affaires scolaires

1. Affaires scolaires générales

L'année 1990 a vu :

- l'extension de 2 heures à 3 heures de tous les services supplémentaires d'accueil dont bénéficient les enfants des écoles maternelles,

- la poursuite de l'expérimentation d'initiation aux langues vivantes des élèves de cours moyen des écoles dépendant du secteur du collège Proudhon,
- la reconduction des actions de soutien et accompagnement scolaires en faveur des élèves de CP et CE1,
- l'étude des problèmes de sécurité des enfants aux entrées et sorties d'écoles,
- la poursuite de l'équipement en livres des bibliothèques scolaires,
- la participation au programme d'aménagement des temps de l'enfant (CATE).

2. Restauration municipale

4 nouveaux restaurants scolaires ont été ouverts à la rentrée de septembre 1990 :

- * Condorcet maternelle,
- * Vieilles Perrières maternelle,
- * Champagne maternelle,
- * Les Prés de Vaux.

Le restaurant de l'école des Chaprais a été entièrement réaménagé et sa capacité d'accueil a été augmentée de manière à recevoir dans une salle à manger indépendante les petits de la maternelle voisine.

75 restaurants sont actuellement en service.

La progression régulière des inscriptions se poursuit ; à la fin de l'année 1990, 5 542 élèves étaient inscrits dans les restaurants de leur école, contre 5 405 l'an dernier à la même date, soit une augmentation de 137 enfants (+ 2,53 %).

Actuellement, 44,61 % des enfants scolarisés dans les écoles publiques de notre ville déjeunent dans un restaurant d'enfants.

De plus, le service fournit quotidiennement une cinquantaine de repas aux écoles de la commune de Thise.

La restauration municipale prend en charge également les repas des centres de loisirs municipaux des mercredis, des petites vacances, des vacances d'été et des centres sportifs (Bisonsports et Sports Vacances) durant les petites et les grandes vacances.

IX - Action Sociale

Deux moments forts ont marqué l'Action Sociale Communale pendant l'année qui vient de s'écouler. Il s'agit :

- de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 19 mai, entièrement consacrée aux orientations et à la stratégie de l'action sociale de la commune, pour les 5 années à venir. Un accord unanime s'est formé sur les 3 options proposées par l'Adjoint Délégué, au nom du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1. garantie, pour toutes les personnes âgées qui le souhaitent, de leur maintien à domicile dans des conditions satisfaisantes,
2. amélioration des dispositifs d'insertion pour les exclus et les handicapés,
3. optimisation et diversification des services destinés à la petite enfance,

- de la signature, le 30 octobre, par M. le Député-Maire et M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un contrat enfance définissant les conditions financières notamment et particulièrement avantageuses, du développement et de l'amélioration des services destinés aux petits Bisontins de moins de 6 ans, au cours des années 1990 à 1994.

Les quelques indications qui suivent montrent que dans le plus grand nombre des activités, les progrès prévus pour cette première année du programme ont été accomplis.

Le constat est particulièrement évident dans le domaine des **actions de soutien aux personnes âgées** :

- aide à domicile (anciennement appelé aide ménagère) : 131 480 vacations d'une heure ont été enregistrées, contre 112 441 en 1989, soit une augmentation de 16,93 %,

- service d'auxiliaire de vie : 23 760 interventions contre 22 189 l'année précédente, soit + 7,08 %,

- téléalarme : 88 installations ont été effectuées, portant le nombre total à 182,

- restauration : le nombre de repas servis dans les 9 foyers restaurants est passé de 131 228 à 138 045, soit un accroissement de 5 %. Celui des repas à domicile, qui ne représentait que 20 % de l'ensemble il y a dix ans, a progressé de 73 951 à 79 254, soit + 7 %. Le service atteint en fin d'année 300 repas par jour.

Le très fort développement de la demande à domicile, due au nombre en forte progression des personnes âgées, dans l'incapacité de se déplacer, a amené le CCAS à acquérir, en cours d'année, l'ex-restaurant LIP, chemin des Montarmots, pour le transformer en une cuisine centrale, capable de fournir le service à domicile et également les établissements (logements foyers et foyers restaurants). La mise en service de cet équipement est prévue en 1992.

Pour ce qui concerne le service d'Ergothérapie, le plus récemment créé mais combien indispensable, l'année 1990 a été essentiellement consacrée à la recherche de partenaires extérieurs, afin d'alléger la charge financière que la Ville supporte jusqu'à présent dans sa presque totalité. Ont été sollicités pour cela :

- la Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales (CRISMS), pour la prise en charge de la gestion du club à visées thérapeutiques «L'Escapade»,

- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, la Direction des Actions Sociales du Doubs, pour les interventions à domicile et le centre d'information HANDIDOC.

Le développement, voire la simple poursuite de ces actions dépend des suites qui seront apportées aux démarches entreprises par le service auprès de ces organismes.

Côté établissements d'accueil, pour les personnes âgées, l'année a été dominée par la réhabilitation complète de la «Résidence Henri Huot» (ex logements foyers La Terrasse) à Saint-Claude, dont les 38 appartements ont été, comme c'était déjà le cas pour les 5 autres ensembles, dotés de sanitaires complets.

L'objectif constant des services en charge des exclus et des handicapés est l'amélioration de l'offre de possibilités d'insertion. L'année a été marquée, dans ce domaine, par plusieurs avancées significatives :

1. montée en puissance de l'AMIL (Allocation Municipale d'Insertion par le Logement) : le nombre de bénéficiaires est passé de 12 en janvier à 260 en décembre. 605 familles en ont bénéficié au cours de l'année 1990,

2. création du Fonds Local d'Aide aux Jeunes en Difficulté : Fonds de 500 000 F financé pour moitié par l'État et destiné aux jeunes de moins de 26 ans, qui n'ont pas accès au RMI. Ce premier fonds couvrant une période de 4 mois, le service s'emploie à son renouvellement, pour les 8 mois suivants,
3. création, à l'initiative du CCAS, de l'ARIS (Association Régionale pour l'Insertion des Personnes en Situation de Handicap) dont le but est de donner une suite concrète aux propositions de reclassement social et professionnel de la COTOREP,
4. relogement en ville des familles de la cité de l'Escale : le CCAS, avec le concours des services municipaux et des organismes d'HLM, a pu reloger en 1990, les 2/3 des familles qui vivaient dans les 32 maisons de la Cité de Transit de l'Escale,
5. réhabilitation de la Cité des Acacias : l'opération qui est en cours porte sur un bâtiment de 63 logements et représente une enveloppe de 10 millions, financés par une subvention PALULOS et des prêts complémentaires aidés,
6. prise en charge du suivi des marginaux : outre l'action menée au Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (accueil de 50 personnes en difficulté), au Service d'Accueil d'Urgence (3 900 entretiens en 1990, en augmentation de 20 % chaque année), à l'Abri de Nuit des Glacis (20 places offertes aux vagabonds), le service a pris en charge l'accompagnement social de 40 marginaux, bénéficiaires du RMI.

Dans le domaine de la **petite enfance**, l'année a enregistré une stagnation du nombre de journées dans les services établissements (102 834) de même que dans les services de garde à domicile (80 568). Malgré les 1 020 places de garde existantes, la demande reste vive dans certains quartiers (Chaprais, centre-ville) où le Contrat Enfance devrait apporter les solutions adaptées.

Il restera aussi, dans le cadre du contrat, à mieux organiser l'accueil des enfants handicapés, avec la mise à leur disposition de professionnels qualifiés tels que psychomotriciens. Le service devra traiter également en urgence le problème que pose la nécessité de fermer à court terme la mini-crèche de Châteaufarine.

X - Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des jeunes - Prévention - CBJ

Le nouveau service Animation-Formation-Prévention créé en février 1990 est installé dans des locaux à l'Hôtel de Ville.

Secteur Animation socio-culturelle - Animation de quartier

1. les efforts ont porté principalement sur une meilleure définition du rôle et des missions confiées par la Municipalité à ce secteur.

Les moyens budgétaires ont permis de conforter les activités existantes : loisirs sportifs et culturels, accueil des enfants, actions en direction des adolescents, action culturelle, animation de quartier, opération vacances.

Ils ont permis de soutenir des projets nouveaux :

- aménagement en cours d'un local «jeunes» dans le sous-sol de la MPT Montrapon,
- création d'un centre de loisirs enfants à la MPT Grette,
- soutien au lancement de l'opération «Concours création Jazz» de la MPT Palente.

2. Le Conseil Bisontin de Jeunes

Deux actions sont à noter :

- la participation aux jeux de l'Union Sportive des Écoles primaires - Accueil des participants à l'Hôtel de Ville,
- l'interview des élus du CBJ par les jeunes du «Tour d'enfance», lors du passage à Besançon du Tour de France.

Les jeunes du CBJ ayant été élus en janvier 1990 ont fait part de leurs difficultés à poursuivre leur mandat. Seuls 8 élus souhaitent continuer.

Des élections ont donc eu lieu dans les collèges la deuxième semaine d'octobre 1990. L'option retenue est un mandat d'une année scolaire pour les 55 élus du CBJ qui se répartiront dans 4 commissions :

- * Information-Communication
- * Loisirs-Culture-Sport
- * Santé-Sécurité-Transport
- * Environnement-Aménagement

Secteur Prévention

1. L'année a été marquée par un effort de structuration du Conseil Communal de Prévention, avec :

- la création d'un **Bureau** de 12 membres, chargé de l'exécution et du suivi des décisions prises par le Conseil,
- le renforcement des **commissions** travaillant sur un thème précis : accompagnement scolaire, lutte contre la toxicomanie, cadre de vie, réinsertion des délinquants,
- le développement des conseils de prévention par quartier, réunissant tous les acteurs sociaux locaux.

2. L'équipe des **éducateurs spécialisés** travaillant sur les quartiers a été complétée et renouvelée. Le remplacement des éducateurs démissionnaires à Planoise et à la Grette a donné lieu à des procédures de recrutement longues et difficiles. Mais la Ville dispose aujourd'hui d'une équipe de 6 éducateurs professionnels compétents, insérés dans les équipes d'animation.

3. Au-delà des agressions dont sont régulièrement l'objet des structures d'animation implantées dans des quartiers, l'année a été marquée par des moments de tension particulièrement forts à Montrapon en mai et à la Grette en juillet, se traduisant à la fois par une pression exercée par des groupes de jeunes sur les animateurs et par des actions de vol avec effractions et de saccage dans la structure. Les équipes en place ont su rétablir un rapport de force favorable et engager un travail socio-éducatif adapté.

Secteur Formation - Emploi des Jeunes

A signaler :

- la gestion de la pépinière «Point + Entreprises», 3 rue Violet - 1-2 rue Berlioz - 3 avenue du Parc.

Cette pépinière accueille tous les porteurs de projets d'installation de petites entreprises et les conseille sur la faisabilité et la fiabilité du projet (aide au recrutement, diversification des débouchés, conseil communal, essaimage, etc.). Les créations d'entreprises par l'intermédiaire de la pépinière entre novembre 1988 et juin 1990, ont été de 30, ce qui représente 65 emplois.

- le renouvellement de la convention avec la Mission Locale pour le Fonds Mutualisé TUC et/ou CES (le Contrat Emploi-Solidarité (CES) s'est substitué progressivement aux Travaux d'Utilité Collective).

En matière de Développement Social des Quartiers (DSQ)

1. Dans le cadre de l'animation socio-culturelle et de la prévention :

Quartier Montrapon/Fontaine-Ecu

Activités péri-scolaires, centres de loisirs, action jeunes, insertions de famille par la MPT Montrapon, alphabétisation des femmes, formation, information, responsabilisation des habitants de Fontaine-Ecu/Chaillot par des associations aidées par la Ville avec d'autres partenaires, projet de construction d'un atelier moto et bricolage dont le dossier est en cours d'établissement.

Quartier Orchamps/Palente

Action enfance : lutte contre l'illettrisme, loisirs action éducative péri-scolaire, action d'insertion par la MJC Palente, gestion rapprochée par la Confédération Syndicale du Cadre de Vie pour entretien de cages d'escaliers, fleurissement, contrats de développement des connaissances.

Quartier de la Grette

Mise en place d'une action globale enfance (moins de 12 ans) au travers d'actions de loisirs (culturelles, sportives), éducatives (lutte contre l'illettrisme : actions permanentes y compris pendant les vacances, soutien scolaire), lutte contre la délinquance, insertion des jeunes par la MPT.

2. Dans le cadre de la Formation - Emploi des Jeunes

- réalisation d'une étude économique en trois phases par le GIE et d'activités économiques par le Foyer des Jeunes Travailleurs,

- action menée par le Centre Régional pour l'Information et le Droit des Femmes pour l'insertion professionnelle des femmes,

- actions menées par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions en matière d'insertion, d'aide juridique et droits des victimes.

XI - Sports

1. Animation sportive

Le bilan 1990 est le suivant :

- initiation des écoles primaires : 2 800 enfants,

- Écoles Municipales de Sports et stages omnisports pendant les petites vacances scolaires : 1 150 enfants,

- natation scolaire : 3 400 scolaires,

- compétitions programmées durant la saison 1989/1990 : 4 282 compétitions.

2. Actions ponctuelles

- Tout Besançon Nage - saison 1989/1990 : 1 600 participants,
- Carnaval sur glace - Portes ouvertes - Journée des Sports de Glace : 1 800 entrées,
- Tour de France : mobilisation des services pour assurer au «pied levé» l'hébergement de 100 coureurs à l'Hôtel Épiqueur fermé.

3. Les contrats d'objectifs au sport de haut niveau

Ces contrats mis en place à Besançon à partir de 1989, pour définir le niveau de l'aide financière allouée aux clubs de haut niveau, constituent une démarche originale qui intéresse à ce jour plus de 60 villes françaises et de nombreux départements et régions.

4. Fréquentation des installations sportives

Fréquentation totale : 1 435 840 usagers

- * piscine couverte : 307 000 entrées,
- * patinoire : 90 000 entrées (saison 1989/1990),
- * tennis Malcombe : 3 489 adhérents,
- * plage de Chalezeule : 98 000 entrées.

5. Gestion

- participation à une étude du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les coûts de gestion,
- réflexion sur la philosophie et la méthodologie des contrats d'objectifs pour le sport de haut niveau (disciplines individuelles),
- polycompétence accrue des agents par le biais d'une formation adaptée.

XII - Hygiène-Santé

Secteur Éducation pour la Santé

Au cours de l'année 1990, le Secteur Éducation pour la Santé du Service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon a développé ses programmes sur plusieurs thématiques.

1. Tabac

1990 a été une année de potentialisation des acquis de Besançon Non Fumeur autour de la journée mondiale sans tabac (31 mai 1990), des actions dans les écoles (primaires mais aussi secondaires) et des plans stop-tabac. Le jumelage avec Empoli (Italie) a donné une dimension internationale à BNF.

2. Toxocarose et hygiène corporelle

Conception d'une affiche et d'un dépliant sur la toxocarose avec sensibilisation du grand public par les médias (TV, radios, presse écrite...) et les professions relais (pharmacies, vétérinaires...). Renforcement de la lutte contre la pédiculose grâce à une très large diffusion du matériel «Pan sur les poux» et développement du projet de classe avec le coffret pédagogique «Bibi l'eau». Poursuite de l'opération de sensibilisation au brossage des dents auprès des enfants fréquentant les restaurants scolaires.

3. Population en difficulté

Au cours de l'année 1990, les actions auprès des adultes bénéficiant du RMI ont pris beaucoup d'importance. Dans le cadre du programme européen «Pauvreté 3», plusieurs axes de travail ont été développés :

- 1) bilan et accompagnement santé,
- 2) prise en compte de la dimension santé dans les projets novateurs soutenus par l'association européenne,
- 3) mise en place d'une évaluation en liaison avec l'Université de Franche-Comté.

4. Nutrition

14 classes de Besançon ont participé pendant un an au programme «Petit déjeuner et goûters en forme». L'évaluation de cette action a permis de mesurer une évolution significative des habitudes alimentaires parmi les enfants qui avaient bénéficié de cette éducation.

5. Accidents domestiques de l'enfant

Afin d'étudier l'impact des actions menées depuis plusieurs années dans les écoles et les quartiers, une évaluation qualitative a été réalisée auprès des enfants et des enseignants ainsi que dans les familles. Elle a montré tout l'intérêt de ce travail, en particulier le retentissement de ce programme sur les attitudes, face aux risques, des enfants et des parents à la maison.

6. Les jeunes

Plusieurs programmes se sont adressés plus spécifiquement à ce public :

- * l'action «jeunes relais» dans deux établissements du secondaire à Besançon,
- * le dispositif santé auprès des jeunes de la Mission Locale de Besançon,
- * la conception de l'outil d'éducation en nutrition «36 questions au menu».

L'ensemble de ces programmes a fait l'objet de nombreuses publications et communications en France et à l'étranger.

Secteurs Médecine Professionnelle et Sécurité

1 988 visites médicales ont été passées en 1990.

Diverses autres actions ont été menées :

- * poursuite de la Prévention Alcool,
- * gestion des dons du sang,
- * visites hebdomadaires de postes de travail,
- * nouvelle politique de prévention des accidents du travail,
- * organisation et animation de séances d'initiation du personnel municipal aux gestes et postures de travail,
- * réalisation d'un montage vidéo sur la fonction d'égoutier.

Secteur Salubrité-Environnement

Durant l'année 1990, 188 opérations de désinfection, désinsectisations, ont été réalisées : 28 % l'ont été à titre gratuit, le complément à titre onéreux.

Les opérations de dératisation ont été renouvelées ; 77 opérations complémentaires ont été effectuées par les agents municipaux.

Dans le domaine de la salubrité, 239 plaintes ont été traitées par les Inspecteurs de salubrité.

Le contrôle des établissements de restauration s'est effectué en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaires, l'objectif étant la sensibilisation des exploitants : 20 visites ont eu lieu.

Concernant la vérification des champignons sur le marché, elle a été assurée par un mycologue extérieur au service durant la période du 1^{er} juillet au 30 novembre.

En ce qui concerne la Mission Bruit, 146 plaintes ont été traitées durant l'année.

Réseau de mesures de pollution atmosphérique : durant 1990, les oxydes d'azote, de soufre, de plomb, l'ozone ainsi que le monoxyde de carbone ont été mesurés régulièrement. Chaque jour, les résultats sont validés, la surveillance, l'entretien du réseau et la gestion de l'Association nécessitent la présence et les compétences d'un technicien hautement qualifié.

Secteur Vaccinations

En 1990, l'accent a surtout été mis sur la vaccination rougeole, rubéole, oreillons grâce à la campagne nationale organisée avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les séances de vaccinations rubéole pour les fillettes de 11 ans ont protégé 129 enfants.

Par contre, on note une diminution des vaccinations adultes par rapport aux années précédentes, due à l'élargissement du temps de protection des rappels.

A noter que de plus en plus de personnes demandent des vaccinations contre l'hépatite, la typhoïde, nécessaires pour leur travail ou pour des voyages.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

78 personnes ont été prises en charge cette année, soit 28 à 32 personnes par jour à raison d'une ou deux interventions quotidiennes.

Le Service Hygiène-Santé est toujours un terrain de stage pour les élèves des écoles d'aide-soignantes (345 heures de stage effectuées dans notre service) et d'infirmières (972 heures) de Besançon et de Pontarlier.

Centre de Soins Infirmiers

Le Centre de Soins Infirmiers de l'Épitaphe (et son annexe de Clairs-Soleils) a retrouvé son niveau d'activité de 1984 : 29 000 actes ont été réalisés par les cinq infirmières. La dynamique amorcée en 1989 s'est poursuivie. Par rapport à 1989, c'est 8,5 % d'actes en plus et 27 % de recettes en plus.

Bains Douches

Après la fermeture en juillet de l'établissement de bains situé rue de Belfort, la fréquentation du dernier Bains Douches rue de la Madeleine reste importante. En 1990, 7 718 clients ont été reçus, dont 116 à titre gratuit.

XIII - Développement Économique

1. Aide à la création et à l'accueil d'entreprises

** Espace Industriel de Besançon-Palente*

Trois nouveaux occupants se sont installés cette année dans les bâtiments réhabilités :

- le CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie), organisme de formation du GIMM,
- l'IMEA (Institut de Management Européen des Affaires) créé par la CCI du Doubs,
- Énergies Cité

Il reste encore un peu plus de 2 000 m² de locaux à usage de bureaux à commercialiser.

** Pépinière IEN à Palente*

Cinq nouvelles sociétés se sont installées dans la pépinière et ont ainsi pu bénéficier d'une aide au plan d'affaires de 15 000 F chacune.

2. Opérations immobilières

** Société MODEL*

Cette société de découpage-emboutissage emploie près de 200 salariés. Elle vient de s'allier avec une importante société de commerce japonaise C.ITOH, afin de créer à Besançon une nouvelle société. Celle-ci, la Société PRESSMATIC, fabriquera des cartes et pièces pour magnétoscopes, caméras, autoradios... et s'installera dans la ZI des Tilleroyes, entre le site des Abattoirs et le Centre de Télécommunications.

Pour faciliter cette opération, la Région a apporté à BATIFRANC 2 000 000 F à titre d'avance remboursable et le Département 1 000 000 F au titre du Fonds Départemental de Développement Économique.

La Ville a abondé ce dispositif par une subvention de 1 000 000 F versée à BATIFRANC à titre d'aide à l'immobilier.

De plus, la Ville se rendra propriétaire d'une parcelle nécessaire à une éventuelle extension de la Société PRESSMATIC et la conservera comme réserve foncière pendant une durée de 7 ans (Conseil Municipal du 17 décembre 1990).

** SM2E*

Le groupe MITSUBISHI Corporation vient de prendre une participation majoritaire dans le capital de SM2E, ce qui va permettre à cette société de développer fortement son activité. Ceci suppose d'importants investissements.

Les collectivités territoriales (Région, Département, Ville de Besançon) apportent leur soutien à cette opération.

La Ville de Besançon, pour sa part, a décidé de participer à hauteur de 2 millions de francs englobant l'acquisition et l'aménagement des terrains nécessaires à la création d'un parking supplémentaire et une moins-value sur les loyers à échoir (Conseil Municipal du 17 décembre 1990).

* C'est aussi en 1990 que s'est concrétisée l'opération immobilière portant sur l'immeuble sis 65 rue des Cras. Initialement propriété de la Société CGH, ce bâtiment a été revendu, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente, à la Société SMH France, qui a ainsi conforté son implantation à Besançon.

* *Société ASSOTECH*

Anciennement installée dans la pépinière IEN de Palente, cette société recherchait un nouveau site d'implantation. Le bâtiment 41 B chemin de Valentin, laissé vacant par la mise en liquidation judiciaire de la SCOP CAP, lui a été proposé.

Une convention de location précaire lui a donc été consentie pour une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable à compter d'août 1990 au prix annuel de 204 000 F (Conseil Municipal du 24 septembre 1990).

Le Service Développement Économique a également suivi les projets de création ou d'extension de nombreuses entreprises (METATHERM, BOURGEOIS, MATY, SUPERFOS, NEO TYPO...).

3. Zones d'activités

Zone artisanale des Montarmots

* *Société GRISOT*

Cette société installée rue des Frères Mercier était intéressée par un lot de 16 ares dans cette zone d'activités pour y transférer son activité de plomberie-zinguerie.

Le lot n° 7 lui a donc été cédé au prix de 132 978,40 F (Conseil Municipal du 24 septembre 1990).

4. Information - Communication

* Participation à des salons

- Salon des Industries de l'Automation, de la Mécanique et de la Sous-traitance (SIAMS) en avril à Moutier (Suisse),
- Salon «S'implanter» en juin à Paris,
- Micronora en septembre à Besançon.

* Publication à caractère économique

Le Service a engagé un important travail sur la communication économique.

* Convention de prospection d'entreprises suisses

La mission de M. Walter SCHMID n'ayant pas apporté les résultats attendus, il a été mis fin au contrat qui nous liait à lui pour la prospection d'entreprises suisses.

* Conseil Municipal «Besançon : mutations et développement»

À l'occasion de la préparation de ce débat, le Service Développement Économique a contribué à la préparation d'un important dossier concernant l'évolution économique à Besançon.

5. Opérations communes avec d'autres partenaires

Ces opérations ont porté sur :

- la revitalisation du centre-ville,
- la création d'une nouvelle zone artisanale,
- le Parc Scientifique et Industriel des Montboucons avec notamment la mise au point des statuts.

Le service a participé aux réunions régulières du groupe de conception du PSI chargé de définir une stratégie d'aménagement de cet espace.

Pôle européen des microtechniques

Dans ce cadre et à l'initiative de l'État, de la Région et du Département du Doubs, une étude a été engagée afin de définir le potentiel de recherche, de formation et d'activité microtechniques en Franche-Comté.

6. Développement des moyens de communication

La Ville a alloué en 1990, la somme de 245 275 F à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura au titre de sa participation au fonctionnement et aux investissements de **l'aéroport de Dole-Tavaux**.

La Ville a également consacré 551 560,16 F au financement de **l'aérodrome de Besançon Le Vèze**.

En ce qui concerne le **Schéma Régional de Transports Collectifs**, la Ville a déboursé la somme de 17 527,76 F pour couvrir la quote-part de déficit à sa charge pour les liaisons routières Gray-Besançon, Gy-Besançon et Rioz-Besançon.

XIV - Action Culturelle - Vie Associative - Vie des Quartiers - Tourisme

Action Culturelle

Au cours de l'année 1990, deux objectifs prioritaires ont été définis : mettre en valeur le patrimoine de la Ville et organiser une meilleure communication des activités culturelles.

Dans cette perspective, **le Musée Classé** a organisé de remarquables expositions à partir de ses collections permanentes : «**Se nourrir à Besançon au Moyen-Age à la table d'un vigneron de Battant**», «**Loin du Sable**» - collections égyptiennes du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, «**Dessins de Raoul Dufy, Paul Signac, Albert Marquet**», une exposition d'horlogerie présentant les pièces les plus remarquables du futur Musée du Temps...

L'ensemble de ces activités s'est doublé d'une politique d'édition de catalogues, petits journaux, affiches...

Une intense campagne de restauration a été entreprise dans cette perspective de valorisation et de préservation du patrimoine : 432 821 F y ont été consacrés.

Des acquisitions importantes venant compléter le fonds permanent, ont pu être réalisées grâce à l'aide de la Direction des Musées de France (qui a financé à hauteur de 50 %) un tableau d'Edouard SWEBACH, de Charles MAURIN, un dessin de J. Frans VAN BLOEMEN, une pendulette à système d'oscillation conique, pour un montant total de 486 038 F.

Parallèlement, le Musée Classé a développé une politique d'animation à l'intention des scolaires et du grand public, et organisé un stage pluridisciplinaire pour les enseignants en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Enfin, le Musée a prêté environ 70 dessins, 20 peintures et de nombreux éléments de collections archéologiques pour des expositions temporaires en France et à l'étranger.

Le nombre des entrées a progressé de 17 % et le volume de recettes de l'ordre de + 45 %.

Le département Études - Conservations des **Bibliothèques Municipales** a été l'un des éléments moteur des manifestations organisées à l'occasion du 7^{ème} Centenaire des Franchises de Besançon, et a présenté, à partir du fonds permanent, l'exposition «**Itinéraire d'une ville**».

De plus en plus, le conservateur s'efforce de mettre en lumière les collections extrêmement précieuses de Bibliothèques, malgré l'absence d'une réelle salle d'exposition.

Le réseau Lecture Publique pour sa part a repris et amplifié l'action d'animation destinée à toucher un vaste public et notamment celui des non lecteurs : l'accueil des scolaires se poursuit et se multiplie ; les bibliothèques participent de plus en plus aux actions de soutien scolaire, dont elles deviennent souvent le support pédagogique : à cet égard l'exemple de Montrapon est significatif ; l'activité lecture de rue aux Clairs-Soleils s'est renforcée et le point bibliothèque de la Maison d'Arrêt auquel la Ville prête son concours par la mise à disposition d'un bibliothécaire à temps partiel, s'est développé.

Quelques chiffres encore : les bibliothèques ont prêté plus de 310 000 livres, 89 000 disques à 24 000 emprunteurs ; 45 000 documents ont été consultés sur place ; 69 manuscrits, dessins ou livres précieux ont été prêtés en France ou à l'étranger.

Le Service Culturel a repris la conception du «Mois à Besançon» diffusé désormais à 7 000 exemplaires et créé une lettre mensuelle d'information «**Culture Info**» adressée aux partenaires de l'action culturelle, aux médias et aux responsables municipaux. Il a pris en charge l'organisation du stand des Musées (Classé et Musées de la Citadelle) SIME (Salon International des Musées et des Expositions) qui a eu lieu en janvier au Grand Palais.

Il met en place une édition de plaquettes présentant les services culturels municipaux.

Le Centre d'Arts Contemporains a travaillé en liaison étroite avec l'Espace Planoise à l'occasion de la création chorégraphique de Mark TOMPKINS (exposition de photographie) «**Fragments de Danse**» du projet d'action culturelle «**Portes Sous-Marines**» (exposition de sculpture d'Henri Larrière). Par ailleurs, le Centre a organisé 4 expositions d'artistes locaux, permis aux élèves de l'École des Beaux-Arts de présenter leurs travaux ; il poursuit en cela sa mission de vitrine de la création locale et régionale ; pour autant, 2 manifestations ont fait connaître des artistes d'envergure nationale et internationale.

Les établissements d'enseignement artistique, au-delà de leur mission traditionnelle éducative, se sont impliqués dans l'activité culturelle de la Ville : **le Conservatoire National de Région** a organisé 35 concerts et animations musicales à Besançon et 7 à l'extérieur ; **l'École Régionale des Beaux-Arts** a participé à diverses animations à Besançon et à l'extérieur et proposé des conférences, rencontres d'artistes, expositions, des voyages d'études à Bâle et à Düsseldorf (rappelons que l'École de Besançon est jumelée avec celle de Düsseldorf et accueille 2 à 3 étudiants allemands par année scolaire).

Dans le domaine du «spectacle vivant», 1990 a été la dernière année de l'activité de Denis LLORCA, Directeur du **Centre Dramatique National de Franche-Comté** ; René LOYON lui a succédé et saura maintenir au CDN le haut niveau que lui avait donné son prédécesseur.

Tourisme - Vie Associative - Vie des Quartiers

Le Service Culturel a pris en charge les problèmes de tourisme courant 1990 et il a d'emblée mis en place une relation permanente avec les principaux partenaires de la Ville en la matière (Office du Tourisme, Confédération permanente du tourisme urbain, associations...) qui lui a permis d'alimenter la réflexion des élus par la définition d'une politique du tourisme.

L'élément essentiel de l'activité touristique de la Ville, **la Citadelle** a reçu cette année encore plus de 240 000 visiteurs, de tous horizons, ce qui représente une recette de 2 518 810 F soit + 236 210 F par rapport à 1989.

Les conservateurs des Musées de la Citadelle ont proposé un certain nombre d'expositions (Vignes à crédit, l'acier, les marionnettes, De Gaulle, le revers de la médaille...) et des animations propres à susciter l'intérêt du grand public. Le Muséum d'Histoire Naturelle pour sa part a progressivement installé un insectarium et défini un programme de développement avec la réalisation d'un planétarium.

Par ailleurs, une vigoureuse politique de préservation du patrimoine a été mise en place avec la collaboration des Monuments Historiques, mais aussi avec la participation active des appelés du 19^e Régiment du Génie ; un jumelage a été conclu à cette occasion entre ce régiment et la Ville de Besançon qui prévoit notamment une intervention régulière pour des actions de débroussaillage des remparts.

Une opération campus du patrimoine a également été menée avec Echel 25 concernant le nettoyage de certaines murailles.

L'Office du Tourisme pour sa part grâce au concours de la Ville a pu définir une politique de communication et éditer divers matériels (dépliants, guides, fiches...) destinés à mieux informer les touristes sur les ressources de la Ville. De même de nombreuses visites guidées de la Ville ont été proposées sous la direction d'une animatrice conférencière agréée par la Caisse Nationale des Monuments Historiques.

La manifestation «**Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1990**» a connu un certain succès et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs y ont participé : 10 jours de fête, 60 spectacles (dont plusieurs créations) plus de 1 500 acteurs participant. Cette opération reste la seule qui permette aux jeunes créateurs de s'exprimer une fois dans l'année, dans un cadre professionnel, avec le soutien substantiel de la Ville de Besançon.

Le Kursaal reste l'équipement le plus sollicité pour des congrès, soirées, spectacles, conférences-débats, projections cinématographiques... De nombreuses associations auront pu en disposer en 1990 ; le montant des recettes a notablement augmenté, il est passé de 318 205 F à 392 645 F soit + 23 %.

Par ailleurs, l'ensemble des salles municipales mises à la disposition des associations pour des activités diverses ont été considérablement utilisées (recette totale : 342 213 F).

Enfin, le Service Culturel en accord avec le Service Communication et le Cabinet de M. le Maire a préparé l'organisation des réunions dans les quartiers : déroulement, information, logos...

XV - Urbanisme

L'activité du service a porté essentiellement sur les points suivants :

Documents d'urbanisme

- gestion des POS et modification (zonage, règlement),
- révision du POS ; lancement de la procédure - conduite d'études.

Études

- études générales : suivi et réflexion sur le dossier PACT,
- études sectorielles :

- * suivi du dossier de l'AFUA Vareilles,
- * esquisse d'aménagement du campus et du PSI.

Zones d'Aménagement Concerté

- ZAC de Planoise :

- * programme de logements,
- * études d'implantations tertiaires,
- * étude d'implantation de la clinique,

- * suivi du dossier piscine-patinoire,
- * réflexion sur l'aménagement du parc urbain.

- **ZAC La Fayette** : suivi du dossier de réalisation et des premiers permis de construire.

- **ZAC de la Combe Saragosse** : suivi de l'opération.

- **ZAC Louise Michel** :

- * élaboration du dossier de réalisation,
- * analyse des permis de construire,
- * contact avec les promoteurs et le CLAB.

- **ZAC Diderot** : suivi du dossier.

- **ZAC de Châteaufarine** :

- * suivi du dossier,
- * étude du permis de construire.

- **ZAC Saint-Laurent** : élaboration du dossier de réalisation.

- **ZAC des Tilleroyes** :

- * négociations foncières,
- * lancement de la procédure pour le dossier de ZAC.

Opération de restauration du centre-ville

- suivi de la restauration de l'Hôtel de Champagney,
- suivi des opérations privées dans le cadre de l'OPAH, mise en place de la poursuite de l'OPAH,
- études sur les futures opérations avec les organismes HLM,
- suivi de l'opération Hôtel Jouffroy.

Programme de DSQ

- dossier de DSQ à Palente : étude et convention,
- dossier sur les 408 : étude - concours d'architecte,
- suivi de l'aménagement de la place de Coubertin,
- suivi du programme de restauration Cité de Fontaine-Ecu,
- contact permanent avec les organismes logeurs pour leur projet de réhabilitation ou de travaux neuf.

Permis de construire

- instruction complète des autorisations d'utilisation du sol : plus de 1 000 dossiers en 1990,
- suivi dossiers industriels avec le Service Économique.

Information

- réception d'étudiants, d'associations, de divers groupes et réception du public.

XVI - Action foncière

Acquisitions immobilières principales :

- hors procédure «Droit de préemption urbain» (d'un montant supérieur à 50 000 F) : 4 511 015 F (dont les terrains de la future ZAC des Tilleroyes),
- par exercice du droit de préemption urbain : 3 269 000 F.

Aliénations immobilières principales (d'un montant supérieure à 50 000 F) : 3 375 278,40 F (dont les locaux de la Faculté de Médecine et de Pharmacie pour 2 250 000 F).

XVII - Eaux

Au cours de l'année 1990 les travaux réalisés ont été les suivants :

* Stations de traitement et de pompage

- automatisation du lavage des filtres à la station de Chenecey,
- travaux de génie civil toujours à la station de Chenecey pour aménager un poste central de contrôle de l'usine, un laboratoire, et une salle d'accueil pour les visites. Ces travaux sont accompagnés par un bardage des façades des bâtiments à caractère industriel,
- remplacement d'un transformateur d'énergie électrique MT/BT de 250 KVA sur le champ captant de Thise-Aérodrome,
- *extension du réseau d'eau* : chemin de la Barre aux Chevaux, chemin des Essarts l'Amour, chemin de Bonnay, chemin de la Grange Borée, maillage entre rue des Sapins et ateliers municipaux, secteur des Ragots (réalisation des deux premières tranches), desserte du 5^{ème} Lycée,
- *rénovation de conduites* : rue Lapret, rue Isenbart, faubourg Tarragnoz (vers place de Lattre de Tassigny), impasse 22 rue Fontaine-Ecu, rue d'Helvétie, rue de la République,
- *renforcement et rénovation de canalisations d'eau* : rue Max Jacob, rue Cusenier, rue Gambetta, rue Richebourg, rue du Grand Charmont, rue du Petit Charmont, rue de Dole,
- *modification et restructuration des réseaux* : travaux préalables au carrefour du Cerisier - route de Dole à Châteaufarine, vers le passage inférieur du Géant Casino.

L'ensemble des canalisations posées en 1990 représente une longueur de 10 390 m.

La rénovation du réseau entreprise depuis plusieurs années a pour effet direct de supprimer les pertes dues à la vétusté des canalisations. Les effets de cette rénovation ont été bénéfiques lors des périodes sèches de 1990 alors que le débit d'Arcier était au plus bas.

Le remplacement des compteurs d'eau les plus anciens commencé en 1989 a été poursuivi en 1990.

XVIII - Assainissement

1. Réseaux d'assainissement

a) *Extension et renforcement des réseaux - travaux neufs* : chemin du Sanatorium, chemin du Point du Jour, rue Lapret, faubourg Rivotte, avenue Clemenceau, place de Coubertin, ZAC Diderot, rue Francis Clerc, chemin des Ragots, ZAC Châteaufarine, chemin de l'Espérance, passage Charles de Bernard, ZAC Palente (bassin rétention).

b) *Travaux d'entretien et grosses réparations* : à noter le renouvellement et l'uniformisation des grilles et tampons, la remise en état d'antennes et de collecteurs, la réhabilitation du collecteur Charles Nodier (2^{ème} tranche).

Un planning annuel d'entretien préventif du réseau a été établi pour 1990, de manière à passer en chaque point un réseau au moins deux fois par an.

2. Station d'épuration

a) Travaux

De nombreuses opérations de maintenance et d'entretien sur les équipements électromécaniques ont été réalisées.

Divers travaux d'aménagement ont été menés à bien conformément au programme arrêté : climatisation des locaux du rez-de-chaussée (laboratoire, bureaux) et aménagement de la plateforme du séchage mécanique.

Dans le cadre du projet des travaux d'extension, des essais de traitement du phosphore ont été réalisés en mai/juin.

Enfin, depuis le printemps, un accord est intervenu avec le Syndicat Intercommunal de l'Est Dijonnais pour le traitement temporaire des boues de leur station d'épuration.

b) Extension et restructuration

Le jury ayant décidé de retenir en juin le projet de la Société SAUR, les travaux ont débuté en octobre et sont prévus pour une durée de 21 mois.

Le projet définitif permettra de traiter la pollution carbonée et azotée pour 80 000 éq/habitants supplémentaires ainsi que le phosphore pour la totalité de la capacité actuelle et future de la station soit 200 000 éq/habitants. Le montant des travaux est évalué à 58 MF HT valeur 1990.

c) Relations publiques

Poursuite des visites scolaires, universitaires, associations et collectivités. Près de 600 personnes ont été accueillies dans l'année.

3. Actions diverses

a) Interventions annuelles dans le cadre des conventions d'entretien des réseaux et stations sur les ouvrages des collectivités territoriales suivantes :

- Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule,
- Syndicat Intercommunal d'Auxon-Chatillon-le-Duc,
- Commune de Pirey,
- Syndicat Mixte de la zone industrielle de Besançon-Chemaudin,
- Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine,
- Commune de Chalezeule.

b) Interventions hors convention

- suivi d'études et travaux sur installations d'assainissement des collectivités précitées,
- interventions ponctuelles sur les réseaux mentionnés ci-dessus (curage, débouchage...),
- contrôle par inspection vidéo et radiodétection du réseau de Merey-sous-Montrond.

c) Autres actions

- suivi des travaux de construction du poste de relèvement et de la canalisation de refoulement d'Avanne-Aveney (raccordement prévu : printemps 1991),
- rédaction de conventions d'exploitation et d'entretien des réseaux d'assainissement des communes de Chemaudin et Pirey,
- exploitation et entretien du réseau de Chalezeule dans le cadre d'une convention spécifique.

d) Effluents industriels

Arrêt temporaire des visites d'information et de sensibilisation des entreprises aux problèmes spécifiques des rejets. L'action doit être reprise différemment début 1991.

XIX - Parc Auto et Déchets**1. Parc Auto**

3 483 500 km ont été parcourus par l'ensemble des 493 véhicules municipaux au cours de l'année 1990.

L'acquisition de véhicules et de différents matériels pour renouvellement s'est chiffrée respectivement à 4 075 000 F et 650 000 F.

2. Ordures ménagères

En 1990, ont été incinérées à l'UIOM 56 450 tonnes dont 4 110 tonnes de la Ville de Dole. Ont été collectées par les services municipaux 36 330 tonnes d'ordures ménagères, 677 tonnes de verre et 578 tonnes de cartons.

- Déchetterie de l'Épitaphe

Mise en place d'une benne destinée au stockage des appareils de froid en vue de la récupération du fréon.

- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Une installation complémentaire permettant de séparer les cendres sous filtres électrostatiques a été mise en place. Depuis le 1^{er} juillet 1990, ces cendres sont évacuées dans une décharge de classe 1 (à Vaivre).

- réalisation d'une étude concernant une décharge de matériaux terreux sur le site de la carrière des Andiers à Chalezeule avec association éventuelle d'une déchetterie.

XX - Espaces Verts - Forêts

Les actions menées ont consisté :

- à poursuivre l'optimisation du fonctionnement du service,
- à poursuivre la politique de soins aux grands arbres et de remplacement des arbres d'alignement (avenue Helvétie),
- à poursuivre la transformation d'espaces engazonnés en espaces plantés afin de diminuer les coûts de gestion,
- à accentuer l'effort de surveillance à Chailluz,
- à préparer un réseau de circuits VTT,

- à poursuivre l'effort d'investissements forestiers à Chailluz,
- à engager les travaux préliminaires de mise en place de la comptabilité analytique,
- à engager les travaux préliminaires du hangar de stockage à l'Orangerie.

Espaces Sportifs

Dans ce domaine, on peut noter :

- la poursuite des efforts d'amélioration des équipements sportifs,
- la pose de filets pare-ballons à l'ensemble sportif de Rosemont et au plateau d'EPS Jean Jaurès,
- la réalisation des travaux préliminaires de mise en place de la comptabilité analytique.

Relations Publiques

Poursuite de l'effort important d'interventions en décoration florale pour diverses manifestations et des prêts de plantes vertes aux associations et organismes officiels.

Cimetières

Poursuite de l'effort important d'entretien des espaces verts des cimetières et de leur fleurissement.

Établissements scolaires

Maintien du niveau de remplacement des jeux dans les cours d'écoles maternelles.

XXI - Voirie et ouvrages d'art

Le Service Voirie a confié aux entreprises des travaux pour un montant de 8 306 500 F (4 734 600 F pour la subdivision voirie-infrastructure et 3 571 900 F pour la subdivision circulation) et en a assuré en régie pour 35 325 900 F (17 628 000 F pour la subdivision voirie-infrastructure, 3 780 900 F pour la subdivision circulation et 13 917 000 F pour la subdivision propreté).

Des études sont en cours concernant le tunnel sous la Citadelle (élaboration de l'APD), des aménagements de voirie (rue de Dole, têtes de pont Léo Lagrange, chemin de l'Espérance et dans le cadre des DSQ Orchamps-Palente et Montrapon avec la place de Coubertin).

En ce qui concerne les gros investissements, ceux-ci ont été de plusieurs ordres :

- solde de l'opération de voirie liée à la construction du pont Denfert Rochereau pour 10 212 000 F,
- programme annuel d'aménagement et de sécurité routière (élargissement de la bretelle Boulevard Blum / rue de Vesoul, rue Charles Nodier 2^{ème} tranche, rue du Chapitre, carrefour de Micropolis) pour 2 988 000 F,
- participation de la Ville aux opérations de voirie dans le cadre du 10^{ème} Plan à hauteur de 5 601 000 F,
- construction du parking de la Mairie pour 9 350 000 F,
- début des travaux de voirie du Parc Scientifique nécessaire à la construction du 5^{ème} Lycée aux Montboucons pour 400 000 F,
- travaux primaires de voirie aux abords de la ZAC Diderot pour 3 238 000 F.

XXII - Électricité-Chauffage

Chauffage des bâtiments

Énergie : le coût des combustibles a augmenté en moyenne de 6 %, les consommations ont baissé d'environ 1,2 % ; le budget énergie a progressé d'environ 2 %.

A signaler en outre :

- la mise au point du logiciel TERRITORIA développé par l'Association des Ingénieurs des Villes de France et GDF,
- des travaux sur les installations et dans les bâtiments pour un montant total de 2 450 831 F dont 749 039 F à l'entreprise et 1 701 792 F en régie municipale.

Électricité

Énergie : hausse moyenne de 4,8 % de l'électricité ; hausse d'environ 1,5 % des consommations ; hausse d'environ 5,5 % du budget électricité.

A noter parmi les actions réalisées :

- la mise au point du logiciel TERRITORIA appliqué aux contrats EDF,
- la renégociation de certains contrats pour optimisation tarifaire,
- des travaux dans les bâtiments et sur installations pour un montant total de 3 910 631 F dont 2 272 668 F à l'entreprise et 1 637 963 F en régie municipale.

Téléphone

- extension et rénovation des installations pour un montant total de 613 881 F,
- équipement de 2 véhicules en radiotéléphone et interventions sur le relais des ateliers,
- installation de systèmes d'alarme dans certains bâtiments.

Éclairage public

On constate une relative stabilité du budget énergie.

Principales actions engagées :

- centralisation des armoires de commande,
- passage au sodium haute pression.

Le montant total des travaux se chiffre à 4 401 698 F dont 2 641 537 F à l'entreprise et 1 760 161 F en régie municipale. A noter que les travaux effectués suite aux accidents et vandalisme se montent à 210 000 F (somme comprise dans le chiffre ci-dessus).

XXIII - Architecture

Les principales réalisations ont été les suivantes :

Services administratifs

- restructuration de bureaux et circulation à la Mairie.

Équipements sportifs

- couverture d'un court de tennis du BRC,

- isolation thermique du Boulodrome,
- réalisation d'un sanitaire et d'un local de rangement à l'abri bouliste de Saint-Claude,
- gymnase des Montboucons - études et appel d'offres,
- CSINI - restructuration des locaux.

Équipements sociaux

- aménagement d'un Centre d'Initiation à l'Économie Sociale et Familiale, rue Dürer,
- études pour la construction d'un atelier moto et bricolage à la Maison de Quartier de Montrapon,
- études pour la construction d'un pavillon d'accueil des gens du voyage à la Malcombe.

Équipements divers

- Pépinière «Point + Entreprises» 3 rue Violet :
 - * aménagement de 4 cellules au premier étage et d'une cellule au rez-de-chaussée,
 - * démolition d'un atelier dans la cour,
 - * restructuration des anciens locaux CMFIP,
- travaux de cloisonnement dans les ateliers d'IEN à l'Espace Industriel de Besançon-Palente,
- construction d'un crématorium au cimetière de Saint-Claude,
- extension d'un bâtiment «traitement de l'eau» et «traitement des façades» à la station de pompage de Chenecey-Buillon.

Secteur culturel

- travaux de couverture du Palais Granvelle (3^{ème} tranche),
- autres travaux de recherches, de restauration, de réparations et de démolitions au Palais Granvelle,
- études pour le Musée du Temps,
- Citadelle : 2^{ème} tranche de travaux sur le chemin de Ronde de la Tour de la Reine,
- Monument de la Libération à la Chapelle des Buis : réfection partielle de l'étanchéité,
- Église Saint-Maurice : restructuration façade - études.

Ateliers Municipaux

- étude pour la couverture de l'aire de lavage.

XXIV - Service Bâtiment

Hôtel de Ville et bâtiments administratifs

- réfection peintures intérieures Salle des Mariages et Salle des Pas Perdus à l'Hôtel de Ville,
- aménagement des archives pour services financiers et restructuration complète des locaux Mutuelle au 6 rue Mégevand.

Services techniques

- restructuration complète des locaux des services Voirie - Électricité - Chauffage au Centre Technique de la Pelouse,
- aménagement de locaux pour service Voirie à Ile de France et parking Euromarché.

Équipements scolaires

- restructuration de la maternelle des Chaprais,
- aménagements de locaux pour associations et restaurants scolaires,
- comme chaque année, des travaux ont été effectués dans un certain nombre d'écoles (couverture, étanchéité, isolation, peintures intérieures et extérieures, remplacement des revêtements de sols, rideaux, fenêtres...).

Bâtiments culturels

- réfection des peintures : Bibliothèque Municipale, Médiathèque, Conservatoire, Centre de Loisirs «Les Cocotiers», Comité de Quartier de Saint-Ferjeux, Centre Pierre Mendès-France, MPT Planoise,
- travaux et équipements au Grand Kursaal,
- travaux divers à l'École des Beaux-Arts, au Musée des Beaux-Arts, au Conservatoire.

Bâtiments sociaux

- création d'une lingerie à la halte-garderie de la Grette,
- travaux d'entretien et d'aménagement (peintures intérieures et extérieures, revêtement de sol, remplacement portes et fenêtres, pose faux-plafonds, isolation, étanchéité) dans plusieurs crèches et centres sociaux.

Équipements sportifs

- réaménagement de la partie vestiaires et sanitaires avec travaux peinture, isolation, plomberie, chauffage, électricité - Gymnase Résal,
- remplacement des portes vestiaires annexe II, étanchéité et reprise béton tribune d'honneur - Stade Léo Lagrange,
- remplacement porte tribune et travaux peinture - Stade de Montrapon,
- installation de faux-plafonds et travaux peinture coursive n° 2 - Palais des Sports,
- remplacement de filtres et vannes réfection joints grand bassin - Piscine couverte,
- réfection toilettes femmes, restructuration de vestiaires, aménagement local poubelles - Piscine camping Chalezeule.

Édifices culturels

- réfection de la dalle sur la chaufferie de l'Église Saint-Claude avec étanchéité, remplacement de vitraux (chœur).

Autres bâtiments

- immeuble 7 rue du Palais de Justice : réfection complète des combles, peinture, revêtement de sol, isolation,
- Gendarmerie Combe Saragosse : peintures extérieures,
- CTB 11 rue Belin : réfection étanchéité et renforcement isolation,
- Service Incendie : réfection appartements,
- Observatoire : réfection couverture bâtiment ancienne mécanique,
- Centre International de Séjour : remplacement fenêtres et réfection chambres,
- Marchés de gros : remplacement de 2 postes et grilles extensibles,
- Bains-Douches Madeleine : réfection des locaux,

- 48 rue Battant : aménagement bureaux FO,
- 3 rue Champrond : réfection d'une toiture locaux CFDT,
- 6 rue de la Madeleine : démolition locaux Francas et aménagement garages.

XXV - Corps des Sapeurs-Pompiers

En 1990, les Sapeurs-Pompiers de Besançon ont effectué 6 146 interventions se décomposant comme suit :

- incendies	554
- accidents	821
- asphyxies	80
- animaux	812
- pollution	24
- malades voie publique	1 827
- malades à domicile (sur demande du SAMU principalement)	772
- opérations diverses (ouvertures porte ascenseur, etc.)	1 256

Par ailleurs, il a été décidé de facturer aux bénéficiaires les diverses prestations d'assistance sollicitées du Corps des Sapeurs-Pompiers (matériel + personnel) qui ne relèvent pas de la mission de sécurité publique incombant à ce service.

Analyse générale du Budget Primitif de 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il convient de noter que le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) franchit pour la première fois le seuil du milliard de francs.

Il progresse de 5,5 % par rapport à 1990. Encore convient-il de souligner que 11 MF d'investissements supplémentaires qui complètent les investissements retenus au budget primitif sont d'ores et déjà retenus pour être financés par le budget supplémentaire 1991. Une délibération en ce sens vous sera proposée au cours de la séance du 11 mars. Cette procédure de financement a été rendue possible compte tenu du solde largement positif du compte administratif de 1990 (+ 36,9 MF de fonds disponibles contre 33,2 MF à la clôture de l'exercice 1989).

La progression véritable du budget général s'élève donc, en incluant ces 11 MF d'investissements supplémentaires, à 6,6 % ce qui témoigne à l'évidence du dynamisme de notre Ville puisque cette progression importante sera réalisée malgré une pression fiscale limitée à l'inflation de 1990 (3,40 %) et un endettement maîtrisé dans le budget principal. Cet endettement portera sur 91,8 MF (contre 87 MF en 1990) se décomposant en 90 MF d'emprunt globalisé et 1,86 MF d'emprunt spécifique préfinançant la récupération de la TVA versée sur notre participation de 10 MF dans l'opération ZAC de Planoise.

Nous examinerons successivement le budget principal et les budgets annexes.

Le budget principal, qui représente près de 90 % du budget total de la Ville, progresse de 4,46 % (en réalité de 5,70 % si on englobe les 11 MF d'investissements supplémentaires financés par le budget supplémentaire 1991).

Cette progression était inférieure d'un point (4,7 %) en 1990. Nous verrons que l'effort consacré aux investissements, joint à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, explique cette progression sensible.

La dette, les investissements, les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement constituent les quatre grandes catégories de dépenses dont l'analyse permet de dégager les orientations principales de ce budget.

1. L'annuité de dette progresse de 5,8 %. Elle passe (intérêts et capital) de 120 MF à 127 MF. A noter la quasi-stabilité du chapitre 930 (intérêts) qui s'explique par la gestion active de la dette menée par nos services et par une utilisation judicieuse de nos lignes de crédits qui nous permet de retarder le plus possible le recours à l'emprunt.

Notre taux moyen d'endettement reste inférieur à 10 % (9,5 %) et la durée résiduelle moyenne des prêts en cours est de 11 ans. La dette de la Ville de Besançon comporte donc des caractéristiques d'un niveau tout à fait acceptable. Le recours de plus en plus grand à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement, comme nous le verrons ultérieurement, permettra d'alléger les charges de la dette.

2. Les investissements, hors mouvements financiers, c'est-à-dire les dépenses d'équipements, représentent, en y incluant les 11 MF d'investissements supplémentaires financés par le budget supplémentaire 1991, 14 % des dépenses totales du budget principal (129,9 MF sur 928,9 MF). Ce pourcentage était de 13,2 % dans le précédent budget.

L'effort en ce domaine, qui se poursuit depuis plusieurs années, mérite d'être souligné. Il apparaît encore plus nettement si l'on considère l'ensemble des investissements du budget général (budget principal et budgets annexes). Les dépenses totales d'équipement de la Ville s'élèvent en effet à 180,5 MF (y compris 11 MF financés par le budget supplémentaire 1991) sur un total de dépenses de 1 049,5 MF soit 17,2 %. Ce même pourcentage était de 15,8 % en 1990. Cette évolution significative est conforme à l'orientation définie par la Municipalité depuis plusieurs années et partagée par la quasi-totalité d'entre nous.

Une autre orientation a également été retenue par la Municipalité : c'est la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour permettre une augmentation de notre autofinancement.

Cet objectif sera réalisé en 1991 puisque, dans le budget principal, les investissements autofinancés s'élèveront à 38 MF (en y incluant les 11 MF financés par le budget supplémentaire 1991) contre 25,5 MF en 1990, soit un pourcentage de 29,2 % (38 MF sur un total de 129,8 MF de dépenses d'équipement). Ce pourcentage était de 22 % en 1990. Pour l'ensemble du budget général de la Ville, ce sont plus de 30 % (30,4 %) des dépenses d'équipement qui sont ainsi financés directement par les ressources municipales (54,9 MF de dépenses autofinancées sur un montant total de 180,5 MF de dépenses d'équipement).

Compte tenu de cet effort en matière d'autofinancement, le recours à l'emprunt, dans le budget principal, sera limité à 91,8 MF malgré une très nette augmentation de nos dépenses en ce domaine. Parmi les opérations significatives qui seront financées par l'emprunt, citons :

- les travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise pour 10 MF + 1,8 MF de préfinancement de la récupération de TVA, soit 11,8 MF,
- les participations à l'aménagement du carrefour de Châteaufarine (6,1 MF) et à l'élargissement de la RN 73 (2,1 MF),
- le plan de jalonnement pour 3,5 MF,
- la construction du gymnase des Moutboucons pour 2,7 MF,
- l'achat de bus pour 5,2 MF,
- le renouvellement des véhicules et engins de notre parc pour 5,9 MF.

3. Les dépenses de personnel évoluent sensiblement comme l'inflation puisque le chapitre 931, que nous examinerons ultérieurement, augmente de 3,8 % contre 3 % en 1990.

4. S'agissant des autres dépenses de fonctionnement (fournitures, locations, prestations à l'entreprise, subventions et participations), elles passent de 288,7 MF en 1990 à 304,2 MF, soit + 5,4 %. Elles représentent 41,1 % des dépenses de fonctionnement du budget principal (40,6 % en 1990).

Une partie de cette augmentation est consacrée aux **subventions** qui passent de 110 MF à 113,9 MF (soit + 3,5 %).

Comme en 1990, les secteurs du sport et de la prévention bénéficient de subventions fort importantes :

- secteur sportif

- * les subventions au sport amateur passent de 1,35 MF à 1,6 MF (+ 18,5 %),
- * les subventions au sport de haut niveau passent de 1,5 MF à 2 MF (+ 33,3 %),
- * les subventions relatives à l'animation sportive passent de 159 KF à 212 KF (+ 33,3 %),

- secteur prévention : le crédit passe de 405 KF à 585 KF (+ 44,4 %) dont 165 KF permettront la réalisation d'une étude sur l'intégration des immigrants.

Pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement courant permettant à nos services d'assurer leurs missions, ils passent de 178,7 MF à 190,4 MF, soit + 6,5 %.

Cette augmentation substantielle prend en compte l'accroissement des activités de nos services. Il va sans dire que les recettes provenant de la facturation de ces services augmenteront dans la même proportion.

Analysons à présent l'évolution des principales recettes du budget principal, c'est-à-dire le produit de la fiscalité locale et la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les recettes fiscales avaient fortement progressé en 1990, notamment par suite d'une évolution très favorable des bases d'imposition, générant une recette supplémentaire de 12,6 MF.

En 1991, les recettes provenant de l'évolution des bases seront moins importantes puisqu'elles seront de 4,1 MF. Une évolution moins importante des bases de taxes professionnelle (+ 4,4 % au lieu de 11,6 %) et surtout des bases de taxe d'habitation qui restent au niveau de l'année précédente, explique cette courbe moins attractive que celle que nous avons pu constater en 1990. Il va sans dire que ces résultats n'ont pas totalement répondu à notre attente.

L'augmentation de la pression fiscale, limitée au montant de l'inflation de 1990, procurera 12,6 MF de recettes supplémentaires. C'est donc au total une augmentation du produit fiscal de 16,7 MF que nous pouvons constater par rapport au produit voté en 1990. Nous reviendrons plus longuement sur cette question lorsque nous examinerons les recettes.

La Dotation Globale de Fonctionnement augmentera au plan national de 7,51 %. Le minimum garanti de 55 % qui nous a été alloué au cours des années précédentes permettra une augmentation de cette recette importante (elle représente près de 20 % des recettes totales du budget principal) de 4,12 %, sans que l'inscription d'une provision pour régularisation de la DGF 1990 soit possible. Une incertitude demeure sur l'institution prévue d'une Dotation de Solidarité Urbaine dans le cadre d'une péréquation de la DGF. Si cette DSU était créée, la Ville de Besançon, avec les critères de répartition actuellement retenus, serait susceptible de bénéficier d'une dotation supplémentaire.

L'équilibre budgétaire du budget principal sera réalisé comme ce fut le cas au cours des années précédentes par une reprise sur le solde du compte administratif de 1990.

Cette reprise était de 20 MF dans le budget de 1989 et de 15 MF dans le budget de 1990. La volonté de réduction du montant de cette reprise sera maintenue puisque cette reprise sera de 10 MF pour équilibrer le budget de 1991.

Je vous ai déjà indiqué que le montant des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1990 était de 36,9 MF. Compte tenu de cette reprise de 10 MF et de l'inscription prochaine de 11 MF de dépenses d'investissement au budget supplémentaire 1991, nous pouvons considérer que les disponibilités du budget principal, en ce début d'exercice, s'élèvent à 15,9 MF à comparer aux 18 MF disponibles au début de l'exercice précédent.

Je terminerai cette analyse par l'examen des budgets annexes.

Ils progressent globalement de 14,1 % (23,2 % en 1990).

En 1990 c'est l'importance des travaux lancés dans le secteur de l'assainissement (collecteur de la ZAC de Châteaufarine - extension de la station de Port Douvot) qui avait entraîné une augmentation importante des budgets annexes.

En 1991, ce sont les travaux lancés dans le secteur de l'eau (rénovation de la station de la Malate) qui justifient cette progression.

Le budget de l'Eau progresse de 18,6 %, augmentation due en quasi-totalité à l'accroissement des dépenses d'investissement (de 11,7 MF à 19,1 MF soit + 62,9 %). Outre les travaux de la station de la Malate (6 MF), signalons l'effort important (7,1 MF) poursuivi en matière d'amélioration du réseau.

A noter que les 16,5 MF de dépenses d'équipement seront financés pour moitié par emprunt et par autofinancement.

Le budget de l'Assainissement progresse de 10,7 %.

L'important effort d'équipement engagé en 1990 à Port Douvot se poursuivra cette année au cours de laquelle 20 MF de dépenses sont prévus pour cette installation sur un total de 32,7 MF de dépenses d'équipement du service.

Ces dépenses seront financées à hauteur de 20,1 MF par emprunt (dont 4,9 MF auprès de l'Agence de Bassin), 5,3 MF par des subventions et autofinancées pour 7,3 MF.

Le budget des Forêts progresse de 9,6 %, la section d'investissement augmentant de 30 %. Diverses participations de l'État doivent nous permettre de réaliser des améliorations significatives.

Le budget du SSADPA (Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées) progresse également fortement (+ 18,3 %). L'accroissement des charges de personnel, lié à l'augmentation des prestations assurées par ce service, explique cette évolution. Une extension de ce secteur d'activité est par ailleurs à l'étude.

Nous allons à présent procéder à un examen détaillé du budget principal et des budgets annexes.

Budget principal

Les recettes

Les recettes globales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 917 917 353 F (produit des contributions directes et reprise anticipée inclus), soit une augmentation de 4,46 % par rapport à 1990.

Hors contributions directes et reprise anticipée, leur montant est de 573 567 353 F contre 546 165 728 F (+ 5,02 %).

L'analyse des recettes comportera successivement l'examen des points suivants :

- les principales recettes d'investissement,
- les principales recettes de fonctionnement,
- la DGF,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

I. Les recettes d'investissement

La prévision 1991 s'élève à 129 578 814 F contre 118 667 954 F en 1990 (+ 9,19 %).

L'emprunt globalisé figure pour 90 MF.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1990	1991	% 1991/1990
DGE (Dotation Globale d'Équipement)	2 300 000 F	2 300 000 F	0,00 %
Produits des amendes de police	2 200 000 F	3 000 000 F	36,36 %
Taxe Locale d'Équipement	1 000 000 F	1 400 000 F	40,00 %
FCTVA	13 500 000 F	14 000 000 F	3,70 %
Emprunt globalisé	87 000 000 F	90 000 000 F	3,45 %

Le prélèvement sur les recettes ordinaires nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 48 633 213 F (49 691 266 F en 1990).

II. Les recettes de fonctionnement

Leur montant global est prévu à hauteur de 788 338 539 F contre 760 097 774 F en 1990 (+ 3,72 %).

Hors produit des impôts et reprise anticipée sur l'excédent du compte administratif 1990, elles s'élèvent à 443 988 539 F contre 427 497 774 F en 1990 (+ 3,86 %).

Nous examinerons dans ce chapitre :

- les principales recettes de fonctionnement (hors DGF, reprise anticipée et produit des impôts),
- la DGF,
- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré grâce à la reprise anticipée et au recours à la fiscalité,
- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-dessous :

	1990	1991	% 1991/1990
Produits de l'exploitation	60 313 900 F	65 874 532 F	9,22 %
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	23 790 000 F	24 980 000 F	5,00 %
Produits domaniaux (non compris loyers du CCAS)	17 903 501 F	20 356 620 F	13,70 %
y compris loyers du CCAS	24 106 919 F	26 560 038 F	10,18 %
Versement-transport	38 000 000 F	41 000 000 F	7,89 %
Subventions et participations (État, Région, Département, y compris DGD, transports scolaires, urbanisme, hygiène, bibliothèques)	12 043 329 F	13 093 205 F	8,72 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	4 500 000 F	5 500 000 F	22,22 %
Impôts sur les spectacles	400 000 F	400 000 F	0,00 %
Taxe sur l'électricité basse tension	7 470 000 F	7 630 000 F	2,14 %
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 230 000 F	1 410 000 F	14,63 %
Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves	7 783 401 F	7 880 000 F	1,24 %
Taxe sur les emplacements publicitaires	560 000 F	580 000 F	3,57 %
Allocations compensatrices des allègements de taxe professionnelle	36 370 000 F	37 130 000 F	2,09 %
Attribution du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle	3 000 000 F	3 000 000 F	0,00 %
Impôts locaux rôle complémentaire	2 000 000 F	2 000 000 F	0,00 %

b) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Pour 1991 -sans tenir compte de l'incidence de la loi nouvelle qui instituerait une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), alimentée par une réduction de la garantie de progression minimale- le calcul de la DGF résultera de l'application de l'article 47 de la Loi de Finances pour 1990 qui en a modifié le mécanisme d'indexation.

Le nouveau dispositif prévoit que la progression 1991 se fera en fonction d'un indice égal à la somme du taux d'évolution annuel des prix à la consommation des ménages (+ 2,8 %) et de la moitié du taux d'évolution du PIB total en volume, calculé à partir des estimations figurant dans le projet économique annexé au projet de la Loi de Finances pour 1991 (+ 2,7 %).

La base de référence étant celle de la DGF 1990 révisée, le pourcentage global d'augmentation sera de 7,51 % par rapport au montant ouvert en Loi de Finances pour 1990. Le taux de la progression minimale garantie étant égal à 55 % de cette progression moyenne, soit + 4,13 %, nous avons inscrit au projet de budget, dans l'attente de la notification préfectorale, un montant majoré de 4,1 %, soit une recette de 180 800 000 F (hors dotation instituteurs).

A noter que les crédits qui pourraient être alloués ultérieurement à la Ville au titre de la DSU seraient encaissés au budget supplémentaire.

De même, aucun crédit n'a été inscrit au titre de la régularisation de la DGF 1990 (6,8 MF en 1990). Cette dotation complémentaire sera connue dans le courant du premier semestre et également inscrite au budget supplémentaire.

Le chiffre de 1990 (840 000 F) de la DGF instituteurs (compensation des charges supportées au titre des instituteurs logés par la commune) sera reconduit à même hauteur au budget primitif 1991.

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

La différence entre les dépenses totales (917 917 353 F) et les recettes (hors impôts locaux et reprise anticipée) correspond à un besoin de financement de 344 350 000 F.

L'engagement pris par la Majorité Municipale en matière de fiscalité étant de limiter l'augmentation de la pression fiscale à l'évolution du coût de la vie de l'année précédente, l'équilibre budgétaire sera réalisé de la manière suivante :

- reprise anticipée de 10 000 000 F (20 000 000 F en 1989, 15 000 000 F en 1990) sur les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1990 et qui s'élèvent à 36 926 578,27 MF (33 204 099,69 MF en 1989),

- inscription d'un produit global des contributions directes pour 1991 de 334 350 000 F (317 600 000 F votés en 1990, encaissé : 319 382 257 F).

Compte tenu de l'évolution des bases qui nous ont été notifiées par les Services Fiscaux, ce produit d'impôt se traduira, au niveau de la pression fiscale supportée par les ménages, par une majoration limitée strictement à l'inflation constatée l'an passé (+ 3,4 %).

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des 4 taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Préalablement, je vous communiquerai un certain nombre de données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition, et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1. Évolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Taxe d'habitation	50 200	50 229	50 878	51 390	52 562	53 013	53 517	53 857	54 934	55 997	+ 1 063
Foncier bâti	11 754	12 828	13 527	20 347	21 132	22 450	23 897	25 073	24 273	24 756	+ 483
Foncier non bâti	3 401	3 439	3 478	3 521	3 528	3 572	3 645	3 542	3 511	3 526	+ 15
Taxe professionnelle	4 290	4 289	4 424	4 416	4 567	4 548	4 845	4 874	5 090	5 215	+ 125

2. Bases d'imposition 1991

	Base 1989	Bases notifiées pour 1990 (avec coefficient déflateur de 0,960) (1)	Bases réelles 1990 (2)	Bases 1990 actualisées (3)	Baes notifiées pour 1991	Variation 1991/1990	
						en valeur absolue	après actualisation (3)
Taxe d'habitation	592 934 070	611 602 000	avec déflateur 619 574 500 sans déflateur 645 390 104	664 751 807	664 820 000	+ 19 429 896 + 3,01 %	+ 68 193 + 0,01 %
Foncier bâti	402 012 880	418 380 000	avec déflateur 419 926 880 sans déflateur 437 423 833	450 546 548	462 308 540	+ 24 884 707 + 5,69 %	+ 11 761 992 + 2,61 %
Foncier non bâti	1 995 280	1 869 000	avec déflateur 2 012 060 sans déflateur 2 095 896	2 095 896	2 139 950	+ 44 054 + 2,10 %	+ 44 054 + 2,10 %
Taxe professionnelle	767 563 300	856 788 940	avec déflateur 856 798 040 sans déflateur 892 497 958		932 050 010	+ 39 552 052 + 4,43 %	

(1) Un coefficient déflateur avait été institué de 1986 à 1990 inclus pour corriger l'inconvénient résultant, en période de déflation, de la détermination des bases avec un décalage d'un à deux ans, et qui faisait que les bases d'imposition progressaient plus vite que les prix. Le taux d'inflation étant actuellement assez stable, le coefficient déflateur a été supprimé pour 1991 (article 34 de la loi n° 89.936 du 29 décembre 1989).

(2) Compte tenu de la suppression du coefficient déflateur et pour une juste comparaison, il convient de comparer les bases notifiées pour 1991 aux bases réelles 1990 non déflatées.

(3) Coefficients de majoration forfaitaire 1991 :

- propriétés bâties : 1,03
- bâti industriel : 1,01
- foncier non bâti : 1,00

Si l'évolution globale des bases nous apparaît globalement positive, bien qu'inférieure à l'année 1990 où la hausse des bases de taxe professionnelle était très élevée (+ 11,6 %), le cas particulier de la taxe d'habitation nous interpelle dans la mesure où l'évolution physique des bases est quasi-nulle alors que 1 063 contribuables supplémentaires ont été inscrits au rôle de 1990. Il nous a paru nécessaire de demander sur ce point des explications aux Services Fiscaux qui ont été entendus à ce sujet par la Commission du Budget.

III. Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de terminer sur les problèmes de la fiscalité, et passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'État aux contribuables à revenus modestes.

A - Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'État)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1991, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 13 180 F (12 790 F en 1990).

3 types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

* Abattement pour personnes à charge

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des 2 premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1990, 16 757 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

* Abattement général à la base

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

49 081 contribuables ont bénéficié en 1990 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 630 F.

* Abattement spécial à la base

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant par l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'État (14 030 contribuables en 1990 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 24 548 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'État).

B - Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'État)

Dispositif appliqué en 1990	Dispositif mis en place pour 1991
<p>1) Exonération totale de TH (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.</p> <p>D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.</p> <p>En 1990, ces exonérations ont concerné 7 743 contribuables.</p>	<p>1) Exonération totale de TH : sans changement pour les catégories précédemment concernées.</p> <p>Les bénéficiaires du RMI bénéficieront également d'un dégrèvement total et d'office.</p>

Dispositif appliqué en 1990	Dispositif mis en place pour 1991						
<p>2) Dégrèvement partiel de TH (au titre de l'habitation principale)</p> <p>2.1 - Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1) : dégrèvement total d'office de la part de la TH excédant une somme fixée à 1 370 F en 1990.</p> <p>Pour les bénéficiaires du RMI, ce montant, sur leur demande, peut être réduit des deux tiers (soit 456 F).</p> <p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1989 est inférieur à 1 550 F : dégrèvement d'office à hauteur de 50 % de la part de TH excédant la somme de 1 370 F.</p> <p>En 1990, 10 035 contribuables ont bénéficié de ces dégrèvements d'office.</p> <p>2.3 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1989 n'excède pas 15 000 F : dégrèvement d'office de la TH pour la fraction dépassant 4 % du revenu imposable.</p> <p>Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède 1 370 F. Il n'est pas effectué de dégrèvement d'un montant inférieur à 30 F.</p> <p>En 1990, 6 770 contribuables ont bénéficié de cette mesure.</p> <p>2.4 - Le financement de la mesure exposée en 2.3 est assuré essentiellement par l'État. Pour le complément, l'État perçoit un prélèvement assis sur les valeurs locatives servant de base à la TH diminuées des abattements votés par la commune.</p> <p>Le taux de ce prélèvement est fixé comme suit :</p> <p>Locaux d'habitation non affectés à l'habitation principale dont la valeur locative est :</p> <table data-bbox="194 1400 746 1568"> <tr> <td>- supérieure à 50 000 F</td> <td>1,7 %</td> </tr> <tr> <td>- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F</td> <td>1,2 %</td> </tr> <tr> <td>Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F</td> <td>0,2 %</td> </tr> </table>	- supérieure à 50 000 F	1,7 %	- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F	1,2 %	Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F	0,2 %	<p>2) Dégrèvement partiel de TH :</p> <p>2.1 - Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1) : dégrèvement total d'office de la part de la TH excédant une somme non encore fixées (1 370 F en 1990).</p> <p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1990 est inférieur à 1 600 F : dégrèvement d'office à hauteur de 50 % du montant de la TH excédant une somme non encore arrêtée (1 370 F en 1990).</p> <p>2.3 - Le dispositif est maintenu. Le taux du plafonnement est abaissé à 3,7 %. L'impôt sur le revenu 1990 ne doit pas excéder 15 495 F.</p> <p>2.4 - Sans changement.</p>
- supérieure à 50 000 F	1,7 %						
- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F	1,2 %						
Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F	0,2 %						

C - Autres dispositions

- Taxe professionnelle - Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

Fixé à 4 % pour 1990, le taux du plafonnement du montant de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est ramené à 3,5 % pour les impositions établies au titre de 1991 et des années suivantes.

Les dépenses

1. Section d'investissement

a) La dette

Les dépenses du chapitre 925 passent de 52,6 MF à 59,3 MF, soit + 6,7 MF. Elles concernent :

- le remboursement de la dette en capital : 57,2 MF contre 50,4 MF, soit + 6,8 MF,
- la dette récupérable : diverses avances consenties à des syndicats mixtes (0,55 MF contre 0,53 MF en 1990),
- les subventions accordées en annuités pour un montant de 0,966 MF contre 1,045 MF l'an dernier.

Nos remboursements de prêts interviennent par échéances constantes. De ce fait, au cours des premières années, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu de capital, cette proportion s'inversant au fur et à mesure du vieillissement du prêt. Ainsi l'accroissement du remboursement de dette en capital, à hauteur de 5,8 MF, doit être interprété comme résultant du vieillissement de notre dette et non comme un alourdissement de celle-ci.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 115,7 MF à 118,9 MF sur lesquels 90 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé auquel il convient d'ajouter un prêt court terme d'avance sur FCTVA de 1,8 MF pour la ZAC de Planoise.

Comme il vous l'a été exposé ci-avant, 11 MF d'investissements complémentaires seront par ailleurs financés sur le budget supplémentaire. La liste des opérations concernées est précisée ci-après.

Par ailleurs, le financement des investissements des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sera assuré à hauteur de 23,5 MF par recours à l'emprunt globalisé.

La liste ci-après regroupe les opérations du budget principal et des budgets annexes figurant à l'emprunt globalisé.

Le développement des quartiers

- opération Montrapon Fontaine Ecu : poursuite de l'opération avec inscription d'un crédit de 920 KF pour l'aménagement de la place de Coubertin et en particulier la réalisation d'un passage inférieur piétons,

- un crédit de 1 500 KF a été inscrit pour des travaux dans le quartier de Palente-Orchamps.

L'Urbanisme

- Travaux dans les ZAC

* la ZAC de Planoise : l'inscription 1991 est identique à celle de 1990, soit 10 000 KF,

* fin des travaux d'aménagement (viabilités) de la ZAC de la Combe Saragosse (1 600 KF),

- Réhabilitation Battant et centre-ville

Poursuite des opérations de réhabilitation dans ces quartiers avec pour 1991 un crédit de 1 100 KF dont 400 KF pour la rénovation de l'Hôtel de Champagny.

A noter une somme de 200 KF consacrée à l'étude pour la restructuration de la place du Marché.

L'économie

- poursuite de la participation de la Ville au déficit de la ZI des Tilleroyes, soit 1 500 KF,
- poursuite également de l'aménagement primaire de la ZA La Fayette (850 KF) et fin de l'aménagement de la ZA des Montarmots (150 KF),
- participation de la Ville pour le Parc Scientifique des Montboucons (1 500 KF pour les viabilités du 5^{ème} Lycée et 500 KF pour les viabilités de l'ENSMM),
- il est inscrit deux nouveaux crédits, l'un de 750 KF destiné à financer les interventions dans les ZI, et l'autre de 1 000 KF pour des interventions diverses dans le secteur de l'économie,
- conformément à la décision du Conseil Municipal du 17 décembre 1990, un crédit de 2 000 KF a été inscrit pour aide au développement de la Société SM2E-Mitsubishi.

Vie des quartiers

Une somme de 300 KF est prévue pour financer la part Ville d'une 2^{ème} tranche de travaux au Montjoye.

La Citadelle - Le tourisme

- maintien de la tranche annuelle de travaux de bâtiments et de voirie à la Citadelle (665 KF),
- une somme de 150 KF sera consacrée à la mise en place à la Citadelle d'un système de télésurveillance,
- une première tranche de travaux est prévue pour restructurer les locaux de l'Office du Tourisme (250 KF).

L'action sociale

Une somme de 45 KF a été affectée à l'éclairage extérieur du logement foyer des Clairs-Soleils. Ce crédit représente 50 % de la dépense totale, le CCAS prenant à sa charge la moitié du coût.

La voirie et la circulation

- les tranches annuelles de voirie sont les suivantes :
 - * 5 300 KF pour l'aménagement des voies et parkings,
 - * 2 400 KF pour les revêtements de chaussées,
 - * 580 KF pour l'entretien des ponts,
 - * 250 KF pour le secteur circulation,
- poursuite d'opérations engagées :
 - * plan de jalonnement (3 500 KF),
 - * rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse (2 000 KF),
 - * conformité et centralisation du réseau d'éclairage public (1 200 KF),
- poursuite également du programme local de sécurité routière (800 KF),
- l'opération «tunnel sous la Citadelle» rentre dans sa phase active avec 2 500 KF pour diverses acquisitions et 1 500 KF pour le démarrage des travaux.

2 500 KF seront par ailleurs financés au budget supplémentaire.

- participations de la Ville à des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État (carrefour Châteaufarine, RN 73, voie de contournement des Mercureaux, voie de contournement Rocade Ouest) pour un montant total de 8 650 KF,

- une opération nouvelle, l'installation de sanitaires publics (380 KF en 1991 pour une première tranche).

L'environnement et les espaces verts

- un crédit de 200 KF est consacré à l'entretien et à la création d'espaces verts directement à proximité des berges du Doubs,

- une somme de 500 KF permettra de solder l'opération de construction du crématorium de Saint-Claude,

- une tranche annuelle de 200 KF est prévue pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts.

La maîtrise de l'énergie

Maintien de l'effort dans ce domaine avec l'inscription d'un crédit de 600 KF pour les interventions sur le bâti et les installations de chauffage.

Les déchets urbains

- l'aménagement de la déchetterie Ouest ZI des Tilleroyes, commencé en 1990, se poursuit en 1991 (800 KF),

- un crédit d'étude de 130 KF est inscrit pour s'interroger sur le devenir de l'incinération des ordures ménagères à Besançon.

Le secteur culturel

Inscription, comme chaque année, de tranches de travaux concernant l'entretien et les grosses réparations ou restructuration à la Bibliothèque Municipale (410 KF) et à l'École Régionale des Beaux-Arts (420 KF),

500 KF seront inscrits au budget supplémentaire pour le Musée du Temps.

Les sports

- un crédit de 1 285 KF a été inscrit pour le gros entretien et l'amélioration des équipements existants,

- poursuite de la construction du gymnase des Montboucons (2 700 KF), plus de 300 KF à inscrire au budget supplémentaire,

- inscription d'une somme de 500 KF pour la patinoire de Planoise dont les travaux pourraient débuter à la fin de cette année 1991 ; 1 500 KF seront votés au budget supplémentaire,

- deux opérations nouvelles :

* aménagement de locaux pour les équipes d'entretien au complexe sportif de la Malcombe (400 KF),

* acquisition d'une surfaceuse pour la patinoire (530 KF).

Les équipements scolaires

- la tranche annuelle de 2 530 KF (électricité : 400 KF, bâtiments : 2 030 KF, voirie : 100 KF) sera, cette année encore, entièrement consacrée à des travaux d'aménagement, de restauration ou d'entretien dans les écoles communales,

- la participation de la Ville pour les travaux dans les collèges atteint 1 500 KF en 1991 (1 000 KF pour le collège du Centre et 500 KF pour les autres collèges), la participation pour la construction du 5^{ème} Lycée étant de 1 000 KF.

Les compléments nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire à hauteur de 1 500 KF pour le collège du Centre et 1 000 KF pour le 5^{ème} Lycée.

- une nouvelle participation de la Ville a été inscrite pour compléter le financement du programme d'équipement de l'Université (1 430 KF).

La prévention

Une somme de 150 KF est prévue pour l'achèvement de la construction de l'atelier moto à Montapon.

L'informatique

La tranche annuelle 1991 est de 2 230 KF comprenant l'équipement informatique de gestion et les matériels et logiciels pour la bureautique et la cartographie.

Le service Incendie

- une tranche de 480 KF est prévue à l'emprunt globalisé afin de compléter le financement nécessaire à l'achat et au renouvellement du matériel d'incendie,

- un crédit de 1 000 KF a été inscrit pour la réalisation d'un local pour les véhicules du service Incendie.

Les transports urbains

Un crédit de 5 200 KF a été affecté pour le renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport. Il convient d'ajouter à ce crédit d'une part les crédits d'autofinancement, soit 3 300 KF, et d'autre part 1 083 KF provenant du produit du versement-transport.

Globalement, la capacité de renouvellement du parc d'autobus s'élève à 9 583 KF.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- l'effort sur le renouvellement des véhicules et engins divers a été accentué (7 100 KF dont 5 950 KF à l'emprunt globalisé) afin de ne pas accélérer la progression du vieillissement moyen du parc. 1 150 KF seront inscrits au budget supplémentaire pour compléter cette dotation,

- poursuite des travaux résultant des différents transferts de services, ou permettant l'amélioration et la réalisation de grosses réparations, notamment de restructuration, dans les bâtiments existants (3 850 KF),

- comme en 1990, une tranche de 550 KF est inscrite pour des travaux de bâtiments dans divers édifices culturels non classés,

- une somme de 200 KF permettra de réaliser la modernisation de la distribution et de la gestion des carburants.

L'eau et l'assainissement**- Eau**

* un crédit de 4 350 KF est prévu pour la construction et l'entretien des réseaux d'eau ainsi que pour compléter le financement de diverses opérations spécifiques en cours,

* une somme de 4 000 KF servira à financer une première tranche de travaux de rénovation et de restructuration de la station de la Malate.

- Assainissement

* outre un crédit de 2 470 KF affecté à la construction et à l'entretien des réseaux d'assainissement, une participation du budget assainissement est inscrite pour l'aménagement de la ZA La Fayette (1 275 KF), les viabilités du 5^{ème} Lycée (1 400 KF) et les viabilités de l'ENSMM (1 020 KF),

* une somme de 9 000 KF a été inscrite pour les travaux de restructuration et d'extension de la station d'épuration de Port Douvot.

REMARQUE

Comme il a été indiqué ci-avant, pour certaines opérations programmées en 1991, il a été décidé de différer tout ou partie de l'inscription du crédit retenu. Afin de ne pas compromettre le déroulement normal de ces actions, le complément de financement sera recherché dans le cadre du budget supplémentaire de 1991.

Vous trouverez ci-après la liste de ces opérations ainsi que les crédits qui seront dégagés sur ce budget supplémentaire :

- modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie	500 KF
- tunnel sous la Citadelle :	
* acquisitions	2 000 KF
* travaux	500 KF
- extension et modernisation du réseau d'éclairage public	450 KF
- Palais Granvelle - Musée du Temps - travaux	500 KF
- construction du gymnase des Montboucons	300 KF
- patinoire de Planoise	1 500 KF
- participation Ville aux travaux du collège du Centre	1 500 KF
- participation Ville à la construction du 5 ^{ème} Lycée	1 000 KF
- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Fonds de renouvellement	1 500 KF
- renouvellement des véhicules et engins divers aux Parc et Ateliers	1 150 KF
Total	11 000 KF

Une délibération vous est proposée en ce sens à l'ordre du jour de cette même séance.

Récapitulation de la section d'investissement

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes	
		1990	Propositions 1991	1990	Propositions 1991
900	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	6 909 670	8 288 240		
901	Voirie	32 750 000	29 792 300	980 000	71 000
902	Réseaux	260 000	265 000		
903	Équipement scolaire et culturel	19 347 250	18 300 840	560 000	575 000
904	Équipement sanitaire et social	5 256 100	2 118 700	1 617 300	78 400
905	Transports et communications	7 860 000	11 333 000		
906	Services industriels et commerciaux autres que transports	5 520 000	6 477 000		
907	Équipement rural				
908	Urbanisme et habitation	28 389 950	28 521 810	2 190 000	2 360 000
909	Autres équipements	100 000	100 000		
910	Programmes pour l'État, les Établissements Publics Nationaux, etc.	5 093 000	10 175 000		
912	Programmes pour les autres communes, établissements communaux, syndicats, districts				
913	Programmes pour les autres établissements publics		50 000		
914	Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.	1 302 080	777 380		
915	Programmes pour Régions, Ententes Interrégionales, Établissements publics	1 500 000	1 000 000		
922	Opérations immobilières et mobilières hors programme	1 167 503	1 344 540	1 486 550	6 266 880
925	Mouvements financiers	52 593 667	59 337 317	5 794 104	9 217 534
927	Financement globalisé de la section d'investissement	310 000	330 200	106 040 000	111 010 000
	Totaux investissement	168 359 220	178 212 027	118 667 954	129 578 814

Financement par emprunt des investissements prévus en 1991

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1991 par emprunt globalisé	Imputations
Mme VIEILLE-MARCHISET	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation quartier Palente-Orchamps - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu : passage inférieur piétons place de Coubertin - Construction du crématorium de Saint-Claude 	<ul style="list-style-type: none"> 1 500 KE 920 KF 500KF 	<ul style="list-style-type: none"> 908 0 235 88026 30300 908 6 235 85117 30300 904 93 232 88010 30300
M. PONÇOT (Urbanisme et Action Foncière)	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation du centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> * Études pour reconstruction Place du Marché * Actions diverses - Rénovation bâtiments au centre-ville - Travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise - Aménagement de la ZAC Combe Saragosse - Animation et suivi quartiers Battant et centre-ville - Rénovation Hôtel de Champagny - Actions foncières : <ul style="list-style-type: none"> * voiries, terrains * terrains Parc Scientifique des Montboucons - Acquisitions en ZAD - DPU 	<ul style="list-style-type: none"> 200 KF 200 KF 200 KF 10 000 KF 1 600 KF 300 KF 400 KF 205 KF 300 KF 400 KF 	<ul style="list-style-type: none"> 908 0 132 91014 30100 908 0 237 91015 30100 908 0 232 91013 30100 908 0 233 78005 30300 908 0 233 89121 30300 908 0 237 87010 30100 908 61 232 80025 30100 901 10 210 501 30400 908 0 210 91004 30400 908 0 212 501 30400
M. PONÇOT (Économie)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au développement de la Société SM2E Mitsubishi - Participation au déficit de la ZI des Tilleroyes - Aménagement ZA La Fayette - Aménagement ZA des Montarmots - Interventions dans les ZI - Interventions diverses dans secteur de l'économie - Parc Scientifique des Montboucons : <ul style="list-style-type: none"> * viabilités 5^{ème} Lycée * viabilités ENSMM 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 KF 1 500 KF 850 KF 150 KF 750 KF 1 000 KF 1 500 KF 500 KF 	<ul style="list-style-type: none"> 906 91 130 87025 20200 908 0 130 86003 30000 908 0 233 88016 30300 908 0 235 87023 30300 908 0 235 91028 30300 908 0 235 91036 30200 908 0 235 90009 30300 908 0 235 91010 30300

Financement par emprunt des investissements prévus en 1991

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1991 par emprunt globalisé	Imputations
M. FOUSSERET	- Travaux scéniques au Montjoie	300 KF	903 90 232 83012 31000
	- Travaux de bâtiments et de voirie à la Citadelle	665 KF	903 61 232 89056 33000 pour 510
			903 61 232 89056 30900 pour 50
			903 61 233 89056 35000 pour 105
	- Système de télésurveillance à la Citadelle	150 KF	903 61 232 89056 33000 pour 100
			903 61 232 89056 30900 pour 50
M. JEANNEROT	- Restructuration locaux Office du Tourisme	250 KF	908 6 232 91034 33000
	- Kusraal - Travaux de bâtiment	310 KF	903 64 232 79009 33000
	- Éclairage extérieur du Logement-Foyer des Clairs-Soleils - Part Ville	45 KF	904 9 235 504 30900
M. RÉGNIER	- Aménagement de voies et parkings	5 300 KF	901 10 233 508 30300
	- Revêtements de chaussées et autres travaux de voirie	2 400 KF	901 10 2331 508 35000 pour 2 200
			901 10 235 508 30400 pour 200
	- Gros entretien des ponts	580 KF	901 11 235 508 35000
	- Tunnel sous la Citadelle :		
	* acquisitions	2 500 KF	901 11 212 86010 30300
	* travaux	1 500 KF	901 11 233 86010 30300
	- Programme local de sécurité routière	800 KF	901 9 233 90035 35000
	- Participation à l'aménagement du carrefour Châteaufarine	6 150 KF	910 130 84014 30300
	- Participation à l'élargissement de la RN 73	2 100 KF	910 130 90010 30300
	- Participation voie de contournement des Mercureaux	50 KF	910 130 90014 30300
	- Participation voie de contournement Rocade Ouest	350 KF	910 130 90015 30300
	- Circulation travaux de voirie	250 KF	901 10 2330 508 35000

Financement par emprunt des investissements prévus en 1991

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1991 - par emprunt globalisé	Imputations
M. RÉGNIER (suite)	- Plan de jalonnement - Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse - Conformité et centralisation du réseau d'éclairage public - Installation de sanitaires publics	3 500 KF 2 000 KF 1 200 KF 380 KF	901 12 235 87014 35000 901 12 235 89037 35000 901 12 233 89039 30900 904 9 2350 88014 35000
Mme BULTOT	- Travaux divers d'espaces verts - Maîtrise de l'énergie - Interventions sur le bâti - Nouvelle usine d'incinération OM - Études - Aménagement de la déchetterie Ouest - ZI des Tilleroyes	200 KF 600 KF 130 KF 800 KF	901 5 235 507 30300 908 6 232 85015 33000 906 90 132 91027 32000 906 90 235 89150 32000
M. LIME	- Travaux à la Bibliothèque Municipale - Travaux de bâtiment à l'École Régionale des Beaux-Arts	410 KF 420 KF	903 63 232 86011 33000 903 69 232 509 33000
M. FUSTER	- Grosses réparations dans les équipements sportifs - Construction du gymnase des Montboucons - Locaux équipes d'entretien au complexe sportif de la Malcombe - Acquisition d'une surfaceuse à la patinoire - Construction de la patinoire de Planoise	1 285 KF 2 700 KF 400 KF 530 KF 500 KF	903 50 235 506 30000 903 51 232 90002 31000 903 51 232 91001 31000 903 55 2147 506 20300 903 59 232 86004 31000
M. VUILLEMIN	- Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments, d'électricité et de voirie - Écoles du second degré : * participation Collège du Centre * participation autres collèges - Participation au programme d'équipement de l'Université - Participation pour la construction du 5 ^{ème} Lycée	2 530 KF 1 000 KF 500 KF 1 430 KF 1 000 KF	903 1 232 502 33000 pour 2 030 903 1 232 502 30900 pour 400 903 1 235 502 35000 pour 100 903 2 136 89012 33000 903 2 136 502 33000 910 130 91038 30000 915 130 90009 30300

Financement par emprunt des investissements prévus en 1991

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1991 par emprunt globalisé	Imputations
M. JEANNIARD	- Construction d'un atelier moto dans le quartier de Montrapon	150 KF	903 96 232 90032 31000
M. GALLAT	- Matériel informatique divers - Équipement informatique de gestion - Matériel logiciel bureautique - Matériel logiciel cartographique - Service d'Incendie - Matériel d'incendie et de défense civile - Construction d'un local véhicules pour le Service Incendie - Entretien des berges du Doubs	520 KF 170 KF 840 KF 700 KF 480 KF 1 000 KF 200 KF	900 0 2147 505 10100 900 0 2147 89018 10100 900 0 2147 89019 10100 900 0 2147 89020 10100 900 1 2144 517 56000 900 1 232 517 31000 901 9 235 84002 30800
M. JUSSIAUX	- Transports - Achat de bus	5 200 KF	905 1 2150 508 35000
	- Grosses réparations et reconstruction dans les services administratifs - Travaux de bâtiments dans les édifices culturels - Travaux de bâtiments et d'électricité dans les bâtiments communaux	1 500 KF 550 KF 1 250 KF	900 0 232 89134 31000 900 4 232 89133 33000 908 6 232 510 33000 pour 700
M. BARETJE	- Renouvellement des véhicules et engins divers aux Parc et Ateliers	5 950 KF	908 6 232 510 30900 pour 550 901 0 2147 511 32000 pour 950 KF
	- Travaux de reconstruction dans les ateliers municipaux	1 100 KF	901 0 2150 211 32000 pour 5 000 KF
	- Modernisation de la gestion informatisée du parc auto	200 KF	906 4 232 76128 30000 pour 1 050 906 4 235 510 30900 pour 50
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	90 000 KF	906 4 235 511 32000

Financement par emprunt des investissements prévus en 1991

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1991 par emprunt globalisé	Imputations
M. GALLAT (Eau)	- Construction de réseaux d'eau (tranche annuelle et opérations spécifiques) - Travaux de rénovation et de reconstruction à la station de la Malate	4 350 KF 4 000 KF	892 2361 512 30700 892 2361 91025 30700
M. GALLAT (Assainissement)	- Construction du réseau d'assainissement - Aménagement ZA La Fayette - Travaux neufs, grosses réparations réparations réseau - Parc Scientifique des Montboucons : * viabilités 5 ^{ème} Lycée * viabilités ENSMM - Extension et reconstruction de la station d'épuration de Port Douvot	1 870 KF 1 275 KF 600 KF 1 400 KF 1 020 KF 9 000 KF	893 2364 513 30300 893 2364 88016 30300 893 2364 89117 30800 893 2364 90009 30300 893 2364 91010 30300 893 2364 88800 30800
	Total budgets annexes Eau et Assainissement	23 515 KF	
	Total Budget Général	113 515 KF	

II - Section de fonctionnement**Chapitre 930 - Service Financier**

Hors prélèvement, ce chapitre passe de 69,7 MF à 69,9 MF (+ 0,2 MF en 1991).

L'évolution de ce chapitre résulte :

1. du volume des prêts réalisés au cours de l'exercice 1990 dont le remboursement de la première annuité intervient en 1991 :

Emprunt globalisé	21 993 893,50 F
Préfinancement TVA ZAC de Planoise	1 860 000 F
	<hr/>
	23 853 893,50 F

2. du prêt d'acquisition de l'ensemble immobilier JAEGER VEGLIA pour SM2E contracté en 1988 avec un différé total d'amortissement de deux ans, si bien que la première annuité intervient en 1991

	9 258 538,37 F
	<hr/>
	33 112 431,87 F

3. des conditions de taux obtenues pour l'ensemble de ces prêts :

* 11 258 538,37 F sur 33 112 431,87 F sont des prêts à taux fixe au taux moyen de 9,89 % et une durée moyenne de 13,22 ans,

* 19 993 893,50 F ont été réalisés en devises (DEM) au taux révisable de 9,34 %,

* 1 860 000 F ont été réalisés au taux variable de 10,04 % au moment de la signature du contrat.

Par taux variables, il faut entendre des prêts dont les taux sont postfixés et par taux révisables des prêts dont les taux sont préfixés (l'annuité à venir est connue).

La structure de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 1991 est la suivante :

- taux fixes : 67,72 %
- taux révisables : 14,37 %
- taux variables : 17,91 %

L'encours ci-dessus inclut également les contrats de prêts signés en 1990 pour un montant de 65 149 KF dont la première échéance interviendra en 1992.

Les intérêts prévus pour les prêts arrivant en première échéance s'élèvent à 2 657 KF.

La hausse des taux d'intérêts constatée sur les prêts à taux révisables et variables justifie une augmentation de 2 963 KF.

D'autres éléments techniques influent également sur le montant des frais financiers :

- diminution chaque année pour les prêts à annuité constante, de la part affectée au remboursement des intérêts au profit de la part en capital (- 5 787 KF),

- diminution d'intérêts correspondant aux prêts totalement amortis au cours de l'exercice 1990 ; cette somme est cette année tout à fait marginale,

- diminution également des intérêts suite aux remboursements anticipés intervenus en 1990 pour 5 290 KF.

Depuis 1989, afin d'alléger les frais financiers, nous réalisons, lorsque cela est possible, des prêts à remboursement infra-annuel (trimestriel ou semestriel). Pour permettre de couvrir d'éventuelles échéances qui interviendraient en 1991 pour des prêts réalisés cette même année, une provision a donc été constituée à hauteur de 2 500 KF contre 1 420 KF l'an dernier pour le règlement des intérêts.

Une provision de 500 KF contre 480 KF en 1990 est inscrite pour pallier la hausse possible en 1991 des taux variables et pour la première fois également une provision de 50 KF pour actualisation des taux de change (prêts en devises).

Chapitre 931 - Personnel permanent

Ce poste de dépenses, le plus important du budget, est en augmentation de 3,8 %, soit sensiblement plus que l'inflation de 1990 mais moins que l'augmentation de la section de fonctionnement du budget (4,1 %).

C'est un secteur dont les dépenses restent maîtrisées comme en témoigne l'évolution du pourcentage des frais de personnel permanent par rapport aux dépenses de fonctionnement dans les budgets primitifs précédents :

- 49,1 % en 1987 et 1988,
- 49,7 % en 1989,
- 49,5 % en 1990,
- et 49,4 % en 1991.

Ce chapitre n'avait augmenté que de 3 % dans le budget primitif précédent avec une inflation de 1989 (+ 3,6 %) légèrement supérieure à celle de 1990.

Cette évolution du chapitre 931 s'explique d'une part par l'arrêt du processus de réduction des effectifs (seuls 5 emplois seront supprimés en 1991 afin de compléter les 10 emplois supprimés en 1990 et atteindre ainsi l'objectif initial de 15 suppressions d'emplois) et d'autre part par l'incidence de diverses dispositions de revalorisation des rémunérations de certaines catégories d'agents, notamment des agents d'exécution.

C'est ainsi que 2 MF seront consacrés à l'application du protocole d'accord (protocole DURAFOUR) entre le Gouvernement et les syndicats.

850 000 F seront en outre consacrés à l'application des mesures d'intégration de nos agents dans les nouveaux cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale (techniciens, sapeurs-pompiers).

Les grands axes de l'action municipale dans le domaine des ressources humaines seront maintenus :

- 3 MF seront consacrés à la formation du personnel (cotisation au CNFPT et frais de stage auprès d'autres organismes), un effort important étant réalisé pour permettre la généralisation à tous les services de l'application de comptabilité analytique, testée en 1990 auprès de quelques services pilotes,
- 100 000 F seront consacrés, comme en 1990, à la communication interne (crédits communication).

En ce domaine, depuis l'automne 1990, ce sont 450 agents de tous grades qui ont participé à diverses visites d'installations municipales et à des rencontres avec des élus (avec Paulette KUNSTLER sur le thème de l'agglomération bisontine et avec Vincent FUSTER sur le thème de la politique sportive de la Ville).

- Le processus de management participatif (groupes de réflexion) mis en place en 1987, auquel 350 agents ont déjà participé, a permis non seulement d'améliorer le fonctionnement de nos services et les prestations offertes à nos concitoyens, mais également de faciliter une meilleure communication entre les personnels d'un même service ou de services différents. Ce processus sera maintenu, de nouveaux groupes étant d'ores et déjà en cours de constitution.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Les prévisions 1991 croissent de 5,1 % soit sensiblement plus que l'inflation 1990. Les augmentations concernent :

- les bâtiments des services sociaux + 7,5 %
- les ensembles sportifs + 13,1 %
- les véhicules + 12,3 %
(croissance motivée par le niveau du crédit de carburant + 19 %)
- les dépenses liées au patrimoine immobilier :
 - * assurance incendie des bâtiments (1 190 KF contre 600 KF en 1990)
 - * impôts fonciers (+ 14,9 %).

Les dépenses d'énergie restent stables et proches de 14 MF.

Chapitre 934 - Administration Générale

La faible augmentation de ce chapitre (+ 1,5 %) résulte de la réduction du crédit de fournitures de bureau pour 105 KF (les fournitures spécifiques au secteur culturel sont prévues à partir de cette année aux chapitres 943 et 945) et de la baisse du crédit d'assurance responsabilité civile pour 120 KF.

Une recette de 180 KF est inscrite pour encaisser la participation versée à la Ville qui assure le secrétariat du Conseil des Communes du Grand Besançon.

Chapitre 936 - Voirie communale

L'évolution de + 6,6 % (+ 959 KF) correspond principalement :

- à l'entretien des espaces verts (+ 98 KF)
- à l'entretien des rues (+ 385 KF)
- à la sécurité routière (+ 122 KF)
- au déneigement (+ 98 KF)
- à la location de WC à nettoyage automatique (+ 60 KF).

Les recettes progressent de 2,5 %, 10 KF sont prévus pour encaisser les recettes des WC publics à installer.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

Ce chapitre retrace principalement les relations financières entre le budget Ville et le budget Assainissement.

Les dépenses croissent de 2,1 % tandis que les recettes diminuent de 3,8 % par suite d'un réajustement à la baisse du crédit autres produits exceptionnels.

Chapitre 940 - Relations Publiques

La réduction apparente de 2,3 % est liée aux crédits inscrits en 1990 pour le recensement. Après correction, l'évolution réelle des activités permanentes est de + 8,3 % (+ 436 KF), dont :

- actions d'informations autres que BVV (+ 233 KF)
- action au Burkina-Faso (+ 50 KF)
- action Roumanie, crédit nouveau (+ 20 KF).

Les recettes hors recensement sont maintenues au même niveau que l'an dernier.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

L'augmentation globale des dépenses de 4,3 % concerne tous les secteurs d'activités et plus particulièrement les crédits affectés au service d'incendie en progression de 4,6 %.

Les recettes ont été largement réévaluées (+ 36,2 %) pour tenir compte des encaissements constatés au cours des précédents exercices et de la décision prise par le Conseil Municipal le 12 novembre 1990 de rendre payantes certaines prestations assurées par les sapeurs-pompiers et n'entrant pas dans leur mission de service public.

Chapitre 943 - Enseignement

La baisse apparente de 2,9 % des dépenses masque des évolutions hétérogènes selon les secteurs.

En effet, un gros effort est fait sur l'enseignement du premier degré (+ 7,2 %) et sur l'École des Beaux-Arts (+ 10,9 %).

Par contre les crédits affectés à l'enseignement du second degré régressent et passent de 1 702 KF à 752 KF. Ceci résulte de l'application des modalités d'extinction sur cinq ans des participations communales pour les dépenses de fonctionnement des collèges publics (loi n° 90.586 du 4 juillet 1990).

Les recettes progressent de 12,5 % :

- augmentation progressive sur trois ans de la participation des communes aux dépenses d'enseignement du premier degré pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques bisontines,
- majoration substantielle de l'aide attendue de l'État pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique (2 500 KF contre 2 000 KF en 1990).

Chapitre 944 - Œuvres sociales scolaires

Les dépenses sont en hausse de plus de 8 % et les recettes de 11,2 %, la progression moyenne des tarifs des restaurants scolaires votés le 17 décembre dernier étant limitée à 4 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

L'évolution des dépenses du chapitre atteint + 8,5 % (30 461 KF contre 28 066 KF). Les crédits se répartissent à hauteur de 17 % dans le domaine sportif et 83 % dans les secteurs culturels.

Les recettes augmentent de + 13,4 % (10 317 KF contre 9 094 KF). Le domaine sportif en assure 45,5 % et les secteurs culturels 54,5 %.

a) les crédits alloués au domaine sportif affichent une augmentation de 15,1 % (5 171 KF contre 4 493 KF). Cependant, en soustrayant des crédits alloués en 1990, le montant de la subvention ponctuelle pour l'accueil du Tour de France Cycliste (297 KF), l'augmentation réelle ressort à 23,2 %. Cette variation est essentiellement due aux crédits de subventions qui passent de 1 350 KF à 1 600 KF pour le sport amateur, de 1 500 KF à 2 000 KF pour le sport de haut niveau, de 159 KF à 212 KF pour l'animation sportive, sans oublier les subventions pour participations à des jeux internationaux dont le montant triple en 1991 (15 KF à 45 KF).

Les recettes d'exploitation des équipements sportifs atteignent 4 689 KF et progressent de 67,5 KF soit + 1,4 %.

b) l'action culturelle voit ses dotations augmenter de 15 100 KF à 15 938 KF (+ 5,5 %).

L'évolution par grands secteurs d'activités est la suivante :

- lecture publique : 2 103 KF pour 1 893 KF en 1990 (+ 11,1 %),
- musées : 648 KF pour 569 KF en 1990 (+ 13,9 %),
- orchestre municipal : 753 KF pour 753 KF en 1990,
- activités théâtrales : 9 977 KF pour 9 840 KF en 1990 (+ 1,4 %),
- encouragement aux sociétés culturelles : 1 165 KF pour 1 065 KF (- 9,4 %),
- festival de musique : 600 KF pour 350 KF en 1990 (+ 71,4 %).

Les recettes de ce secteur bénéficient d'une croissance de près de 31 %. Elles se chiffrent à 722 KF contre 551 KF en 1990.

c) les crédits réservés à la vie associative et de quartiers affichent une baisse de 3,7 % (1 878 KF pour 1 950 KF en 1990). Cependant pour en connaître l'évolution réelle, il convient de déduire des crédits 1990 un montant de 50 KF correspondant à la rémunération d'un agent sur un poste de personnel temporaire transformé au cours de l'année en un poste de personnel permanent. En prenant en compte ces éléments les dépenses de ce secteur diminuent de 1,2 %.

d) l'enveloppe budgétaire allouée pour le fonctionnement des activités à la Citadelle augmente de près de 20 % (628 KF pour 528 KF en 1990). L'évolution des recettes est du même ordre de grandeur (2 918 KF pour 2 428 KF).

e) les dépenses et les recettes du secteur animation socio-culturelle augmentent de façon notable. Les dépenses passent de 3 865 KF à 4 473 KF et les recettes de 321 KF à 706 KF. Ces évolutions proviennent notamment des nouvelles modalités de gestion des Maisons Pour Tous Municipales mises en place suite à la restructuration de ce secteur intervenue en 1990.

f) forte augmentation également des crédits attribués au secteur prévention (1 629 KF pour 1 410 KF en 1990 soit + 15,5 %). En 1991, il est prévu de verser une subvention de 165 KF à la FRATE pour la réalisation d'une étude en collaboration avec le Fonds d'Action Sociale, sur l'insertion des populations immigrées.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

L'évolution des crédits de ce chapitre, tant en recettes (+ 2,8 %) qu'en dépenses (- 0,26 %) provient essentiellement des opérations de liaison qui existent entre la Ville et le CCAS pour la gestion des crèches collectives, haltes-garderies, contrat Petite Enfance et centres d'initiation à l'économie sociale et familiale.

La légère diminution des dépenses est due à la baisse du montant de la subvention qui sera versée au CCAS pour les crèches familiales. En effet, à compter de 1991 une contribution plus importante sera demandée aux bénéficiaires de ces prestations.

Les autres subventions, par contre, augmentent sensiblement. Il faut noter qu'en contrepartie les recettes provenant du recouvrement des traitements augmentent également.

Chapitre 955 - Aide sociale

L'évolution des dépenses et des recettes est très largement dépendante de l'apparition d'un sous-chapitre «aide aux chômeurs» qui enregistre les dépenses (2 400 KF) et les recettes (1 900 KF) des contrats emploi solidarité.

Le contingent d'aide sociale est inscrit pour 14 800 KF soit une progression de 10,4 %.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

L'évolution des dépenses de + 7,6 % résulte de l'effort financier entrepris en direction du tourisme (+ 19,4 %) et de l'expansion économique régionale (+ 5,2 %).

Ce dernier secteur inclut la cotisation de la Ville au Conseil des Communes du Grand Besançon (140 KF).

Il est à noter la progression du reversement par la Commune de Chemaudin d'une partie de la taxe professionnelle perçue sur la zone industrielle soit 600 KF au lieu de 480 KF précédemment.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

La croissance de près de 6 % des dépenses est largement compensée par celle des recettes qui atteint 18,2 %.

En ce qui concerne les dépenses, l'évolution est surtout liée à celle de la redevance due à la Société Via Stationnement pour la gestion du stationnement payant au centre-ville dont le nombre des places s'est accru en 1990 (2 996 KF contre 2 800 KF en 1989). La ressource découlant du paiement du stationnement sur voirie est en augmentation de 11 % ; elle est prévue à hauteur de 5 550 KF.

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés

On remarque une adéquation presque parfaite entre l'augmentation des dépenses (+ 5,5 %) et celle des recettes (+ 5,9 %).

La participation à l'équilibre du budget Forêts est en hausse de 14,8 %, la redevance d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de 8,9 %..

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé à 24 980 KF, soit + 5 %.

La redevance liée à l'installation du générateur charbon passe de 2 277 KF à 2 318 KF.

Une attention particulière sera portée aux chapitres 968.31 et 968.32 qui retracent l'activité des transports en commun.

Celle-ci affiche un taux global de progression de 4,6 % en dépenses et de 7,6 % en recettes.

Chapitre 968.31 - Transports publics

La participation de la Ville à l'équilibre de la CTB est de 14 801 KF auxquels s'ajoutent le transport des personnes handicapées pour 880 KF, les cartes de transport du personnel communal pour 80 KF, la compensation des tarifs accordés aux écoliers pour 1 486 KF et les frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement pour 2 670 KF.

Ces derniers frais de transport sont compensés partiellement par la DGD transport (chapitre 970) pour un montant de 1 229 KF, qui est complétée par une participation du Département de 640 KF.

Ainsi, c'est une somme totale de 19 917 KF qui est versée par la Ville à la CTB à laquelle s'ajoute un crédit d'investissement courant de 3 300 KF contre 2 569 KF l'an passé.

Chapitre 968.32 - Emploi du versement-transport

Les encaissements du versement-transport ont progressé de plus de 11 % entre 1989 et 1990. La prévision 1991 est donc inscrite pour 41 000 KF au lieu de 38 000 KF en 1990.

Cette recette est entièrement affectée aux dépenses de transport de la manière suivante :

- 34 256 KF contre 32 134 KF seront versés à la CTB en compensation des réductions de tarifs accordées aux travailleurs et des améliorations du réseau,

- 400 KF seront remboursés aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel,

- 500 KF seront versés à la SNCF pour compenser les réductions de tarifs que celle-ci accorde aux salariés,

- 4 761 KF permettent de couvrir les annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel,

- 1 083 KF sont affectés au renouvellement du matériel roulant.

Comme pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après la balance de la section de fonctionnement, comparée aux prévisions 1990 en recettes et en dépenses.

Récapitulation de la section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes	
		1990	Propos. 1991	1990	Propos. 1991
930	Service Financier	69 713 000	69 925 000	1 449 826	1 382 200
931	Personnel permanent	351 998 950	365 497 300	3 100 000	3 090 000
932	Ensembles immobiliers et mobiliers	37 347 096	39 260 500	3 670 370	3 325 370
934	Administration Générale	13 523 400	13 727 436	774 000	744 100
936	Voirie communale	14 612 300	15 570 900	1 256 500	1 288 200
937	Réseaux communaux	4 235 000	4 325 600	510 650	491 000
940	Relations publiques	5 850 714	5 714 547	1 070 300	658 400
942	Sécurité et Police	2 922 320	3 047 010	1 146 141	1 560 555
943	Enseignement	11 210 630	10 883 845	5 805 500	6 530 500
944	Oeuvres Sociales Scolaires	13 971 650	15 096 650	9 000 000	10 010 000
945	Sports et Beaux-Arts	28 066 300	30 460 553	9 093 500	10 316 770
951	Services Sociaux sans comptabilité distincte	28 484 348	28 409 582	33 655 138	34 582 164
953	Hygiène et protection sanitaire	134 057	136 468	260 700	268 500
955	Aide sociale	44 234 917	49 294 278	418 700	2 500 000
961	Interventions économiques générales	5 687 690	6 119 463	1 580 000	1 728 200
964	Interventions socio-économiques	37 500	98 202		
965	Domaine productif de revenus	4 550 610	4 823 021	15 081 294	17 819 608
968	Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés	68 608 026	72 392 471	88 165 485	93 336 190
970	Charges et produits non affectés	4 793 000	4 465 000	202 654 249	198 269 000
971	Impôts obligatoires	403 500	430 000	5 307 020	6 350 020
977	Service fiscal, impôts complémentaires	21 500	27 500	376 098 401	394 087 762
	Totaux fonctionnement	710 406 508	739 705 326	760 097 774	788 338 539

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondant à des services industriels et commerciaux sont dans le champ d'application de la TVA.

Les dépenses sont entièrement couvertes par les recettes.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a fixé à :

. 3,96 F HT le prix de vente du mètre cube d'eau en 1990, soit une majoration de 3,1 % (délibération du 18 décembre 1989),

. 2,6808 F HT le prix au mètre cube de la redevance d'assainissement soit une majoration de 6 % (délibération du 18 décembre 1989).

Une reprise sur excédents des années antérieures à hauteur de 2 500 KF permet l'équilibre du budget des Eaux.

Comme l'an dernier, le budget Assainissement propose un programme d'investissement très important, dont le financement est assuré par emprunt à hauteur de 20 100 KF et par une reprise anticipée d'excédents de 2 893 KF.

Les budgets qui vous sont présentés intègrent ces données financières et évoluent de + 18,6 % pour le Service des Eaux et de + 10,8 % pour le Service Assainissement.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les dépenses de ce secteur + 18,3 % sont intégralement couvertes par le forfait de soins fixé par la DDASS et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Ce budget croît de 9,6 %.

La participation du budget principal nécessaire à la couverture des dépenses est inscrite pour 1 897 KF contre 1 652 KF en 1990, soit une hausse de 14,8 %.

Le produit de la vente de bois, recette principale de ce secteur, est estimé à 1 400 KF soit + 11 %.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je cède maintenant la parole à Jean BOICHARD.

M. BOICHARD : Mes Chers Collègues, j'ai eu l'occasion de développer l'essentiel de notre orientation budgétaire il y a quelques semaines. Le Maire, de son côté, vient de soulever déjà la plupart des questions que j'aurai peut-être à approfondir ici ou là. Ce que je voudrais faire préalablement, c'est attirer votre attention sur quelques points généraux de notre budget, me limitant donc à cela dans un premier temps et prenant ensuite les éléments plus particuliers de la délégation dont je suis responsable pour poursuivre.

Comme on vous l'a dit, la masse globale des recettes et des dépenses va dépasser cette année, pour le budget général, c'est-à-dire budget principal et budgets annexes, la somme de 1 milliard de francs, 918 MF au budget principal et 120 MF pour les budgets annexes. Il s'agit d'une progression de 5,5 % en francs courants, alors que, nous le savons déjà, le taux de la fiscalité n'augmentera que de 3,4 %, c'est-à-dire qu'une bonne partie des ressources nouvelles qui seront dépensées cette année au budget 1991 ne proviendront pas de la pression fiscale. Elles ne proviendront pas davantage de l'emprunt puisque notre emprunt globalisé n'augmentera en gros que de 3 MF, ce qui est un montant assez faible. Encore faut-il bien voir que vous aurez tout à l'heure à discuter en même temps, ou presque, un budget

supplémentaire de 11 MF qu'il s'agira d'ajouter au budget principal, ces 11 MF étant le résultat d'une ponction exercée sur un compte administratif 1990 très nettement positif puisqu'il est arrêté à l'heure actuelle à 36,9 MF, c'est-à-dire environ 4 MF de plus qu'en 1989. Simplement ces 4 MF d'économisés en supplément sur un exercice budgétaire, il faut savoir que cela représente beaucoup de frais de surveillance de la dépense, beaucoup de frais généraux comprimés et ceci pour arriver au résultat en question.

Tout de suite, en embrayant sur le problème de l'investissement, je rappelle que notre investissement comme l'a dit le Maire tout à l'heure, a augmenté d'une façon très substantielle. Il avait déjà augmenté l'an passé, il va donc augmenter dans des conditions importantes cette année, et je rappelle que sur cette augmentation de l'investissement, la part prise par l'autofinancement est importante, puisque de 25 MF autofinancés l'année dernière, nous allons passer à 38 MF autofinancés cette année, c'est-à-dire que nous allons payer près du tiers des dépenses pour opérations durables avec notre épargne réelle. Il s'agit là incontestablement d'un progrès substantiel. Tout cela nous permet de financer un certain nombre de projets sur lesquels je n'insisterai pas car vous avez pu les lire, des projets qui vont être fort importants en ce qui concerne les voiries, les dépenses d'enseignement et de culture. Il est évident qu'à cela doivent s'ajouter aussi tous les programmes d'investissement que nous menons avec d'autres dans le cadre de ZAC qui nous permettent d'être relayés partiellement et même très largement par des fonds qui sont des fonds privés ou d'autres fonds qui ne sont pas les fonds communaux. Je rappellerai simplement des opérations comme les Montarmots, Châteaufarine, la ZAC Louise Michel, les réhabilitations des quartiers anciens, les opérations de DSQ.

La dette de la Ville augmentera légèrement cette année tout en demeurant très raisonnable puisque les 90 MF que nous allons solliciter au titre de l'emprunt globalisé sont compensés au moins au deux tiers environ par les amortissements de la dette antérieure. Nous aurons donc à la fin de cette année un encours d'emprunt qui pourrait représenter une charge d'environ, c'est un calcul approximatif, 6 350 F par habitant à Besançon. Cela nous situe à peu près au milieu du peloton des villes de plus de 100 000 habitants. Je rappellerai que sans doute, il y a des villes moins endettées que nous, type Nancy, Amiens, Mulhouse, Rennes, Dijon, Versailles qui ont un quotient légèrement inférieur à 5 000 F par habitant, mais avec Grenoble, Dunkerque, Toulouse, Nantes, nous dépassons déjà les 8 000 F. Avec Saint-Étienne, Marseille, Montpellier, Avignon, nous dépassons les 10 000 F. Avec Nice nous crevons tous les plafonds avec plus de 15 000 F par endettement et par personne. Si l'on compare avec les chiffres de Besançon, nous constatons que l'endettement de notre ville est très correct, très convenable et il a été reconnu comme tel par tous les experts en matière bancaire qui sont venus travailler dans notre commune. Je rappelle d'ailleurs que de très nombreuses opérations de renégociation de la dette ont été conduites et qu'aujourd'hui, par exemple, le taux moyen de nos emprunts est de 9,19 %, ce qui est encore une fois un excellent résultat de renégociation. Je me permets à cette occasion de rendre une nouvelle fois hommage à tout notre personnel qui sur ce point a remarquablement conduit les opérations dans ce sens.

Avant d'en terminer avec l'investissement, je voudrais souligner combien les recettes de cette nature venant de l'extérieur nous sont assez trop chichement mesurées. La Taxe Locale d'Équipement, la Dotation Globale d'Équipement (DGE), vont nous rapporter à elles seules moins de 4 MF, la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pas beaucoup plus. Notre réglementation nationale traite différemment sur ce point les collectivités urbaines et les autres collectivités territoriales. A ce sujet, on avait mis en cause il y a quelques semaines mes paroles au sujet des transferts par financements croisés entre la Ville, le Département et la Région. J'avais dit qu'avec ces pratiques, nous risquions de verser davantage au Département et à la Région que ce que nous recevions d'eux. Devant les protestations de certains, j'ai fait calculer ces chiffres sur les quatre dernières années écoulées 1987 - 1990 et les prévisions de 1991 - 1995. Pour les opérations actuellement programmées, voilà ce que cela donne : de 1987 à 1990, la Ville a reçu des deux autres collectivités territoriales 36 729 482 F et elle leur a versé 60 445 601 F, presque le double de ce qu'elle a reçu, et c'est surtout le Département qui est le gros bénéficiaire de ces reversements de la Ville. De 1991 à 1995, M. TOURRAIN avait mis en cause les paroles que j'avais formulées, il n'y a pas de raison que je n'en donne pas la justification. Donc de 1991 à 1995, pour les opérations présentement programmées, la Ville devra verser environ 52 MF et recevra aux environs de 51 MF, là encore c'est un léger déséquilibre mais qui est à notre désavantage, c'est-à-dire

qu'il faut voir très clairement les choses. Dans ce domaine, les subventions, comme on pourrait l'attendre, ne vont pas de haut en bas, mais plutôt de bas en haut. Alors je crois que ceci devrait quand même nous inciter à essayer d'obtenir davantage de ces collectivités, d'autant plus que leurs ressources sont très largement obtenues à partir des contribuables de notre ville.

Je me permets quand même de dire en passant qu'un tiers au moins de la contribution du Département est obtenu sur la Ville de Besançon, que probablement plus de 20 % de la contribution de la Région sont obtenus sur la Ville de Besançon. Il me semble qu'à l'heure actuelle, dans le système de fonctionnement qui est celui de nos collectivités, il y a une méconnaissance des intérêts de la Ville au profit des intérêts de la campagne.

Cela dit, quelques mots sur la Dotation Globale de Fonctionnement qui vient de nous être notifiée il y a quelques jours. Elle est de 180 834 957 F, soit 7 172 269 F de plus que l'an passé. La progression de l'an passé ayant été de 9 100 000 F, peut-être pouvons-nous espérer en cours d'année une régularisation, et si cette régularisation était de l'importance de celle d'autrefois, peut-être pourrions-nous espérer pour un budget supplémentaire, une somme de 2 MF obtenue de cette façon.

De la même manière, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera sans doute votée au cours de la prochaine session parlementaire et en tout cas je crois, appliquée en 1991. Vous savez d'ores et déjà que nous figurons parmi les villes dont on a décidé qu'elles en seraient bénéficiaires, c'est aussi une ressource probable que nous encaisserons en cours d'année et dont nous déciderons l'affectation en son temps. Bien évidemment, il ne nous a pas été possible d'incorporer ces dépenses, elles n'auraient pas été loyales dans les engagements, enfin dans l'organisation du budget de cette année.

Arrivons-en au gros morceau de la fiscalité. Je vous rappelle que par décision du Maire, les taux d'imposition ne doivent pas augmenter plus que du montant de l'inflation monétaire et de 1987 à 1990 les taux sont restés stables, sans augmentation. Ainsi, si nous faisons le compte d'une manière très précise, en francs courants le taux d'imposition à Besançon aura augmenté de 7 % en cinq ans, alors que le taux de l'inflation aura progressé de plus de 15 %, c'est-à-dire que la pression réelle du contribuable aura diminué de l'ordre de 8 %. D'ailleurs, vous pouvez faire comme moi. J'ai ici mes feuilles d'impôt des cinq dernières années et je constate parfaitement cette évolution -la télévision n'est pas à mais je lui montrerai éventuellement, il n'y a pas de secret-. Donc au cours des cinq dernières années, ma taxe d'habitation est passée pour la Ville de 4 285 F à 4 498 F, pour le Département et la Région réunis de 1 143 F à 1 538 F, c'est-à-dire que si vous faites le compte, ma taxe d'habitation et probablement la vôtre, a diminué pour le compte de la Ville de 1 % chaque année alors qu'elle augmentait à peu près de 1 % pour les deux autres collectivités. Bien sûr qu'aujourd'hui encore nous payons plus pour la Ville que pour les deux autres collectivités mais enfin il faut savoir quand même que la Ville a toute une série de services que n'ont ni le Département, ni la Région, ce qui explique que cela ne peut pas être tout à fait égal. Néanmoins, vous voyez l'évolution qui est en hausse dans un cas et en baisse dans l'autre dans des conditions qui sont rigoureusement comparables. Alors, reste le gros problème des bases d'imposition sur lesquelles je voudrais quand même m'exprimer. L'an passé, les Services Fiscaux nous avaient notifié des bases en augmentation convenable, à partir desquelles nous avons perçu un produit en augmentation d'une quinzaine de millions de francs courants. Nous étions, nous semble-t-il, en droit d'espérer une évolution identique en 1991. Or, elle sera bien moindre, elle sera même inexistante en ce qui concerne la taxe d'habitation. J'ai demandé aux Services Fiscaux de venir entretenir la Commission des Finances de cette anomalie et un certain nombre de membres de cette commission, de la majorité comme de l'opposition, ont assisté à cette réunion. J'avoue que la réponse qui nous a été donnée ne m'a pas convaincu et pas davantage les services qui m'assistaient.

Voici en gros l'état de cette question : entre 1989 et 1990, le nombre des contribuables assujettis à Besançon à la taxe d'habitation a augmenté de 1 063, c'est-à-dire de plus de 2 % de l'ensemble des contribuables inscrits au rôle soit sensiblement la même chose, peut-être même un petit peu plus que l'an passé. Le nombre des permis de construire est en constante augmentation : il est passé de 350 en 1988 à 517 en 1989 et 521 en 1990. Le nombre des occupants d'appartements ou de maisons a également très sensiblement augmenté. D'autre part, chacun est à même comme moi de voir tout le travail de réhabilitation qui est en train de se faire dans un certain nombre de quartiers, plus particulièrement le

quartier de Battant mais aussi d'autres ainsi que dans des secteurs avec habitat collectif. Il est évident que tous ces travaux et toute cette évolution, normalement, devraient être générateurs de bases fiscales qui ne soient pas, si vous voulez riviées à la case de départ. Je ne vois pas comment on peut ne pas reconnaître une progression des bases fiscales à partir du moment où il y a une progression de la construction et du nombre des contribuables. Tout ceci fait que je m'interroge, d'autant plus que les listings des Services Fiscaux font apparaître dans la Ville de Besançon 4 823 logements et 298 maisons inoccupées, c'est-à-dire 2 000 de plus que les chiffres donnés par le Service de l'INSEE à l'occasion du recensement alors que nos agents du recensement sont allés dans toutes les maisons, et que ce n'est pas le cas en ce qui concerne par exemple l'établissement des bases d'imposition. Donc il est évident que si deux chiffres qui sont à peu près issus du même moment, de la même date, sont aussi différents l'un de l'autre, il y a problème. C'est pourquoi j'ai proposé aux Services Fiscaux de mettre à leur disposition les services d'un certain nombre d'enquêteurs de la Ville pour aller voir là où il y a paraît-il des logements inoccupés en-dehors de ceux qui ont été vérifiés par les enquêteurs pour le recensement. J'espère, enfin une lettre a été faite en ce sens au Directeur des Services Fiscaux, que puisque la procédure le permet, lorsqu'il y aura publication d'un rôle complémentaire de la fiscalité communale, nous aurons à Besançon des éléments, dirais-je, de réparation si tant est qu'il y ait des choses à réparer.

J'arrêterai là ma présentation générale étant donné que chaque Adjoint va faire un court exposé sur sa délégation particulière. J'insisterai simplement en conclusion sur quelques points importants me semble-t-il. D'abord le budget de 1991 est dans le droit fil de celui de 1990 -oui, Monsieur TOURRAIN !- et nous ne pouvons que nous en féliciter. Attendez ! je vais vous donner quatre motifs de satisfaction, le premier c'est qu'avec ce budget, comme précédemment, nous faisons fonctionner un grand nombre de services et de secteurs auxquels nos concitoyens sont attachés dans le domaine social, dans les domaines scolaire, dans les domaines d'animation sportive et culturelle. De gros efforts sont consentis traditionnellement par la Ville de Besançon, continueront de pouvoir l'être encore avec notre budget, type pas exemple l'utilisation massive du quotient familial qui permet de prendre en compte les besoins de toutes les familles les plus défavorisées. Il permet deuxièmement de continuer l'énorme travail de réhabilitation du bâti qui étonne bien des visiteurs à Battant comme dans d'autres quartiers, de lancer et de mener des opérations de DSQ dans de très nombreux quartiers populaires. Avec l'aide des nouvelles structures que nous employons largement comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire avec l'aide des ZAC ici ou là, notre ville est en train de se transformer d'une façon qui n'échappe pas aux observateurs que sont les Bisontins et les gens d'ailleurs. Surtout je crois que cette pression des investissements et de l'autofinancement qui est le propre du budget de cette année et déjà de celui de l'an passé, va nous permettre de nous engager dans le très gros effort qui nous attend pour désenclaver la ville au niveau des communications. Au cours des années qui viennent, il faut nous attendre en effet à avoir en face de nous un très gros programme à conduire et donc un très gros effort à poursuivre.

Enfin, je veux rappeler ce problème si aigu qui est le nôtre, celui de l'agglomération. J'ose espérer que la nouvelle législation qui est en train de se préparer sera moins injuste que la précédente, c'est-à-dire qu'elle permettra dans toutes les agglomérations de prendre un petit peu mieux en compte les intérêts légitimes des villes centre car aujourd'hui lorsque nous regardons un peu la situation de Besançon, que nous faisons les calculs correspondants, c'est par millions, probablement par dizaines de millions qu'il existe chez nous une surfiscalisation et un surcoût pour l'utilisation de nos services par des utilisateurs qui ne sont pas de notre ville et qui n'y acquittent pas leurs obligations fiscales. C'est sur ce souhait, essentiel pour moi, que je voudrais terminer la présentation générale du budget.

J'ajouterai deux mots sur la question du personnel dont je suis responsable. Ce chapitre est en augmentation de 3,8 %, un petit peu plus que l'inflation de cette année ; il sera de l'ordre de 365 497 300 F et représentera à peu près comme les années précédentes 49 % du budget de fonctionnement. Dans ce budget du personnel qui est fort important, mais comme je l'ai dit tout à l'heure une collectivité comme la nôtre a de très nombreux services à apporter aux habitants et aux utilisateurs, dans ce budget, les salaires seront bien maîtrisés puisque depuis quelques années nous n'avons pas progressé dans l'embauche du personnel. Nous avons eu tendance à le maintenir et même à revenir un peu en arrière. Il est prévu pour l'année prochaine une réduction de cinq postes, cette année nous en avons eu dix, l'année précédente trente. Il est entendu qu'avec les cinq postes de l'année qui vient, il y aura une certaine pause dans ce domaine. 2 MF seront consacrés à l'application du protocole DURAFOUR signé vous le savez l'an passé,

850 000 F seront consacrés à l'application des mesures d'intégration de nos agents dans les nouveaux cadres, tout cela aussi est statutaire, 3 MF seront consacrés à la formation du personnel, c'est-à-dire à la cotisation au CNFPT et aux autres organismes formateurs, 100 000 F seront consacrés à la communication interne et nous continuerons de faire fonctionner à l'intérieur de la maison les groupes de réflexion, le processus de management participatif qui a été inauguré il y a déjà quelques années, deux ans au moins. Voilà ce que je voulais dire sur ce point de ma délégation.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Les inscriptions qui ont été portées au BP de 1991 ont tenu compte des crédits nécessaires pour la mise en œuvre des priorités retenues lors du débat d'orientations budgétaires au mois de février.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, on peut noter une diminution de 48 %. Pour le secteur de la coordination, une somme de 3 035 000 F a été inscrite pour les opérations de développement social dans les différents quartiers. Pour le secteur des cimetières, une diminution de 78 % qui explique la diminution de 48 % sur les dépenses totales d'investissement. Elle est due à l'achèvement des travaux de construction du crématorium de Saint-Claude. Ne sont portés au budget primitif de 1991 que 500 000 F nécessaires à la réalisation des abords et à l'aménagement du jardin du souvenir.

Pour le secteur sécurité, l'augmentation est de 48 % pour renouvellement de matériels et frais d'études.

Pour l'administration générale, on note une diminution de 38 % mais nous voterons tout à l'heure au BS de 1991 une somme de 500 000 F correspondant à la modernisation de l'imprimerie municipale qui sera étalée sur plusieurs exercices. Les conclusions d'une étude qui a été réalisée en 1990 permettent de faire le point sur l'état technique des équipements de l'imprimerie et d'envisager une modernisation et un renouvellement du matériel, une nouvelle définition des produits de l'atelier et des méthodes de travail.

Pour les recettes d'investissement, on note une diminution de 20 %. Pour le secteur des cimetières, 95 % se justifient par la non-inscription des recettes correspondant à la participation des Pompes Funèbres Générales pour la construction du crématorium.

Pour le secteur sécurité, une augmentation de 36 % représentée par la part des amendes de police qui passe de 2 200 000 F à 3 MF en 1991.

Pour les dépenses de fonctionnement, on note une augmentation globale de 19 %. Pour le secteur de la coordination, le crédit destiné à la rémunération des CES répartis dans les différents services de la Ville augmente de 100 % et passe à 2 400 000 F. Pour les cimetières, il y a une augmentation de 50 % correspondant à l'élaboration du plan des cimetières et de la cartographie. Pour le chauffage urbain, maintien des dépenses. Pour le secteur sécurité + 3 % qui résultent de la variation du contrat de Via Stationnement pour la gestion de la fourrière municipale. Pour l'administration générale, une diminution de 5,70 % qui représente la non-inscription des dépenses de personnel pour le recensement. Pour les autres dépenses, c'est le maintien au niveau de l'an dernier. Pour le secteur foires et marchés, une diminution de 20 % par la maîtrise des dépenses.

Les recettes de fonctionnement, elles, sont en augmentation de 13,73 %. Pour la coordination, une augmentation de 100 % qui correspond au remboursement de l'État pour la rémunération des CES, soit 1 900 000 F (contre 2 400 000 F de dépenses). Pour le secteur des cimetières aucune modification. Pour le secteur Pompes Funèbres Générales, une augmentation due aux conventions ; il en est de même pour le chauffage urbain. Pour les taxis, + 2,53 % suite à une augmentation des tarifs. Pour le secteur sécurité, une augmentation de 41 % qui représente la facturation des nouvelles interventions des pompiers que nous avons votée récemment en Conseil Municipal. Pour le secteur de l'administration générale, 64 % de diminution qui correspondent à la ligne supprimée de la participation de l'État aux dépenses des frais de recensement et enfin, pour le secteur foires et marchés + 3,80 % suite au relèvement des tarifs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je vais maintenant laisser la parole à ceux d'entre vous qui souhaitent intervenir.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on vient d'entendre un beau morceau d'autosatisfaction. Alléluia ! les dépenses d'investissement relèvent la tête, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, notamment celles du personnel. M. le Maire a fixé l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 2 %, ce qu'il avait oublié de nous dire d'ailleurs dans le rapport d'orientations pour les services et certains pourront dire tout à l'heure : « bien chef ! contrat respecté, ça n'a augmenté que de 2 % ».

En fait, si tout va si bien que cela, si « tout baigne dans l'huile », si vous vous êtes créé les moyens d'investir à nouveau en maîtrisant les dépenses, pourquoi êtes-vous obligé de reporter la piscine après avoir envisagé de reporter la piscine-patinoire ? Pourquoi rien n'est prévu pour l'aménagement de la place du Marché ? Pourquoi rien n'est prévu pour la Caserne des Pompiers et pas davantage pour l'Auditorium ? Pourquoi les entrées de la ville restent-elles toujours dans cet état ? Alors il faut croire qu'il y a un problème quelque part et ce problème, Monsieur le Maire, vous le savez très bien, tient au fait que les dépenses de fonctionnement, contrairement à ce qui vient d'être chanté à l'instant, ne sont pas du tout maîtrisées. Je reviendrai tout à l'heure sur le problème du personnel. Si elles l'étaient tant que cela, pourquoi seriez-vous obligé de reporter au budget supplémentaire 11 MF de dépenses d'investissement que vous claironnez dans votre rapport comme étant une avancée et qui, en fait, sont une soustraction de ce qui était prévu au budget primitif pour le reporter à un budget supplémentaire que vous ne pouvez pas voter ce soir puisque vous ne pouvez voter un budget supplémentaire qu'après le compte administratif. De toute façon, ça m'apparaît être une gymnastique extraordinaire car c'est la première fois que j'assiste à un phénomène pareil. Pourquoi est-on dans cette situation ? A vous entendre, et ce n'est pas la première fois, si quelque chose ne va pas, ce n'est jamais la faute aux socialistes, mais celle des autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas parlé des socialistes.

M. TOURRAIN : D'accord, mais enfin c'est dans votre tempérament.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Heureusement !

M. TOURRAIN : Je prends le problème fiscal par exemple. J'ai assisté à cette réunion avec les Services Fiscaux ; vous nous dites qu'ils se sont probablement trompés pour arriver à un chiffre de 0,1 % de majoration pour la taxe d'habitation. Depuis quinze jours, peut-être que quelques vérifications auraient pu être faites, mais le problème vous le savez très bien, ne vient pas de la taxe d'habitation, il vient de la taxe professionnelle. L'an passé vous aviez une augmentation de 12 600 000 F au total dont l'essentiel venait de la taxe professionnelle. Celle-ci qui avait augmenté dans de très fortes proportions, progresse de 4 % cette année. Ce n'est pas la peine de lancer des « cocoricos » sur le développement économique quand vous avez des chiffres comme ceux-là qui viennent contredire vos affirmations permanentes. Le manque à gagner par rapport à l'an dernier sur la taxe professionnelle est de 9 MF, je pense que vous l'avez calculé, or 9 MF dans un budget, ce n'est pas rien, d'autant plus que dans ce budget, tout ce qui concerne les abattements est prévu pour les abattements minimum, donc on ne peut pas là non plus incriminer telle ou telle mesure particulière prise en faveur des Bisontins. Vous oubliez aussi de dire que vous avez majoré de façon très sensible les postes concernant le domaine productif de revenus qui augmentent de 2 800 000 F, c'est-à-dire de 18 %, c'est le prélèvement indolore. Les services industriels et commerciaux augmentent de 5 200 000 F, 5,86 % c'est-à-dire bien au-delà de ce que vous venez de nous indiquer. Lors de l'entretien que nous avons eu avec les Services Fiscaux, en ce qui concerne la taxe d'habitation et le foncier bâti puisque c'était les deux seuls impôts dont nous avons la possibilité de discuter ce soir-là, le foncier non bâti étant négligeable dans le produit qu'il apporte, nous nous sommes rendus compte que la progression bisontine était inférieure à la moyenne du Département, inférieure très nettement à la moyenne des dix-huit communes périphériques, ce qui prouve bien que l'évasion que nous redoutions, que nous craignons, que vous avez essayé très justement de stopper avec une nouvelle politique d'urbanisme, eh bien cette évasion n'est pas stoppée, elle continue à se produire. Voilà pour les considérations concernant les recettes.

Concernant les dépenses, j'ai beaucoup réfléchi depuis le débat d'orientations et ce que je vous livre est ma réflexion personnelle, elle n'engage par le groupe, en tout cas pour l'immédiat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le fruit de vos propres réflexions ?

M. TOURRAIN : C'est cela et je les soumetts à mes collègues en même temps qu'à vous Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est gentil pour eux, merci.

M. TOURRAIN : Vous voyez, vous en avez la primeure. Lorsque M. l'Adjoint chargé du personnel nous dit que les dépenses de personnel sont maîtrisées, on s'aperçoit en regardant les chiffres que c'est 49,7, 49,5, 49,4 et lorsque vous reprenez les différents postes à l'intérieur des autres chapitres, pas seulement le 931 qui est celui qui traite du personnel permanent, titulaire et de certains personnels qui ne sont pas permanents, vous retrouvez du personnel. Vous arrivez au total à 51,5 %. Vous avez pris un jour une sage mesure qui était de dire, comme nous d'ailleurs, «le personnel communal, on en est très content, les cadres font bien leur travail, mais la machine est un peu lourde, comme disait votre voisin l'Adjoint, le bateau est un peu chargé»...

M. BOICHARD : Non, ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. TOURRAIN : J'y reviendrai tout à l'heure sur le bateau, je connais l'histoire de la formule de glissement qui est difficile. Le problème c'est que vous aviez envisagé quatre-vingt départs en retraite non remplacés sur deux ans à l'origine, puis cela a été sur trois, puis maintenant sur cinq. Vous n'avez pas résolu cette question qui va l'encontre de la philosophie qu'a énoncée l'autre jour votre Adjoint où il dit «malgré l'ampleur et l'augmentation régulières des missions de service public que la Ville assure en régie, c'est-à-dire avec son propre personnel, l'effort de rigueur et de gestion, etc. sera maintenu, amplifié, etc.». Vous allez par ce biais à l'encontre de toute la gestion qui est menée dans beaucoup de villes, y compris par vos propres amis politiques. Il est nécessaire pour le personnel de développer les qualités, les conditions de travail et de rémunération des personnels de commandement. Ce personnel de commandement est indispensable pour la bonne gestion de la Ville mais un certain nombre de tâches peuvent être effectuées autrement et en tout cas les moyens mécaniques dont nous disposons actuellement nous permettent effectivement, ou devraient vous permettre un redéploiement du personnel plus efficace que celui que vous avez effectué jusque-là. Le personnel municipal sait très bien que son statut lui donne une sécurité, ceux qui sont là sont là, mais de toute façon vous aviez bien précisé, comme nous l'avions fait aussi, qu'il s'agissait de ne pas remplacer ceux qui partaient à la retraite.

M. BOICHARD : Certains de ceux...

M. TOURRAIN : Écoutez, j'ai regardé un petit peu les déclarations faites par M. le Maire avant que vous vous occupiez de cette question Monsieur l'Adjoint, elles ne sont pas toujours atteintes de la même finesse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh là, merci pour moi.

M. TOURRAIN : Vous êtes en général plus habile que votre voisin ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est plus fin et moi je suis plus habile. A nous deux, cela fait quand même pas mal de choses.

M. TOURRAIN : ...pas toujours la même finesse parce que c'est une question de circonstances. En bref, pour ces problèmes de personnel, vous savez pertinemment Monsieur le Maire que tant que vous n'aurez pas résolu ce problème, vous ne pourrez pas investir puisque vous avez plus de la moitié de la dépense qui représente les frais de personnel. Où allez-vous chercher le reste ? Diminuez les crédits de votre Adjoint à la Culture, restez sur un investissement par exemple de huit bus par an comme cela a été fait pendant trois ans alors qu'il en faut douze et que le fait de ne pas renouveler les bus entraîne un

surcoût de 1 300 000 F de frais de fonctionnement selon le rapport de vos techniciens. Eh bien, tant que vous n'aurez pas résolu ce problème, vous ne résoudrez pas les problèmes de financement des investissements, vous serez obligé de faire des gymnastiques successives comme celle que vous faites aujourd'hui et qui n'est pas normale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh !

M. TOURRAIN : Oui, celle de reporter au budget supplémentaire et de faire voter le budget supplémentaire. On verra cela, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr.

M. TOURRAIN : Tant que vous n'aurez pas résolu cette question, vous mènerez une politique de bouts de ficelles, absolument ! de bouts de ficelles avec des Adjointes qui ne pourront proposer des priorités pour cette ville qui subit un marasme économique que vous devriez être amené à constater notamment au niveau du petit commerce, et qui hélas retombera dans l'immobilisme. Nous y reviendrons tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Premier Adjoint vous répondra tout à l'heure, mais je voudrais simplement vous dire Monsieur TOURRAIN que tout exercice budgétaire est un exercice de haute voltige, de gymnastique permanente, vous en savez quelque chose pour d'autres collectivités dans lesquelles vous êtes davantage engagé que dans ce Conseil Municipal. Vous savez que chaque année nous réalisons cet équilibre budgétaire difficilement, c'est vrai. Mais ne me dites pas que voter un budget supplémentaire après le vote du budget primitif n'est pas réglementaire. Nous aurions pu procéder d'une façon différente, c'est-à-dire reprendre sur l'excédent du compte administratif de l'an dernier 11 MF, chose que vous aviez critiquée toutes les années précédentes et pour vous faire plaisir nous ne reprenons que 10 MF seulement et nous votons un budget supplémentaire de 11 MF, ce qui revient simplement à dire que nous reprenons sur le large excédent budgétaire de 1990, 21 MF cette année. Mais nous le faisons par le biais d'un budget supplémentaire et nous ferons encore davantage les années prochaines pour que vous ne soyez pas à même de critiquer, de continuer de critiquer, ce que vous avez fait en permanence en disant notamment que reprendre sur l'excédent du compte administratif, ce n'est pas normal. Or maintenant nous opérons différemment de la manière que nous vous avons indiquée et vous critiquez encore ! De toute façon, ce n'est pas grave, l'opposition est là pour critiquer et vous le faites très largement.

M. MOUROT : Monsieur le Maire, depuis que les nouveaux Conseillers Municipaux siègent ici, cela fait deux fois que vous nous présentez un budget. Ces budgets sont très bien résumés dans vos récapitulatifs par chapitre et section, et pour celui qui veut y voir un petit peu clair, je crois que c'est un document de travail très simple qui, dans la complexité du problème, éclaire bien. Ce qui frappe à l'examen de ces feuilles, et je veux parler essentiellement du budget principal qui représente bien entendu 90 %, c'est leur similitude. Effectivement, tout à l'heure une petite remarque ironique l'a déjà suggéré, ce qui nous frappe, c'est qu'ils se ressemblent un peu comme des petits frères. Ils progressent d'année en année, ce qui est tout à fait normal compte tenu du coût et de l'évolution des prix, mais en quoi ils ne varient jamais et c'est probablement plus anormal, c'est dans leurs grands équilibres.

Et je voudrais parler, dans ces feuillets récapitulatifs, des dépenses qui laissent bien voir la section investissement et la section de fonctionnement. Sur les différentes années, j'ai fait les calculs. La proportionnalité des dépenses d'investissement ne dépasse jamais 20 % et à titre tout à fait précis, j'ai fait le calcul, ça représente 19,15 % pour 1990 et 19,4 % pour 1991. C'est là Monsieur le Maire ce que j'appellerais un budget comptablement reconduit d'année en année qui ne traduit véritablement aucun changement important dans la façon dont vous voulez diriger les affaires.

Cependant, depuis dix-huit mois nous avons effectivement le sentiment que vous aviez été très sensibilisé aux problèmes économiques. Vous avez même eu en charge ce secteur de façon intérimaire et vous vous faisiez l'écho de bonnes implantations industrielles bienvenues dans notre ville et nous nous en réjouissons. Mais ce qu'il aurait fallu, c'est que dans les chiffres, ces dépenses d'investissement qui

sous-tendent toujours l'effort que fait la Municipalité dans ce but, soient nettement augmentées, ce qui encore une fois n'est pas le cas à l'examen de ces budgets.

Si nous avons pu aborder Monsieur le Maire les grandes orientations économiques lors du débat auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, débat qui bien sûr a avorté, permettez-moi de le rappeler, parce que vous avez commencé par faire le long panégyrique de votre politique, et un peu naturellement et de façon un peu polémique nous avons contré ces données, ce qui a fait arrêter le débat et l'enliser sur le passé alors qu'on aurait dû parler d'avenir. Mais je vous rappelle Monsieur le Maire que nous avons demandé que le débat soit refait et dans d'autres conditions. Vous n'avez pas cru bon de le faire, c'est votre problème, mais il aurait été souhaitable peut-être de le reprendre. Si nous avons eu ce débat Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire les deux grandes choses que nous aurions sûrement dites.

Premièrement que très sûrement nous n'avons pas de solution miracle au problème difficile de l'implantation industrielle et du développement économique, mais ce que nous vous aurions dit sûrement et cela me permettra de faire une proposition qui sera probablement relayée pas mes collègues, c'est que le budget doit toujours être établi en fonction d'une volonté politique de développement qui suppose de consacrer aux dépenses d'investissement un minimum. Eh bien, permettez-moi de vous faire cette proposition : du chiffre inférieur à 20 %, nous vous aurions proposé par exemple de passer à 25 %, soit disons 6 points sur une durée de six ans, 2 points par an pour montrer et pour sous-tendre là nettement votre politique d'infléchissement dans ce sens. Et nous vous aurions répété Monsieur le Maire, mais répéter c'est toujours un peu la même chose, à même budget même critique, nous vous aurions répété qu'effectivement le problème était ensuite de dégager des économies.

La dette est un chiffre tout de même assez important, on ne peut guère envisager de faire comme nos voisins de Nice, je pense que vous en êtes d'accord. D'autre part, le produit de nos services et des impôts n'est pas éternellement extensible, alors nous y revenons et nous y revenons toujours. Quelle est votre latitude ? elle est d'agir sur la deuxième partie de votre tableau, c'est-à-dire la réduction des dépenses de fonctionnement qui a été évoquée tout à l'heure et qui vous suggérait les endroits où il fallait peut-être porter l'effort. Cette réduction devrait permettre de la même manière de diminuer de 6 points, que nous gagnerions en investissement. Il n'y avait là rien de brutal mais cela aurait traduit la volonté politique d'inverser un petit peu la vapeur si vous me permettez de prendre cette expression. Monsieur le Maire, je crois que vous ne pouvez pas, ou je pense que vous ne voulez pas vraiment maîtriser ce volet de votre budget et tant que vous n'aurez pas modifié cet équilibre budgétaire dans le sens que nous ne cessons de dire, je pense et je crois que nous le pensons tous en tout cas dans notre groupe, que Besançon en souffrira dans son avenir et dans son développement et que la capitale régionale qu'elle est ne sera pas à la hauteur de ce qu'elle pourrait prétendre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur MOUROT. En deux mots encore sur l'esprit plutôt que sur le détail, vous proposez des réductions des dépenses de fonctionnement. Il faudrait essayer de voir tout l'éventail, tout le panel des services qui sont rendus par la Ville en matière de fonctionnement et quotidiennement pour savoir quelle case il faudrait choisir pour la réduire et transformer les économies faites en investissement. Je crois que c'est important car le rôle de la collectivité locale qu'est une ville, c'est de satisfaire des besoins quotidiennement, c'est-à-dire de rendre des services et également d'investir mais pas dans des proportions qui soient différentes de 1/5^{ème} et 4/5^{ème}. On ne peut pas consacrer la moitié de notre budget à l'investissement et le reste pour le fonctionnement puisque nous avons dans tous les secteurs de la vie de Besançon des besoins constants à satisfaire en matière de fonctionnement. Donc, nous nous efforçons au moins de maîtriser, tout en essayant de les réduire, nos dépenses de fonctionnement mais nous ne progressons que très légèrement. Si nous avons cette année mis davantage l'accent sur un peu plus d'investissement, un peu plus d'autofinancement, c'est justement pour répondre à cette aspiration qui est la vôtre, mais nous ne pourrons pas, en trois ans, dire que nous passerons de 19 % à 25 % du budget en dépenses d'investissement ; c'est pratiquement impossible à réaliser... mais on n'en est pas très loin. Je terminerai en vous disant que votre proposition me paraît logique, honnête mais il est difficile de lui répondre positivement en raison même de la nature d'une collectivité telle que la nôtre.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je vais essayer de raccourcir mon intervention puisque deux orateurs ont déjà parlé sur le sujet qui est incontournable dans cette discussion budgétaire et qui est le fond du problème, les investissements.

C'est la deuxième fois que nous discutons de cela, et déjà nous avons l'impression de nous répéter, c'est vrai, mais quelquefois la répétition a valeur de pédagogie. Beaucoup de critiques ont été faites, certaines dans le débat d'orientations budgétaires, beaucoup de critiques ont été faites par les deux groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Les Verts» et, avez-vous dit, vous en avez tenu compte. Je suis tout de même un petit peu au regret de dire que mes collègues et moi avons plutôt l'impression de retrouver un budget de reconduction, un budget de continuité. Votre réflexion sur les services, je la partage partiellement car les services ne sont pas forcément uniquement rendus à la population à travers le budget de fonctionnement ; ils peuvent l'être également à travers des investissements, notamment des infrastructures ou des équipements. Donc ce n'est pas vouloir diminuer le service à la population de dire qu'on va limiter le budget de fonctionnement au profit de l'investissement.

Je soulignerai deux caractéristiques de ce budget : la continuité, sinon la constance tout de même dans un certain nombre d'erreurs que nous dénonçons et puis le constat du grand déséquilibre qui fait qu'on n'arrivera pas à surmonter les véritables défis qui sont devant nous, comme l'a dit mon ami MOUROT pour tenir notre rang mais aussi pour éviter que la situation ne se dégrade.

Nous contestons que vous fassiez un réel effort de gestion en faveur de l'investissement puisque quand on regarde le budget principal, sur prélèvement des recettes ordinaires pour financer l'investissement, vous ne faites pas de progrès ; il y a plutôt une petite régression puisqu'on passe de 49,692 MF très exactement l'année dernière à 48,634 MF cette année. M. BOICHARD a bien raison d'avoir comme bible le document publié à partir des comptes administratifs et qui compare les grandes villes par tranche d'habitants. Il y a dans ce document une colonne très intéressante et riche d'enseignement qui se rapporte aux villes de 100 000 à 300 000 habitants. Par rapport au budget global, sur l'hypothèse de 120 000 habitants, ce qui est je crois le résultat du dernier recensement, la dépense d'investissement est de 1 788 F par habitant. Rappelons que dans ce document, sur les derniers chiffres connus de comparaison de comptes administratifs, c'est ceux de l'année 1988, nous apparaissions en investissement par tête d'habitant tout de même les bons derniers des 22 lignes qui concernent les collectivités de notre importance, et que nous y apparaissions avec 1 600 F par habitant et il y a trois exercices. Nous n'avons donc pas fait beaucoup de progrès en effort d'investissement rapporté au nombre d'habitants.

Pour faire valoir un effort d'investissement et réaliser l'équilibre du budget, vous nous proposez aujourd'hui un petit peu déjà par anticipation, ce que nous contestons naturellement, de profiter d'un solde du compte administratif, lequel à ma connaissance n'a encore pas été approuvé par ce Conseil, pour mettre 11 MF dans la balance, ce qui vous permet de faire remonter évidemment les pourcentages et de les faire parler en votre faveur. J'aurais une question à poser sur le solde positif de ce compte administratif qui est en réalité une bonne surprise, c'est de savoir pourquoi il se solde à 39,6 MF ? Pouvez-vous nous donner aussi l'assurance que le taux de réalisation des programmes communaux est bon, car on a vu dans les orientations budgétaires, que la Ville de Besançon avait plutôt tendance à être rattrapée par la moyenne des autres communes en ce domaine ?

Il est également dans la continuité, ce budget, par l'augmentation des dépenses de fonctionnement au-dessus de l'inflation, ce qui n'est pas pour nous, vous le savez acceptable. Même sous l'éminent prétexte de M. BOICHARD du service plus grand rendu à la population, l'augmentation de + 6,5 % des crédits de fonctionnement courant est tout de même un dérapage important. On ne peut pas dire que le service rendu à la population soit insuffisant et là encore reportons-nous à la bible si vous le voulez bien, puisque dans ce guide des ratios, la Ville de Besançon est la première des communes de 100 000 à 300 000 habitants pour les dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Elle n'a pas là, à faire de surenchère particulière pour ce service rendu, je crois que le niveau de service rendu à la population et nous nous en réjouissons est déjà très satisfaisant et cela ne me paraît pas être la priorité, Monsieur le Maire, du budget. Par comparaison d'ailleurs, il en coûte, on peut le voir très facilement, 30 % de moins aux Dijonnais avec 3 918 F par habitant au lieu pour nous de 5 579 F. Le toujours plus de services n'est

certainement pas condamnable en soi, ne me faites pas dire cela, mais le budget est aussi la discussion des priorités et je ne crois pas aujourd'hui, compte tenu des défis que nous avons devant nous, que la recherche du plus de services soit une priorité. Si cela l'était, la conséquence en serait qu'on hypothèque l'avenir en matière d'équipements. C'est la deuxième faiblesse de ce budget, son incapacité à engager un nombre d'opérations qui sont pourtant indispensables et réclamées, cela a fait l'objet de nos nombreuses discussions, par l'ensemble de la population. Même si vous attendez beaucoup de l'augmentation des produits des amendes de police -c'est un peu anecdotique, mais + 36 % tout de même !- même si notre ville est plutôt bien traitée sur le plan de la DGF, même si vous attendez quelques millions de francs sur la dotation spéciale d'urbanisation, nous avons un équilibre très difficile à trouver puisque la fiscalité qui frappe les Bisontins est lourde et que les inquiétudes se précisent sur l'évolution des bases, notamment en matière de taxe d'habitation.

Je voudrais répondre un peu à M. BOICHARFD sur le problème de la dette. C'est tout à fait vrai que le niveau de la dette, lorsqu'on le compare aux autres villes, n'est pas exorbitant. Mais pourquoi ne l'est-il pas ? Il faut le dire. Il faut comparer notre capacité d'endettement premièrement au potentiel fiscal, et je rappelle que nous sommes les antépénultièmes des grandes villes dans ce classement du potentiel fiscal ; cela veut dire que notre population n'a pas un potentiel fiscal important, qu'elle a des moyens limités. Deuxièmement, nous sommes les seconds pour le produit des trois taxes avec un 67 % d'effort fiscal sur les comptes administratifs 1988 et cela explique naturellement que nous ne puissions pas nous endetter davantage, vous le savez bien.

Par ailleurs, nous aurons certainement au cours du débat Monsieur le Maire, l'occasion d'évoquer les actions, les réalisations qu'il faudrait engager rapidement pour retrouver les chemins du développement. Je pense que nous devons nous inscrire dans un projet de développement de l'agglomération et je me tourne d'ailleurs vers Mme KUNSTLER car c'est Besançon qui le définira, c'est elle qui le conduira, qui en a la capacité. Tant que nous ne nous inscrivons pas dans une démarche volontaire de développement dont il faut discuter les termes en matière économique et en matière d'urbanisme, eh bien je ne pense pas que nous pourrions retrouver un autre équilibre budgétaire que celui que vous reconduisez d'année en année. Je serais tenté de rejoindre les propos qu'a tenus le Docteur MOUROT tout à l'heure tant il est important d'infléchir les choix budgétaires que vous faites, Monsieur le Maire, si nous voulons aller de l'avant. Ce serait un geste qui n'est pas, à mon avis, très très important mais ce serait au moins symbolique et significatif de la conscience que vous auriez qu'il faut gérer différemment. Pourquoi ne pas retrouver en taux d'équipement la moyenne des villes comparables à Besançon ? Nous sommes très en dessous, c'est notre vrai problème. Pourquoi ne pas se donner l'objectif de s'inscrire dans ce taux d'équipement moyen des villes de 100 000 à 300 000 habitants, ce qui ferait, M. MOUROT dit sur six ans moi je dis sur quatre, c'est la durée de la mandature, pourquoi ne pas se donner cet objectif de retrouver, de se remettre au taux moyen d'équipement, l'objectif étant qu'on trouve 50 MF de plus par an. Sur quatre ans, cela fait un effort raisonnable ; 12,5 MF, ce n'est tout de même pas très considérable, cela représente 1,6 % des frais de fonctionnement. Qui peut dire aujourd'hui que nous ne sommes pas capables, avec peut-être une recherche particulière, de mettre en œuvre cette disposition d'économie de frais de fonctionnement ? Vous allez me dire : «où les faites-vous ces économies ?». Je crois que c'est de la gestion fine et cela demande qu'on plonge dans le détail des comptes. Or, nous ne sommes pas en mesure avec les documents que vous nous donnez, il faut bien le dire, de vous dire en détail ce qu'il faut faire. Il faut jouer sur les dépenses, il faut jouer sur les recettes et si on est à court d'idées, et d'autres mairies l'ont fait, eh bien je vous recommande d'avoir recours à un audit financier extérieur, d'en prendre le conseil et nous en discuterons.

En résumé et pour en terminer, moi je vous propose comme geste que vous pourriez faire et pour le bien de Besançon et pour notre avenir et pour l'avenir de tous les Bisontins, c'est d'aller dans ce sens pour retrouver un taux d'équipement qui soit dans la moyenne des autres mais à ce niveau-là 50 MF en quatre ans et faites un geste en proposant de diminuer le fonctionnement de 1,6 point.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur JACQUEMIN, c'est tout pour cette première partie.

M. PINARD : J'avais préparé mon intervention, j'en ai changé intégralement le texte et je m'exprime à titre personnel. J'ai pris le soin de mettre par écrit ce que je pense. Quand je vois les caméras de FR3

dans les couloirs de cette maison, j'ai maintenant la certitude qu'il y aura un incident organisé tantôt par tel groupe, tantôt par tel autre. Quand l'événement c'est l'incident, la démocratie en prend un coup. Nous sommes entrés dans une civilisation où les bombardements se font d'abord à coup de médiations. L'information ne consiste plus à rendre compte de l'événement, elle le fabrique. Je sais bien qu'il n'est pas d'observateur neutre, hors la glace sans tain, mais nous sommes arrivés à un stade où l'événement ça se fabrique. On va tout droit à l'escalade où ceux qui inventeront -oui je suis peut-être schizophrène- où ceux qui inventeront l'incident le plus incongru, le plus inattendu, le plus pittoresque, bientôt le plus grossier, le plus grotesque seront seuls entendus. On entre dans une civilisation où le risque sera de plus en plus, quand les projecteurs s'allument que la raison s'éteigne. Si les Verts étaient restés, mais ils sont absents, pour pouvoir être présents dans les étranges lucarnes, je leur dirais qu'il y a là une forme de pollution médiatique particulièrement dangereuse et je rejoins sur ce point l'interview à mon sens prophétique du Cardinal LUSTIGER dans le dernier numéro de Télérama. Nous confinons à l'absurde, laisser la chaise vide, être absent, c'est le meilleur moyen d'être présent demain à 19 h15 dans des milliers de ménages. Le plus grave, c'est que cette pratique privilégiant l'émotionnel, le spectaculaire, le coup monté des médias chauds, favorise inconsciemment le Lепенisme qui habilement cultive tout ce qui privilégie l'irrationnel au détriment de la réflexion, le frisson des trompettes au détriment du travail de fond. Nous avons été témoins, lors de notre dernière séance, d'un incident particulièrement déplorable, un groupe de lycéens au statut non déposé, avec des adultes en appui, a essayé de s'imposer. Je lis dans la feuille verte, «M. le Maire a perdu son sang-froid, les jeunes du CLACH ont alors tout le loisir», le texte dit bien «tout le loisir de lire leur message devant les caméras de FR3». Voilà comment les choses se passent. Où allons-nous si n'importe quels groupes au mépris des règlements sans lesquels il n'y a pas de débat démocratique possible, peuvent s'imposer en priorité dans l'ordre du jour, puis disparaître en nous laissant le soin de délibérer des questions vulgaires de gestion au quotidien. Je félicite ceux de nos concitoyens qui assistent avec patience et dans l'ordre à nos séances. C'est cela le civisme. Je ne sais pas comment il sera encore possible de faire de l'instruction civique si certaines disciplines ne sont pas observées, celles que la démocratie française a progressivement, laborieusement mises au point, celles que dans les pays de l'Est on essaie de mettre en place avec bien des balbutiements. Je veux bien que les groupes cherchent à s'exprimer, le minimum de la courtoisie serait qu'ils attendent que l'ordre du jour soit traité. Alors là je respecterai les groupes de pression. Mais avec une pratique qui consiste à créer un incident puis à se replier suivi par les caméras, où est-ce qu'on va si nous ne réagissons pas ? Nous allons vers une véritable anarchie, vers une démagogie déplorable. Pour moi je ne me tairais pas face à un système pervers quoiqu'il en coûte. J'étais avant-hier à l'assemblée générale des Veuves Civiles, j'y vais chaque année avec Claude SALOMON depuis 1973, elle représente les intérêts de 22 000 personnes, jamais il n'y aura de caméra jusqu'au jour où je leur conseillerai de se mettre tout en noir comme le fut ma mère veuve en 1939 avec un voile. Là il y aura spectacle. J'étais hier aux Mutilés du Travail avec Claude SALOMON, 120 personnes présentes, une assemblée, nous travaillons souvent ensemble, une assemblée qui représente 2 000 adhérents. On a traité au fond du problème de l'emploi des handicapés, le fait que le seuil d'emplois des handicapés doit passer de 3 % puis à 4 %, puis à 5 %, puis à 6 % et le fait que nous n'en sommes qu'à 3,6 % dans ce département. La presse écrite est venue mais j'ai entendu dans les couloirs un responsable dire «on ne voit jamais FR3», «tu n'as qu'à faire le bordel» lui a répondu un autre. Je l'ai entendu de mes propres oreilles et je dis tout haut ce que beaucoup ici pensent tout bas. Je n'ai pas la nostalgie (j'ai publié une étude sur ce sujet) du temps où, c'était au début de FR3, dans un contexte assez complexe, les stations régionales étaient aux ordres du Préfet, je peux en administrer les preuves. Il est bon que le droit à l'impertinence ait été conquis dans les médias français. Il n'est pas normal qu'on en arrive à des situations qui se répètent ici mais aussi lorsque l'interception du Président du Conseil Général a été planifiée, planifiée au point que les caméras sont arrivées juste au moment où il a été intercepté. Où va-t-on chers collègues dans ces conditions-là ? Collègues de droite comme de gauche, nous nous préparons une drôle de société si nous acceptons le processus dont nous sommes les témoins. J'ose simplement espérer que cette protestation contre une forme de dévoiement, n'entraînera pas des représailles sur les intérêts associatifs dont j'ai la charge et qui représentent un certain nombre d'emplois. J'ai parfaitement conscience d'avoir violé un tabou (cela ne se fait pas, surtout ne le faites pas ou vous allez être boycotté me susurre-t-on), je m'en fous royalement et je tiens à ce que ma phrase paraisse au procès-verbal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Joseph, cela dépasse un petit peu le domaine du budget dans lequel nous sommes. Enfin, c'est une réaction à chaud.

M. PINARD : J'ai pris le temps de réfléchir et de mettre mes propos par écrit.

M. MOUROT : J'aurais peut-être voulu répondre un tout petit peu à M. PINARD en lui disant que je comprends sa colère et son courroux, nous qui, dans l'opposition avons eu tellement souvent le sentiment que la presse, tant audiovisuelle qu'écrite, n'était pas tout à fait en notre faveur. Et je me demandais si cette colère que je comprends et beaucoup d'arguments que vous avez donnés, je les suis, n'était pas un petit peu l'objet d'un certain sentiment d'être un tout petit peu en disgrâce.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que ce n'est pas tellement le cas, mais enfin ! Nous revenons maintenant aux trois débuts de réflexions qui ont été faites et auxquelles Jean BOICHARD répond.

M. TOURRAIN : Je vous le donne, le CCAS dans son bulletin indique 1 027 personnes dont 200 personnes du service communal. Alors je voudrais savoir s'ils figurent bien dans vos chiffres.

M. BOICHARD : Un instant, je n'ai pas le chiffre sous la main.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr.

M. BOICHARD : Quelques mots simplement parce que je n'ai pas l'intention bien évidemment de relever la totalité des choses qui ont été dites. Il faudrait pour cela beaucoup trop de temps. Je vais répondre donc aux trois collègues qui sont intervenus en commençant par le dernier, M. JACQUEMIN. D'abord Monsieur JACQUEMIN je tiens à vous rassurer. Lorsque vous vous interrogez pour savoir comment l'on a obtenu des comptes administratifs très positifs, je vous répondrai d'abord que ce n'est pas au niveau des dépenses d'investissement car celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas dépensées lors d'un exercice budgétaire, sont reportées au suivant. Donc les 37 MF de résultat positif du compte administratif, nous les avons réalisés sur le fonctionnement, c'est-à-dire que cela devrait vous plaire puisque nous avons réduit d'autant les dépenses de fonctionnement que vous estimez excessives. Voilà sur ce plan-là l'origine des fonds qu'ensuite nous avons repris.

Alors ces fonds repris, M. TOURRAIN et d'autres me disent que c'est une espèce de tour de passe-passe. Ce n'est pas du tout cela ! il y a quelques années votre critique en matière de reprise anticipée sur les comptes administratifs avait une certaine raison d'être parce qu'effectivement nous reprenions préalablement des dépenses qui étaient défalquées sur la pression fiscale qui en était diminuée d'autant. Vous pouviez nous dire à ce moment-là : «vous dissimulez une insuffisante pression fiscale avec la reprise anticipée». Cette fois-ci, le problème est différent. Le Maire a décidé : une fois pour toutes, que nous n'augmentons pas le taux d'imposition d'un chiffre supérieur à celui de l'inflation. Alors là, incontestablement si nous avons repris 11 MF de plus sur les résultats du compte administratif, cela voulait être bonnet blanc et blanc bonnet. Simplement, je vous le dis tout net, c'est moi qui ai insisté pour que cela se passe ainsi de telle façon que l'on voie d'année en année l'évolution de cette opération qui avait été critiquée. Nous étions à 25 MF, nous sommes passés à 15 MF, puis nous passons à 10 MF et nous allons vers l'extinction de la chose. Mais j'ai demandé qu'il soit immédiatement décidé de cette somme car vous savez qu'il peut y avoir des imprévus. On peut me dire un jour qu'il faut augmenter les dépenses de fonctionnement ici ; c'est pourquoi j'ai insisté pour que les 11 MF soient immédiatement décidés au niveau des investissements. Voilà si vous voulez l'origine de ces fonds-là.

Maintenant Monsieur JACQUEMIN, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut augmenter les investissements. Il faut aussi maintenir le fonctionnement ; il ne faut pas augmenter les impôts, il y a toute une série de mesures comme celles-là qui sont je dirais plus ou moins antagonistes les unes, les autres. Moi je comprends qu'on me dise par exemple «diminuez le fonctionnement puis allez en direction des investissements». Vous nous avez dit que vous n'étiez pas contre le fonctionnement, que n'étiez pas contre les services rendus. Vous m'avez dit un jour aussi en commission l'équivalent. Cela signifie tout simplement «augmentez ces dépenses, menez-les plus loin toujours au niveau de l'investissement et continuez de le faire aussi au niveau du fonctionnement». Oui, peut-être si le Maire nous donne

l'autorisation d'augmenter de plus du taux de l'inflation la pression fiscale, mais je crois que ce n'est pas demain la veille.

Cela dit, qu'est-ce qui s'est passé cette année ? Eh bien si vous regardez bien vos chiffres, vous allez voir qu'il y a effectivement un drainage du fonctionnement en direction de l'investissement. J'ai écouté tout à l'heure M. MOUROT nous dire qu'il faudrait passer de 19 % à 25 %, eh bien Monsieur MOUROT si nous faisons les années qui viennent l'équivalent de ce que nous avons fait cette année, et je le souhaite moi aussi, nous allons être très près du résultat que vous nous proposez. Nous avons augmenté de 1,4 % à 1,5 % le taux des investissements cette année. Nous sommes passés, je vous ai donné les chiffres tout à l'heure, de 15,8 % en 1990 à 17,2 %, 17,3 % en 1991, c'est-à-dire qu'avec cette progression-là, nous serons probablement proches de la situation que vous nous proposez. J'espère, à ce moment-là, que vous voterez notre budget.

Je réponds à M. TOURRAIN. M. TOURRAIN m'a dit la dernière fois qu'il m'octroyait un zéro pointé, M. TOURRAIN est très sévère. C'est un signe de jeunesse ! Excusez-moi, mon cher collègue pendant quarante ans j'ai été amené à corriger des copies, à examiner des élèves et des étudiants, j'y ai appris à être indulgent et à être moins sec dans mon jugement. Alors je crois que notre budget, ce n'est pas un budget extraordinaire, c'est vrai, mais il va dans le bon sens. Par rapport aux précédents, je crois qu'il est bien engagé. Vous savez, certains Bisontins spécialement certains de ceux qui siègent ici au Conseil Municipal sont beaucoup plus sévères à l'égard de ce qui se passe en ville que bien des gens de l'extérieur. Il m'arrive très régulièrement de recevoir aussi bien des journalistes qui viennent s'intéresser à notre ville que des visiteurs qui nous disent que notre ville est vraiment très bien. On nous dit que ce sont des coups d'encensoir mais Besançon mérite parfaitement son qualificatif de première ville verte. Elle a été classée en tête des villes bien gérées, elle l'est probablement encore -ce n'est pas nous qui faisons ce classement, c'est l'Expansion c'est-à-dire des gens qui ont l'habitude aussi d'une gestion de collectivité-. On nous dit : «cette ville perd sa substance». Je regrette infiniment mais nous avons constaté, avec les derniers résultats du recensement, qu'elle était l'une des rares à avoir gardé et même conforté sa substance. On nous dit qu'elle perd sa substance au niveau économique. Regardez en ce qui concerne la taxe professionnelle. Moi je n'ai pas voulu, l'autre jour, que nous nous lancions dans une discussion avec les Services Fiscaux sur cette affaire, mais je constate que l'évolution du versement-transport qui est probablement l'un des révélateurs essentiels de l'économie, a augmenté, puisqu'il est passé de 36,03 MF en 1988 à 39,2 MF en 1989, soit 10 % de plus en un an. Est-ce que compte tenu de tout cela nous ne sommes pas tout de même en droit de nous interroger un petit peu sur l'importance des bases que l'on nous attribue. Il y a incontestablement une progression dans bien des domaines en ce qui concerne notre ville et ma foi mille regrets mais nous ne sommes pas à la veille de déposer notre bilan.

Vous nous avez reproché aussi, et c'est ma dernière intervention, de dissimuler si vous voulez les chiffres en ne tenant pas compte du personnel temporaire, mais nous ne l'avons jamais fait ! Dans les budgets précédents, c'était aussi la même chose, ce qui fait qu'il n'y a pas de diversité d'analyse. Donc, ce que nous disions c'est-à-dire la maîtrise de cette partie du budget, elle est bien réelle. Il n'y a pas de dérapage dans ce domaine et croyez-moi ce n'est pas facile car le nombre important des services que nous avons à rendre nécessite ce personnel. Et si l'on s'étonne un petit peu Monsieur JACQUEMINN, de voir les charges de fonctionnement augmenter de 6 %, je dirais qu'il faut rapprocher de ces 6 % l'augmentation des recettes correspondantes et ça n'est pas uniquement les recettes des amendes. Il y a un nombre très important de services municipaux qui se sont développés et voyez-vous l'analyse économique de cette opération est excellente. Pourquoi ? Parce que bien souvent ces services économiques ont été créés avec un reliquat de capacité de production qui est telle que nous augmentons bien souvent leurs résultats sans augmenter les investissements correspondants. Je prends par exemple un cas, celui de la restauration scolaire : nous avons une progression des recettes bien supérieure à celle des dépenses. Alors pour pouvoir juger de ces choses, il faut confronter ces deux types de chiffres.

M. MOUROT : Est-ce que vous me permettez une petite question Monsieur BOICHARD à propos de la fiscalité ?

M. BOICHARD : Oui.

M. MOUROT : S'il y a bien un point sur lequel nous sommes d'accord vous et nous, c'est sur la nécessité de baisser l'impôt par tête d'habitant et d'en augmenter l'assiette. L'année dernière, le produit de fiscalité avait augmenté, on l'a rappelé tout à l'heure, de 12,6 MF et à ce moment-là vous vous étiez réjouis et j'allais dire nous aussi combien avec vous de cette augmentation en invoquant bien sûr le signe d'une amélioration de l'installation commerciale et industrielle.

J'allais dire que ce chiffre de 12,6 MF intéressait essentiellement l'année dernière la taxe professionnelle et la taxe d'habitation. Or cette année que se passe-t-il ? Ce chiffre est ramené à 4,1 MF. Vous nous avez dit tout à l'heure que, pour ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est à peu près nul puisque c'est une progression de 0,1. Vous nous avez, sinon éclairés, du moins fait part de votre manque d'explications à ce phénomène. Mais moi je veux revenir sur l'autre versant, c'est-à-dire sur celui de la taxe professionnelle qui comportait donc pour l'année dernière une bonne partie de cette augmentation et qui subit une cassure dans sa progression.

L'année dernière, la taxe professionnelle avait donc grandi de 11,6 %, alors qu'elle n'est que de 4,4 % cette année. Cette inflexion de la courbe, c'est la remarque que je vais vous faire et surtout la question que je vais vous poser : à quoi cela correspond-il ? Selon moi, je pense que cela ne traduit pas en tout cas un phénomène ample et durable et cela m'inquiète un petit peu sur l'enthousiasme que nous avons pu avoir de juger là une meilleure santé économique. Quelle est votre interprétation sur le plan de cette cassure de la taxe professionnelle cette année ?

M. BOICHARD : Il y a des éléments qui nous échappent, en tout cas qui m'échappent à moi. Vous savez que les bases dans la taxe professionnelle sont établies sur des données dont certaines ne sont pas connues de l'administration communale. Moi je ne peux pas savoir quels ont été les investissements réalisés par un tel ou un tel au cours de l'exercice qui vient de s'écouler. Peut-être y a-t-il eu quelque chose spécialement au cours de la fin de l'année dernière, je n'en sais rien. De toute façon, moi je m'interroge Docteur parce que lorsque je vois que l'évolution du versement-transport qui est quand même directement fonction du nombre de personnes salariées, a augmenté de 10 % et qu'il n'y a pas la répercussion au titre des bases d'imposition, je me demande s'il n'y a pas là aussi quelque chose à regarder de près. C'est pourquoi encore une fois, nous avons demandé aux Services Fiscaux de revoir cette affaire et je crois que dans l'intérêt général, comme le disait d'ailleurs M. TOURRAIN excusez-moi de vous citer mais j'ai apprécié ce que vous avez dit lors de la réunion avec les Services Fiscaux, que l'un des principes de la démocratie c'était l'égalité devant l'impôt. S'il y a, à l'heure actuelle dans notre ville un certain nombre de personnes qui échappent à la fiscalité, je ne parle pas de la fiscalité qui est normalement corrigée par les apports de l'État dont il a été question tout à l'heure, mais à celle qui normalement devrait être la leur, c'est notre devoir à tous d'essayer de corriger cela. C'est une des raisons pour lesquelles encore une fois, moi je me permets d'espérer que dans les rôles complémentaires nous verrons quand même une amélioration parce qu'il y a des choses qui s'harmonisent mal.

M. TOURRAIN : Un simple mot pour préciser que je ne vous reproche pas d'utiliser le budget supplémentaire au lieu de la reprise anticipée du passé. Ce que je vous demande, c'est pourquoi vous transférez 11 MF qui normalement font partie du budget primitif dans un autre secteur. Est-ce parce que vous n'avez pas les moyens de les financer par votre budget ? C'est la déduction que j'en tire, ou y a-t-il autre chose ?

Deuxième chose : vous avez parlé des experts qui étaient tous d'accord pour considérer que la gestion était parfaite ; nous, comme nous l'a dit M. JACQUEMIN tout à l'heure, on vous propose de faire avec des experts un audit qui nous permettrait de savoir exactement où on en est et d'établir des comparaisons avec d'autres endroits, avec d'autres villes.

M. BOICHARD : Nous avons eu, il y a quelques semaines, un audit, appelons-le comme cela, de la Caisse des Dépôts qui est tout de même orfèvre en la matière.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et qui fait régulièrement cela tous les ans !

M. JACQUEMIN : Pour continuer le débat qui a eu lieu entre le Docteur MOUROT et M. BOICHARD sur les rentrées fiscales, je voulais dire que ce qui se passe à Besançon n'est pas étranger de ce qui se passe en général dans la Nation. On sait très bien que l'année dernière il y a eu une année économique qui a été bonne, une diminution du chômage, une reprise de l'investissement industriel depuis deux ans, trois ans avec un effet de rattrapage car des retards importants avaient été pris pendant de nombreuses années et que ce mieux-là est observé aussi au niveau du budget de la Nation. Cela veut dire qu'il faut être excessivement prudent. De même, il faut bien observer qu'aujourd'hui sur ce même budget de la Nation, notre Ministre des Finances n'arrête pas de nous mettre en garde sur les diminutions des rentrées fiscales et je ne vois pas pourquoi nous échapperions naturellement à ces mouvements d'ensemble. Voilà simplement ce que je voulais ajouter.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, si j'ai bien compris l'ordonnancement de nos débats, donc chaque Adjoint va présenter un petit peu les caractères essentiels de son budget pour l'année 1991 et si nous avons des amendements à déposer, il faut le faire après les interventions de chaque Adjoint. J'ai donc moi à la suite des interventions de portée générale de mes collègues, souhaité ce soir dans le souci très concret d'une opposition qui propose et qui ne se contente pas de critiquer, déposer quelques amendements. J'en ai un qui relève de la délégation de Mme VIEILLE-MARCHISET si je ne me trompe, et l'autre de celle de M. BOICHARD. Je les résumerai en quelques mots pour ne pas prolonger nos débats. Le premier est le suivant : votre rapport d'orientations budgétaires il y a un peu plus d'un mois faisait état de vos préoccupations sur l'état du patrimoine privé de la commune et le souhait que vous émettiez à l'époque était de privilégier l'effort budgétaire à faire sur le patrimoine privé qui est mis à disposition de services publics communaux. Mais, Monsieur le Maire, à la fin de l'année dernière deux incendies qui auraient pu être d'une gravité extrême et notamment être coûteux en vies humaines, se sont produits rue d'Arènes à quelques semaines d'intervalle dont l'un sur un bâtiment communal où étaient logés outre un commerce, des familles ou des individus alors même que, selon mes informations, un arrêté préfectoral avait déclaré depuis quelques années insalubres ces logements. Donc je crois qu'il faut à l'avenir éviter de faire courir des risques à la Ville, des risques de nouveaux sinistres qui pourraient être extrêmement graves et qu'il est nécessaire de mener rapidement une étude avec le concours de cabinet d'architectes et de bureaux d'études spécialisés pour voir les mesures de première urgence à faire pendant ce premier semestre 1991 dans les immeubles communaux qui sont dans l'état où se trouvait celui de la rue d'Arènes et qui avait retenu largement l'attention de l'opinion publique à ce moment-là. Je propose donc un amendement demandant l'inscription d'un crédit limité, mais d'un crédit de 150 000 F au budget pour mener très rapidement cette étude et voir les mesures d'extrême urgence à mener sur le patrimoine privé.

Mon second amendement s'adresse alors à la délégation de M. BOICHARD et touche à la gestion du personnel. Je l'avais d'ailleurs déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Vous savez qu'un article d'une loi de finances, la dernière votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat, permet aux assemblées locales de voter pour leurs personnels administratifs et techniques, des régimes indemnitaires. L'article de la loi dit qu'ils peuvent le faire dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État. Vous savez que cette disposition est d'applicabilité immédiate et que vous pouvez, Monsieur le Maire, tout à fait elle est d'applicabilité immédiate...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non.

M. VIALATTE : ...et que vous pouvez Monsieur le Maire la mettre en œuvre dès à présent. C'est l'objet de mon amendement qui vous propose là aussi l'inscription d'un crédit provisionnel au budget, instituant une prime de rendement dont les modalités seraient à définir à la prochaine séance à l'Assemblée, et elle est bien, Monsieur le Maire, d'applicabilité immédiate puisque votre collègue, Député et Président du Conseil Général de la Haute-Vienne, qui d'ailleurs siège sur vos bancs, l'a fait voter par son assemblée départementale il y a trois semaines et je rappelle qu'il est Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Donc voilà les deux amendements que je souhaitais soumettre à l'assemblée ce soir et à son vote.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je mets aux voix ces deux amendements qui arrivent comme «des cheveux sur la soupe». Qui est favorable au premier amendement de M. VIALATTE ? 9 voix pour, merci. L'amendement est rejeté. Le deuxième amendement alors que les décrets ne sont pas sortis du tout. Il y a

un texte de loi c'est vrai, mais pas encore de décret, et je vous renvoie à mon Secrétaire Général qui suit de très près cette chose-là. Vous êtes peut-être le seul, mais vous ne suivez pas de la même façon, il n'y a pas de décret, mais peut-être que le Journal Officiel arrive plus vite chez vous que chez nous. Je mets aux voix le deuxième amendement. Avis favorable ? 9. Avis contraire : le reste de l'assemblée, ces deux amendements sont rejetés.

Nous passons maintenant aux questions concernant l'économie et le secteur social.

M. PONÇOT : J'aimerais Monsieur le Maire si vous le permettez, faire les interventions sur l'action foncière, l'urbanisme et l'économie à la suite, cela m'évitera de revenir plus tard et nous fera gagner du temps.

Je vais commencer d'ailleurs par l'action foncière et je ferai remarquer aux Conseillers Municipaux que c'est précisément un budget en augmentation de 42 % au niveau des investissements. Pourquoi ? Parce qu'effectivement c'est à la base de beaucoup d'actions du développement, notamment du développement économique de la Ville. Il y a dans cette délégation, deux orientations fondamentales, la première est l'acquisition de réserves foncières pour la création de nouvelles zones industrielles et le lancement de la procédure des acquisitions nécessaires à la réalisation du parc scientifique et industriel, la deuxième est l'exercice du droit de préemption au centre-ville pour deux raisons, d'abord favoriser le maintien du logement social au centre-ville, c'est une direction déjà ancienne mais aussi favoriser l'aménagement économique du centre-ville.

En ce qui concerne l'urbanisme proprement dit, c'est vrai que le budget investissement est légèrement en diminution, de 4,4 % mais je dois dire qu'un certain nombre de crédits concernant les DSQ qui faisaient partie autrefois de la délégation urbanisme ont été repassés sur la coordination, c'est-à-dire le budget de Mme VIEILLE-MARCHISET. Par conséquent, globalement les investissements ne sont pas en diminution sur ce poste. Je rappellerai simplement qu'en ce qui concerne l'urbanisme, il est bien évident que là c'est la continuité qui l'emporte et que par conséquent il y a un certain nombre de choses que nous connaissons bien, en particulier la continuation de la ZAC de Planoise puisque 11 860 000 F y sont consacrés. Mais il y a aussi des opérations en partie nouvelles et le deuxième axe est précisément l'effort qui est fait au centre-ville, effort qui portait et qui continuera de porter sur la mise en valeur des bâtiments du centre-ville, l'Hôtel de Champagne, l'Hôtel Jouffroy notamment, le ravalement des façades en ce qui concerne le bâtiment privé, mais qui va aussi maintenant s'orienter vers l'animation du centre-ville et notamment pour sa revitalisation commerciale. Un crédit de 400 000 F a été inscrit à cet effet au budget.

Troisième direction du budget urbanisme, l'aménagement de zones d'habitations nouvelles, là encore avec un système de zones d'aménagement concertées qui nous permet de limiter au maximum les investissements de la Ville en y intégrant des investissements privés. Il y aura bien sûr la fin de la Combe Saragosse mais aussi le lancement de nouvelles zones comme Saint-Laurent ou bien la création du chemin de la Selle, et la mise en route des études concernant la ZAC des Tilleroyes.

Quatrième direction en ce qui concerne l'urbanisme, c'est aussi, mais c'est hors budget parce qu'il n'y a pas de lignes inscrites, c'est l'effort fait pour aménager des centres d'affaires que ce soit Châteaufarine ou Louise Michel.

En ce qui concerne la délégation de l'économie, l'investissement dans ce secteur augmente de 51 %, ce qui n'est pas négligeable. Là encore je ne reprendrai que quelques grandes orientations. D'abord l'orientation création d'entreprises avec bien sûr les subventions que nous donnons pour les implantations à l'intérieur d'IEN, 255 500 F auxquels il faudrait ajouter pour être juste, les 1 MF d'annuités d'emprunts pour les locaux que nous avons investis sur ce site.

Deuxième direction, la promotion des industries bisontines, d'une part par l'aide que nous pouvons faire à l'extension des usines bisontines, nous avons là plus de 2 MF prévus, mais aussi un budget communication qui doit nous permettre de développer l'image de Besançon dans les milieux industriels. Sont déjà prévus la participation de Besançon à «S'implanter», la participation du Service Économique

pour la création de la valise du CLAB et enfin le recrutement d'une agence de communication de manière à faire retomber l'image de marque de Besançon et l'effort de communication dans le domaine de l'industrie.

Enfin il y a une troisième direction qui est l'extension et l'aménagement de nouvelles zones industrielles, par exemple l'aménagement du parc scientifique et industriel avec les investissements nécessaires pour le 5^{ème} Lycée, l'ENSMM, mais aussi les investissements sur l'extension de la zone La Fayette et l'aménagement d'autres zones industrielles. Bref, vous avez un budget sur ces trois secteurs qui est en nette augmentation sur les investissements alors que sur précisément le fonctionnement, les dépenses sont extrêmement limitées et en tout cas en quasi-nulle augmentation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Claude JEANNEROT pour le social. Je crois qu'on ne s'est pas compris Monsieur TOURRAIN, nous allons prendre tout ce qui est économique et social et vous interviendrez après.

M. JEANNEROT : Mes chers collègues, le projet de budget qui est proposé à votre examen paraît présenter deux caractéristiques dominantes : il est un budget cohérent -et je vais vous expliquer pourquoi- et d'une extrême rigueur.

C'est un budget en cohérence avec les orientations qui ont été présentées ici même et approuvées à l'unanimité le 19 mai dernier. Il servira, je le rappelle, trois objectifs :

- diversifier et optimiser les services destinés à la petite enfance et l'un des outils essentiels dans la mise en œuvre de cette politique est constitué par ce contrat petite enfance, conclu en décembre dernier avec la Caisse d'Allocations Familiales, dont le budget précisément nous permettra de mettre en œuvre la première année de ce contrat,
- maintenir et garantir le maintien à domicile des personnes âgées. Là non plus je ne déclinerai pas l'ensemble des plans d'actions qui ont été définis,
- susciter et organiser l'ensemble des conditions qui permettent de garantir l'insertion sociale et professionnelle aussi bien des populations d'exclus que des handicapés de cette cité.

Ainsi, au service de ces trois objectifs qui se retrouveront dans des plans d'actions qui ont fait l'objet d'une définition d'année en année, le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui est l'instrument de la politique sociale de la Ville, se montera cette année à 164 MF. Ce budget, qui ne comprend pas naturellement le contingent d'aide sociale versé par la Ville et qui représentera cette année 15 MF, sera constitué par une contribution de la Ville à hauteur de 57,8 MF. En contribuant ainsi au budget du Centre Communal d'Action Sociale, la Ville très clairement maintient ses choix et ses priorités, mais en même temps qu'on ne se méprenne pas, le budget alloué à l'action sociale n'est pas un budget d'abondance tant s'en faut, c'est un budget d'une extrême rigueur. Et je ferai dans ce cadre-là simplement deux remarques. La première remarque, c'est que la part de la Ville dans le budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, si elle est importante en valeur absolue, vous observerez qu'elle est en baisse en valeur relative puisque aujourd'hui la part de la Ville dans ce budget représente 35 % du budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale. Je rappelle pour mémoire qu'il était de 42 % en 1988 et de presque 57 % en 1978. C'est dire que l'effort de partenariat financier sur lequel je m'étais engagé ici et qui visait à rechercher et diversifier des sources de financement pour l'action sociale de cette ville a été et est tenu. Je ferai une deuxième remarque pour souligner le caractère tendu, voire difficile, je crois qu'il ne faut rien cacher de nos prévisions de dépenses sociales pour l'année qui vient. Trois exemples : le premier concerne les limites apportées par les services de tutelle au financement de certains services, notamment en direction des personnes âgées alors que vous le savez, les besoins dans ce domaine sont en hausse exponentielle. Ceci d'ailleurs pourra nous conduire en cours d'exercice, afin de rester dans l'épure budgétaire, à revoir peut-être à la baisse, un certain nombre de nos prévisions de prestations. Deuxième exemple, les crédits affectés au contingent d'aide sociale et sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise sont en hausse. Troisième exemple, en même temps je voudrais le souligner, nous envisageons un effort considérable de rigueur dans la gestion de nos moyens d'interventions,

auxquels j'intègre naturellement les charges de personnel puisque celles-ci ne progresseront sur l'année que de 1,8 %, c'est dire l'effort conséquent et important que nous entreprendrons dans ce cadre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Jean-Claude TISSOT pour le budget concernant le logement.

M. TISSOT : En ce qui concerne le logement cela ira vite puisque l'action du service logement a peu d'implications budgétaires, l'essentiel des coûts d'exécution de la politique du logement étant pris soit par des délégations voisines, que ce soit l'urbanisme ou les affaires sociales, soit par le budget de l'Office Municipal d'HLM qui prend en charge le développement du logement étudiants ou la mise en place de l'habitat spécifique.

Pour le reste, nous avons surtout un rôle d'animation, de coordination de tous les acteurs en matière de logement. Pour nous permettre d'harmoniser notre action, notre politique de logement avec les communes environnantes, nous avons dû prévoir des crédits d'études pour un montant de 110 000 F représentant notre participation au financement du PLH. Pour le reste et c'est un point de détail, il s'agit de 50 000 F comme participation au coût de démolition de l'Escale. Ce qui donne un total de 160 000 F, donc très restreint.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Nous passons maintenant au budget de l'environnement. Mme BULTOT étant absente, m'a fait passer l'essentiel de ce qu'elle souhaitait vous dire. Chargée des espaces verts, elle nous informe qu'est prévue cette année une maison forestière pédagogique et qu'une bonne partie des investissements de cette délégation en matière d'aménagements paysagers est incluse dans les programmes des grands travaux d'infrastructure, voirie, urbanisme, etc.

En fonctionnement, l'effort sera porté par cette délégation sur les forêts communales pour la maintenance des zones d'accueil du public et pour la surveillance à cheval dont nous avons parlé récemment. Pour le reste, ce sont des crédits d'entretien réguliers du patrimoine.

Pour le secteur des déchets urbains, les objectifs pour 1991 qui ont été retenus par cette commission concernent l'aménagement de la première tranche de la déchetterie aux Tilleroyes qui doit remplacer en 1992 l'actuelle déchetterie, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une déchetterie verte, ce qui fera plaisir aux membres du même nom, l'amélioration du fonctionnement des points dépôts que vous connaissez et éventuellement leur extension, la réalisation d'une étude globale sur le traitement et la gestion des déchets ménagers, ceci en relation avec les communes de l'agglomération.

Pour le secteur hygiène-santé, nous allons développer encore tout le système concernant la qualité de l'air, la lutte contre le bruit et les déchets.

Enfin un secteur important de cette délégation concerne la maîtrise de l'énergie. Depuis une dizaine d'années, nous faisons dans cette direction des investissements importants et les objectifs retenus pour 1991, la liste n'en est pas exhaustive, concernent la réduction des consommations et la gestion de l'éclairage public, ce qui est un point important de façon à ce que les nouvelles lampes d'éclairage public consomment 40 % d'énergie en moins si possible, la réduction de la consommation d'électricité spécifique dans les bâtiments communaux. Dans le domaine de la production et la distribution de l'eau et le traitement des eaux usées, réduction des pertes et études de faisabilité pour un groupe électrogène, l'amélioration de la gestion du parc des véhicules municipaux, la poursuite de l'opération voitures en forme et enfin l'intégration de la maîtrise de l'énergie dans toutes les opérations d'aménagement et celles concernant l'habitat, par exemple l'opération qualitel qui se fait avec les organismes logeurs. Voilà l'essentiel de ce que voulait vous dire Mme BULTOT. Le Docteur HIRSCH maintenant pour le secteur d'hygiène-santé.

M. HIRSCH : Une remarque tout d'abord, la délégation hygiène-santé, et c'est lapalissade, ressort du Service Hygiène-Santé dans lequel il existe des prérogatives d'environnement et d'hygiène-santé et je crois que dans le texte dont vous nous avez donné lecture tout à l'heure, il y avait eu un certain glissement et je tenais donc à remettre les choses en place.

En ce qui concerne le budget du Service Hygiène-Santé qui regroupe pour ma délégation deux grands secteurs, je le rappellerai tout d'abord. Nous avons à gérer les vaccinations, l'éducation sanitaire, les centres de soins infirmiers et les bains-douches. Il existe d'autre part un budget annexe du Service de Soins à Domicile pour les Personnes Agées dont nous aurons à reparler.

Sur le budget à proprement parler, il convient de souligner que l'augmentation du budget de la délégation santé est restée dans les limites fixées par M. le Député-Maire, à savoir qu'il reste identique à celui de 1990, soit 75 000 F. Le budget de fonctionnement, quant à lui, augmente de 1,75 %. Certes il s'agit d'un budget modeste, mais il faut souligner qu'un certain nombre d'actions sont menées en partenariat. Ces secteurs de partenariat sont les vaccinations où l'éducation pour la santé réalise un travail en profondeur qui n'est pas très médiatique mais qui est vital pour la santé de la population. Et d'ailleurs les Bisontins le connaissent bien. Le secteur vaccinations réalise environ 7 000 actes par an ; un nouveau logiciel de suivi vaccinal de la population est en cours d'installation et servira spécialement pour les adultes. L'éducation pour la santé travaille en étroite collaboration avec divers services municipaux, restaurants scolaires, sports, hygiène bucco-dentaire et développe un partenariat permanent pour ses actions avec le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé, l'AMSA, la Mutualité du Doubs et d'autres. Ce multi-partenariat explique donc la modestie du budget consacré à l'éducation sanitaire, mais des actions innovantes comme Besançon non Fumeur et la prévention de maladies parasitaires continueront à être développées. Ce secteur de l'éducation pour la santé est en France mais aussi en Suisse et en Belgique une référence à laquelle de nombreux organismes font appel pour acheter le matériel conçu pour nos campagnes et nous aurons à y revenir à l'occasion des recettes.

Les deux centres de soins infirmiers fonctionnent bien avec cinq infirmières, une clientèle potentielle d'environ 2 000 malades représentant 29 000 actes d'infirmiers en 1990, en augmentation de 8,5 % par rapport à 1989.

Un seul établissement de bains-douches reste en fonction qui vient d'être rénové. Il reçoit 8 000 à 9 000 personnes chaque année.

Le Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées est doté d'un budget annexe jusqu'à présent complètement financé par un prix de journée de 134,20 F en 1990 et 142,20 F en 1991, c'est-à-dire plus 6,2 %. Ce service accueillera au moins trente-deux personnes âgées simultanément, mais la demande est très importante et nous souhaiterions déposer une demande d'extension dans le courant de l'année, en même temps que le service de Bellevaux qui couvre l'autre moitié de la ville. Le budget 1991, entièrement autofinancé, est en augmentation de 18,2 % sur 1990. Des discussions sont également engagées avec les partenaires DDASS, CRAM, CHR pour prendre en charge les malades atteints du sida.

Les subventions : le montant des subventions sur lesquelles la Commission Santé émet un avis est passé de 83 000 F en 1988 à 101 180 F en 1990 et 1991. Il faut rappeler que le nombre d'associations subventionnées pendant la même période s'est accru, 14 en 1988 et 23 en 1990. Malgré le poids économique du secteur sanitaire dans notre ville, je constate que notre intervention auprès des associations malheureusement diminue en fracs constants et courants.

Les recettes : la dotation globale de décentralisation (DGD) versée par le Ministère de la Santé aux villes dotées d'un Service Hygiène-Santé, couvre en plus de ma délégation la partie environnement salubrité de la délégation de Mme BULTOT. La DGD de 1990 était de 4 408 430 F, elle passe en 1991 à 4 739 616 F, soit une augmentation de 7,52 %, la DGD vient d'être perçue par les Services Financiers pour 1991. Les recettes provenant des actes infirmiers réalisés dans les centres de soins, sont encore prévues en augmentation de 13 %, 871 792 F en 1990 et les recettes couvrent environ 90 % des dépenses des centres de soins. Enfin, les ventes de document d'éducation sanitaire permettent des recettes de l'ordre de 32 000 F. En conclusion, les recettes de ma délégation augmenteront de 8,3 % alors que les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,75 %, hors personnel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Paulette KUNSTLER, à présent.

Mme KUNSTLER : L'attention de l'assemblée n'étant pas très grande, je vais essayer d'être la plus brève possible. Trois axes importants dans le budget de la délégation des Relations Extérieures, le premier : le Conseil des Communes du Grand Besançon. M. BOICHARD et M. JACQUEMIN tout à l'heure ont fait allusion à l'importance de la création de l'agglomération, y compris pour se permettre de financer les grands projets municipaux. C'est bien le sens, en tout cas le sens le plus fort de mon investissement dans ce secteur-là, 133 000 F d'inscrits au budget communal qui permettront, outre l'animation des commissions de l'ensemble des élus communaux des communes périphériques, de réaliser un inventaire de l'ensemble des zones industrielles de l'agglomération et le stand de la foire de la Ville de Besançon qui, cette année, sera à la disposition du Conseil des Communes du Grand Besançon et qui aura comme thème l'agglomération. Il permettra d'autre part de faire une pré-étude sur la mise en place d'un outil intercommunal de développement et d'urbanisme. C'est le point sûrement le plus important de ce budget.

Deuxième point, les affaires internationales, 260 000 F de subventions à l'Association de Jumelages, association qui suite au changement de statuts deviendra la structure permettant de faire un certain nombre de propositions d'accueil au niveau international, l'ensemble des structures s'orientant actuellement sur trois axes, linguistique, professionnel et l'accueil dans les meilleures conditions possible des étrangers venant à Besançon. Deuxième point de l'action internationale et de l'Association des Jumelages, je veux en parler un tout petit peu plus, c'est cette année que seront lancés les forages des puits au Burkina-Faso, à Douroula. Actuellement le responsable de l'opération, M. BAUDOIN et un responsable du Service des Eaux sont sur place pour lancer l'étude, les puits seront creusés en fin d'année.

Le troisième point concerne l'action au niveau interrégional pour laquelle aucun crédit n'est inscrit et qui consistera cette année à mettre en place un projet sur les réseaux de villes. Il est indispensable que Besançon puisse être à l'initiative de cette création. Le projet sur lequel travaillent actuellement les services et la commission sera présenté lors du débat du Conseil Municipal consacré aux Relations Extérieures qui aura lieu dans le courant de l'année 1991.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Paulette pour cette brièveté.

M. TOURRAIN : Il est évident que cette diversité d'interventions, Monsieur le Maire, ne facilite pas l'intervention de ceux qui ont à poser des questions. Mais enfin je serai très bref et je pense que les réponses aux questions que je vais poser seront très courtes. Tout à l'heure M. PONÇOT, en ce qui concerne l'urbanisme, lançait une fois de plus un cocorico de satisfaction parce que les acquisitions et travaux en action foncière avaient augmenté de 42,592 %. Par contre, les acquisitions et travaux en urbanisme pur ont diminué de 6 % sur 15 679 000 F, si bien qu'au total là encore on constate qu'en investissement, il y a une diminution qui n'est pas négligeable puisqu'elle est de l'ordre de près de 3 %. Je poserai simplement une question à M. l'Adjoint chargé de l'urbanisme : est-ce qu'à la cadence actuelle, il espère pouvoir réaliser le programme de 63 455 000 F fixé pour les trois années qui s'étalent entre 1992 et 1995 puisque nous avons 14 575 000 F dans l'exercice actuel ?

En ce qui concerne M. JEANNEROT, j'ai repris le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui nous donne, part de la Ville 57 801 408 F plus le contingent qui est de 14 800 000 F, au total 72 601 408 F. Or si on additionne les chapitres 951 - services sociaux sans comptabilité distincte et 955 - aide sociale, on arrive à 77 703 860 F, d'où une différence de 5 MF entre le budget annoncé par le Centre Communal d'Action Sociale et celui qui nous est présenté dans ces deux chapitres. Alors je me demande d'où vient cette différence. D'autre part, à la commission du 11 octobre pour le budget primitif, vous aviez demandé 58 701 000 F et je constate qu'il vous est accordé 57 801 000 F, c'est le chiffre que vous nous avez donné, d'où une différence de 900 000 F. J'aimerais savoir pourquoi cette différence. Dernier point, peut-on me dire aussi pourquoi le contingent d'aide sociale a augmenté de 10 %, il y a probablement une raison mécanique et j'aimerais la connaître.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Monsieur VIALATTE.

M. TOURRAIN : Oh ! pas si vite que cela !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai cru au son de votre voix que vous aviez terminé.

M. TOURRAIN : J'arrive à la «rouge et verte». Je regarde quelques chiffres au budget des espaces verts section fonctionnement, et je me réjouis compte tenu du fait si vous voulez des efforts qui sont faits par le service, dont les crédits passent de 1 900 000 F à 2 000 000 F ; c'est le genre de réalisation que nous pouvons facilement accepter quand nous avons des résultats à la clé. Donc, rien à dire sur cette augmentation. Je note par contre que pour le fonctionnement des forêts, on augmente le crédit de 16 %, là aussi il y a probablement une raison qui est peut-être mécanique mais enfin j'aimerais savoir pourquoi. Quant aux déchets urbains, vous en parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, il faut constater quand même que dans ce domaine qui est un point sensible pour l'avenir au point de vue des investissements, la diminution est de 1 MF. On tombe toujours sur ce même problème des investissements qui ne sont pas maîtrisés, voire même diminués. C'est du fonctionnement. J'aimerais aussi savoir pourquoi en services concédés puisqu'on a tellement peur des concessions et moi je suis bien partisan de ne pas laisser faire n'importe quoi au concessionnaire, on passe de 8 170 000 F à 8 900 000 F, c'est-à-dire une augmentation de près de 9 %. Alors comment se justifie ces 9 % d'augmentation qu'on accorde non pas à un service municipal mais à un service concédé ?

En ce qui concerne le Docteur HIRSCH et son rapport fort intéressant, je dois dire que ce qu'il nous a appris, enfin ce qu'il m'a appris par le rapport de sa commission, c'était justement que vous aviez demandé 2 % d'augmentation et que lui avait la sagesse non seulement de se tenir dans ces 2 % mais un petit peu en dessous, ce qui montre que l'exemple du Docteur HIRSCH devrait être suivi par ses collègues.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez terminé maintenant ?

M. TOURRAIN : J'ai terminé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci bien.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, on dit souvent «chat échaudé craint l'eau froide». Compte tenu de l'intérêt évident que vous avez porté à mes deux amendements, je me suis dans un premier temps demandé s'il fallait que je continue, mais je vais le faire quand même parce que si mes propositions ne suscitent pas votre intérêt, peut-être susciteront-elles celui d'une partie de la population bisontine ou de la population bisontine en général. Je suis sûr du sérieux de mes propositions et je m'en expliquerai en tout cas sur celle qui concerne le personnel territorial.

Alors deux remarques qui concernent la délégation de M. JEANNEROT. La première sur le Centre Communal d'Action Sociale : j'ai lu dans la presse récemment un fort intéressant article sur une nouvelle forme d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, le fonds d'aide aux jeunes en difficulté mis en place par une loi de M. SOISSON datant de juillet 1990. Excellent dispositif qui permet d'étendre, de diversifier des aides ponctuelles, non renouvelables à des jeunes en situation temporaire de difficulté majeure, soit qu'ils soient entre deux formations, soit qu'ils soient à la recherche d'emploi ou de logement. Et je découvre en lisant la presse du 25 février que nous allons financer cette opération à hauteur de 50 % de 1 200 000 F en 1991 et que pour quatre premiers mois, une période allant de décembre 1990 au 31 mars 1991 on avait déjà mis en place ce fonds. Or je n'ai pas le souvenir Monsieur le Maire, mais vraiment pas, que cette affaire ait été discutée en Conseil Municipal. Or elle est d'importance puisqu'elle porte sur des financements très conséquents ; je ne la trouve pas mentionnée, détaillée dans les propositions budgétaires pour 1991 du Centre Communal d'Action Sociale et je voulais vous demander donc dans quelles conditions cette convention avait été négociée, si elle était signée, pourquoi elle n'avait pas été soumise au Conseil Municipal, même si et je m'empresse de le souligner, cette mesure est d'un intérêt particulier et nécessitait d'être mise en place très rapidement. J'estime que le Conseil aurait dû en être saisi pour une raison très simple, c'est que le décret d'application de la loi qui met en place ce dispositif laisse une certaine souplesse dans la négociation entre l'État et les collectivités locales, qui avaient différents choix possibles de mise en place du Comité Local d'attribution de ces aides par exemple, et qu'il me semble que cela aurait justifié un petit débat par exemple à l'occasion du budget, devant notre assemblée.

Deuxième remarque, et là elle prendra la forme d'un amendement, nous avons eu, vous l'avez rappelé Monsieur JEANNEROT, un débat au début de l'été sur la politique sociale de la Ville et au cours de ce débat je vous avais déposé plusieurs proposition de délibérations après avoir, ainsi que mon collègue Claude SALOMON, souligné la qualité du rapport que vous nous aviez soumis. Parmi celles-ci figurait une proposition consistant à octroyer à des familles qui ont recours à des assistantes maternelles et qui bénéficient de la prime spéciale assistante maternelle dont chacun sait qu'elle est très limitée, de l'ordre de 600 F, nous avons donc proposé que la Ville verse un complément modeste, mais un complément qui serait apprécié, aux bénéficiaires de cette PSAM et nous avons d'ailleurs chiffré le coût en année pleine de cette opération. J'ai le regret de constater que cette proposition, d'ailleurs contrairement à notre règlement n'a jamais été examinée en commission. Je l'ai rappelée récemment dans un article de BVV, je la renouvelle sous la forme d'un amendement budgétaire sans illusion Monsieur le Maire sur la suite qui y sera donnée, mais c'est je crois le triste sort de certaines oppositions locales dans des Conseils Municipaux gérés par la majorité nationale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur VIALATTE de tout cela. Je crois qu'il doit y avoir dans votre esprit, mais Claude JEANNEROT va vous le rappeler, une certaine confusion parce qu'il est un certain nombre de questions qui sont traitées directement par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui est maître en la matière et qui n'ont pas à revenir auprès de notre assemblée, sinon nous les aurions soumises bien entendu. Mais Claude JEANNEROT vous rappellera cela.

M. PINARD : Sans anticiper sur la réponse de l'Adjoint JEANNEROT, je voudrais quand même donner un élément relatif à la hausse de 10 % du contingent d'aide sociale que nous devons verser au Département. Je crois qu'il y a un effet mécanique de l'augmentation du nombre de cas et ceux de mes collègues, Conseillers Généraux qui sont ici et qui siègent dans les commissions locales de coordination, pourront vous dire que l'on peut estimer à peut-être 4 ou 5 par semaine le nombre de femmes qui arrivent sur Besançon, du bassin de Besançon mais aussi du Haut-Doubs et de la Haute Saône, suite à des situations personnelles très dures, ceci pour deux raisons, d'abord parce qu'il n'existe pas d'habitat social adapté au cas de ces personnes privées du jour au lendemain de ressources par la rupture de leur foyer et qu'on essaie sur Besançon de trouver quelque chose et la deuxième raison, c'est qu'il est souvent très difficile de vivre ces situations dans les villages et que comme toujours en période de crise, on se réfugie dans l'anonymat des villes. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons 40 % des RMI du Département, mais chut ! il ne faut pas parler de cela, ce sont des non-êtres qui n'existent pas. Comme disait Alfred SAUVY «les événements m'ennuient, ils sont l'écume des choses, ce qui m'intéresse, c'est la mer». Mais toutes les semaines nous sommes confrontés à des situations comme celle-là et ces situations-là ma foi, je répète elles n'existent pas parce que ces personnes-là vous ne les verrez jamais ici avec des pancartes et c'est cela qui me met en colère.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il y a certains services qui sont particulièrement performants mais pour lesquels nous devrions être à la recherche de financements complémentaires. Je pense par exemple au service handidoc, je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui le connaissent ici mais je souhaiterais que tout le monde aille le voir ; 207 000 F de dépenses, 1 000 F de recettes. C'est dans les locaux du foyer-logements des Lilas, c'est une vraie caserne d'Ali Baba, c'est un service dans lequel il y a toutes les prothèses, tous les moyens qu'on peut utiliser pour venir en aide aux personnes en perte d'autonomie ; c'est prodigieux de voir tout ce qui a été inventé par l'ingéniosité humaine pour compenser les difficultés du grand âge ou de l'accident. C'est ouvert à tout le monde, on ne demande pas une carte de Bisontin à l'entrée ! Alors quand je pense qu'il y a un magot de 1,6 milliard à l'AGEFIPH qui enregistre les amendes, il faut appeler cela par son nom de ceux des employeurs qui préfèrent cotiser plutôt que de créer des emplois pour handicapés, moi je pense qu'il y a un certain nombre de services pour lesquels on peut encore «gratter» à l'extérieur. Il y a des services tout à fait exceptionnels, qu'on ne trouve qu'à Besançon, et je pense qu'il n'est pas normal que leurs charges reposent sur le seul contribuable bisontin, il faudra donc faire un effort d'imagination dans ce sens. Moi je veux bien qu'on fasse des propositions complémentaires, on en est à la troisième, avec des dépenses supplémentaires, mais tout à l'heure je dirai «garçon, l'addition !» parce qu'on va arriver je suis sûr à quinze ou seize propositions financières supplémentaires sans propositions de recettes correspondantes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Joseph PINARD. Jean PONÇOT répond aux questions posées.

M. PONÇOT : Je voudrais simplement dire à M. TOURRAIN que j'espère bien effectivement réaliser les 63 MF qui sont prévus dans les années prochaines. Sur les 63 MF, il y a déjà 40 MF qui sont pour précisément la ZAC de Planoise et vous avez pu voir qu'on accentuait actuellement l'effort afin de pouvoir couvrir ces 40 MF d'ici 1995. Quant au reste, c'est la continuation de ce que nous faisons actuellement, plus un certain nombre d'opérations envisagées et notamment près de 10 MF pour le rachat éventuel de terrains militaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Martine BULTOT vous aurait dit qu'il y a une augmentation de son budget en raison de la surveillance à cheval de Chailluz, des efforts d'amélioration pour l'accueil du public qui sont réalisés dans cette forêt, etc. Pour plus amples informations, Monsieur TOURRAIN, voyez directement Mme BULTOT qui saura vous convaincre du bien-fondé de la politique d'environnement qu'elle mène au sein de cette équipe municipale.

M. JEANNEROT : Je voudrais répondre aux différentes interpellations qui m'ont été présentées. La première très technique posée par M. TOURRAIN sur les chapitres 951 et 955. Il faut savoir que ces chapitres-là ne concernent pas uniquement le Centre Communal d'Action Sociale et que notamment la différence correspond à un des chapitres qui prévoit le financement des contrats emplois-solidarité à hauteur de 2 400 000 F, l'hygiène donc la délégation du Docteur HIRSCH à hauteur de 1 MF et les subventions destinées aux associations à hauteur de 850 000 F et je crois qu'il reste une autre ligne budgétaire dont je n'appréhende pas le montant, ceci expliquant le différentiel que vous avez constaté. En ce qui concerne la différence de 900 000 F constatée entre la somme qu'il est proposé d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la contribution de la Ville, c'est-à-dire la subvention de 57,8 MF, et ma demande initiale, cela résulte de la négociation naturelle que j'ai eue à conduire avec le Député-Maire et notamment avec le Premier Adjoint responsable des Finances. J'aurais préféré pouvoir disposer de ces 900 000 F supplémentaires c'est évident, mais cela relève d'un compromis et je crois que nous serons conduits à faire un effort très très important dans la gestion de nos moyens et particulièrement de nos moyens en personnel. Il m'a été demandé comme à tous mes collègues une contribution à un effort notamment en matière de fonctionnement puisque je rappelle que sur ces 900 000 F, 300 000 F représentent la suppression de postes budgétaires correspondants, donc il s'agit là tout simplement de la contribution normale du Centre Communal d'Action Sociale à l'effort de rigueur qui est celui de la Ville.

Pour répondre à la double question de M. VIALATTE, tout d'abord sur le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, je rappellerai simplement pour compléter son information, que ce fonds est mis en œuvre en effet en partenariat 50 - 50 avec l'État et comme vous l'avez indiqué, nous sommes partis sur une première expérience de quatre mois à hauteur de 500 000 F. Les raisons pour lesquelles cette opération n'a pas été présentée devant le Conseil Municipal sont simples, le Député-Maire les a rappelées et je ne les répéterai pas mais il y en a une autre plus fondamentale encore, c'est que ce budget ne constitue pas un budget nouveau, il est tout simplement redéployé sur les aides financières aux personnes telles qu'elles sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale. Et je crois qu'il nous paraissait intéressant de les réutiliser dans le cadre de ce fonds qui a été prévu par la loi, car cela nous permettait, outre l'intérêt qu'il présentait, de doubler la mise grâce à la participation à parité de l'État. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu à présenter ce projet devant le Conseil Municipal. Par contre, pardonnez-moi Monsieur VIALATTE mais pourriez-vous me rappeler la proposition que vous avez faite car je l'ai un peu perdue de vue et je vous prie de m'en excuser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous relisez peut-être votre amendement ?

M. VIALATTE : Voilà. Il s'agit d'apporter une aide complémentaire à la prestation spéciale assistante maternelle qui est versée aux familles qui ont recours à une assistante maternelle, aide qui est attribuée par la CAF et qui est d'un montant d'environ 600 F, il a dû être légèrement actualisé. Ce montant est, chacun le sait, faible et la proposition était de faire ce qui se fait dans un certain nombre de collectivités locales, c'est-à-dire de la compléter par une aide certes limitée dans son montant, mais qui vient apporter un complément aux familles qui ont recours aux assistantes maternelles. Et c'est en plus un mécanisme

incitatif dont chacun connaît l'intérêt en terme d'emploi. Donc ma proposition d'amendement consiste à inscrire au chapitre 955, à un article à déterminer puisque nous n'avons pas la liste des articles dans les documents qui nous sont transmis, un crédit provisionnel que je propose d'un montant de 500 000F destiné à apporter cette aide supplémentaire. J'avais déjà déposé cette proposition de délibération au Conseil du mois de juin mais elle s'est sans doute égarée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très certainement !

M. JEANNEROT : Je prends bonne note de votre proposition mais vous comprendrez que compte tenu de la rigueur de notre budget 1991, nous sommes là sur le fil du rasoir et je crois qu'il nous sera impossible, au risque de mettre en péril les équilibres que nous avons décidés par ailleurs, d'inscrire cette dépense nouvelle à notre budget 1991.

Je voudrais simplement ajouter deux remarques pour répondre également à M. TOURRAIN sur le contingent d'aide sociale. Je souscris à ce qui a été dit par mon collègue Joseph PINARD et j'ajoute que des éléments d'information qui nous ont été donnés par le Département, il ressort que ces dépenses supplémentaires sont liées en particulier notamment à la carte santé et à la mise en œuvre de la tierce personne ; je crois que ceci doit effectivement être intégré dans notre réflexion. Je remercie également Joseph PINARD de ce qu'il a indiqué sur le service handidoc qui est à la charge de la Ville et que beaucoup de collectivités locales, je dois le dire, nous envient. Toutefois, nous nous sommes fait l'obligation, je l'indiquais tout à l'heure, de rechercher des sources de financement nouvelles pour assurer la couverture financière de ces services nouveaux et nous sommes actuellement, j'ai le plaisir de le dire à mon collègue Joseph PINARD, en discussion plutôt favorable avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de façon à faire reconnaître le service que nous apportons à la population.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Docteur HIRSCH et ensuite M. TOURRAIN.

M. HIRSCH : Je veux, Monsieur TOURRAIN, vous remercier d'avoir souligné le souci qui a été le nôtre de gérer dans l'économie et dans le sérieux. Je crois qu'il convient quand même d'apporter quelques remarques complémentaires, à savoir que Besançon est une des villes où il existe un service Hygiène-Santé -toutes les autres cités n'en sont pas dotées- mais ce n'est pas une raison pour que ce service souhaite phagocytter l'ensemble de l'administration municipale. Je crois qu'il faut également souligner que pour des raisons profondes, il ne nous est pas apparu que la santé devait, au niveau municipal, dévorer tous les autres partenaires. La santé est un espace multipartenarial où il convient de souligner non seulement l'intervention de l'État mais également celle du secteur libéral auquel nous sommes attachés. Les critères que nous nous sommes donnés sont essentiellement de remplir un certain nombre de missions là où nous avons le sentiment qu'il pouvait exister par le passé des lacunes et, grâce à l'efficacité du personnel, j'ai la faiblesse de penser que ces missions sont aujourd'hui remplies au détriment d'un certain nombre d'actions dites médiatiques ou publicitaires que nous n'avons pas souhaité voir développer.

En ce qui concerne les subventions auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure, je voudrais dire que malheureusement la Ville est le plus souvent la première collectivité sollicitée et que la loi nous impose d'examiner toutes les demandes de subventions mais qu'un certain nombre de demandes ne sont pas toujours d'un sérieux achevé et qu'on est quelquefois étonné de voir que certaines associations comportent un, voire deux, trois membres maximum. Je dirai enfin que nos commissions sont largement ouvertes et je l'avais fait savoir en son temps à certains de vos amis et si des critiques ou des propositions pouvaient être émises, nous vous écouterions volontiers.

M. TOURRAIN : Je retiens de ce qu'a dit M. JEANNEROT le problème du «fil du rasoir» ; il a dit que votre budget est sur le fil du rasoir, c'est bien ce que je pense pour tous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comme tous les budgets, Monsieur TOURRAIN. Il y en a même un qui a eu un coup de rasoir !

M. TOURRAIN : Et il ne faudrait quand même pas s'étonner de certaines propositions. Vous avez toujours dit que les problèmes sociaux et l'aide sociale étaient votre priorité. Que nous propositions tel aménagement dans l'effort qui est fait par la Ville devrait rentrer justement dans vos priorités, donc vous ne devriez pas aller contre. C'est la raison pour laquelle j'aimerais bien savoir si M. l'Adjoint peut nous communiquer, en tout cas à moi, l'effort en matière sociale de la Ville de Besançon comparé à celui effectué par des villes similaires, qu'il puise ces renseignements au Ministère de l'Intérieur dans la documentation adéquate ou qu'il les puise auprès de l'Association des Grandes Villes de France. Ce serait quand même intéressant d'avoir ce pourcentage comparé de Besançon par rapport aux autres villes. Merci en tout cas de me le communiquer assez rapidement.

M. PINARD : Sur ce point, les statistiques sont très difficiles, il n'en est paru qu'une, celle du Point qui classe les départements et elle est très contestée, puisque le Département du Doubs, en tant que Conseil Général arrive au 85^{ème} rang sur 90. Elle est parue il y a deux mois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous mettons aux voix l'amendement de M. VIALATTE qui demande 500 000 F de plus. Il n'existe pas dans notre règlement d'article 40 et c'est bien dommage puisqu'on nous propose des dépenses mais pas de recettes en compensation...

M. VIALATTE : Un demi-mot si vous le permettez Monsieur le Maire pour m'expliquer sur ce problème. Vous dites qu'il n'y a pas d'article 40, eh bien je vous prends au mot Monsieur le Maire, moi je vais vous proposer une économie. J'ai vu dans votre budget que vous prévoyez augmenter le capital de la Société d'Économie Mixte qui s'appelle la SEDD de 300 000 F sans justification, sans aucun élément sinon celui que m'ont fourni vos services cet après-midi et qui a consisté à me dire qu'il fallait augmenter le capital parce que le niveau d'activités de la SEDD se développait. A ma connaissance il n'y a pas d'obligation légale, aussi je vous propose de renoncer à cette augmentation de capital et de l'affecter à l'amendement que je viens de déposer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une solution que nous ne pouvons guère accepter et on pourrait expliquer à M. VIALATTE qui vraisemblablement ne connaît pas grand-chose aux activités de la SEDD combien il est nécessaire justement d'augmenter son capital afin que cela corresponde mieux aux activités multiples de cette société dont je suis actuellement président pour peu de temps encore et peut-être que l'autre président -non ! je sais bien que cela ne change rien-. Ce n'est pas 300 000 F pour faire «fonctionner» la SEDD, enfin on pourrait s'expliquer là-dessus mais c'est facile de raisonner comme cela en disant : on prend 300 000 F là pour les mettre ici ! Je mets aux voix cet amendement.

Ceux qui sont favorables l'expriment en levant la main : 9 avis contraires ; le reste de l'assemblée. Merci.

L'amendement n'est pas accepté.

Nous passons maintenant à tout ce qui concerne la formation, la culture, le sport, les activités diverses et je donne la parole à Jacques VUILLEMIN chargé de l'enseignement.

M. VUILLEMIN : Merci. Mes chers collègues, le budget 1991 de la délégation enseignement s'inscrit bien évidemment dans une perspective générale qui a été présentée en commission l'an dernier au mois de juin. Deux axes prioritaires d'action ont été définis : le mieux-vivre à l'école, c'est-à-dire l'aménagement, l'équipement, l'entretien des écoles et des restaurants scolaires et la sécurité aux abords des écoles et deuxième axe, la solidarité et l'intégration à l'école d'une part par des actions de soutien d'accompagnement scolaire et d'autre part par des activités péri-scolaires, petites vacances, centres de loisirs d'été, classes nature. A cet effet, en 1991 dans le domaine de l'investissement, l'effort portera plus particulièrement sur l'équipement des écoles en matériel audiovisuel et informatique, l'entretien et l'aménagement des écoles et des restaurants scolaires, quatre nouvelles salles à manger seront aménagées cette année, l'équipement des cuisines centrales. Je rappelle que la Ville participe également aux travaux dans les collèges, notamment pour le collège Victor Hugo du Centre et à la construction du 5^{ème} Lycée. Elle participera aussi au programme d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs dans le cadre du schéma régional. Un crédit de 1 430 000 F est inscrit au

budget primitif 1991 en complément des financements déjà acquis pour le CLA et l'ENSMM. Compte tenu des participations inscrites au budget supplémentaire qui nous sera présenté tout à l'heure à hauteur de 1 500 000 F pour le collège Victor Hugo et de 1 000 000 F pour le 5^{ème} Lycée, le budget investissement de ma délégation augmente de 23 % par rapport à 1990. S'agissant des actions de sécurité aux abords des écoles, un programme de travaux pour 1991 sera défini dans les tous prochains jours en liaison avec la cellule sécurité municipale ; je ne parle pas des crédits afférents à cette affaire puisqu'ils relèvent de la délégation de mon collègue Bernard RÉGNIER qui en dira peut-être un mot tout à l'heure. Voilà pour l'investissement.

Pour le fonctionnement, toutes dépenses confondues, dépenses d'enseignement, restauration et œuvres scolaires, on note pour ma délégation une augmentation de 3 % en 1991. Cette augmentation moyenne masque des évolutions hétérogènes d'un secteur à l'autre, évolutions hétérogènes qui tiennent compte précisément des priorités retenues, c'est-à-dire le soutien et l'accompagnement scolaires et les activités péri-scolaires. Un effort tout particulier est entrepris en faveur de l'enseignement du premier degré et notamment pour ce qui concerne les fournitures scolaires et l'équipement des bibliothèques qui augmentent d'une manière très conséquente, la rémunération et les charges des personnels temporaires recrutés pour assurer la garderie du matin, les études du soir. Je rappelle que c'est dans le cadre de ces études surveillées du soir que se déroulent les actions de soutien et d'accompagnement scolaires que nous avons mises en place en 1989. Et tout à l'heure quelqu'un faisait allusion à ces crédits de personnel qui apparaissent dans certains budgets en-dehors du budget propre au personnel, eh bien c'est évident qu'il y a des crédits pour cela car comment faire du soutien scolaire et de l'accompagnement scolaire sans rémunérer les enseignants et les étudiants nécessaires pour conduire ce type d'actions. A titre d'information, 334 personnels enseignants et non-enseignants sont nécessaires à la conduite de ces actions.

Effort également en ce qui concerne les classes de découverte, + 7 %, l'aide aux devoirs dans le cadre des opérations DSQ dans les quartiers, aide pour laquelle les crédits partent de 115 000 F en 1990 pour arriver à 180 000 F en 1991. Voilà pour le premier degré. En revanche, la participation aux dépenses de fonctionnement des collèges diminue sensiblement et ceci en application de la loi du 4 juillet 1990 qui prévoit l'extinction progressive sur cinq ans de cette participation de la commune.

Dans le domaine de la restauration scolaire et des œuvres scolaires, pour permettre le développement des activités péri-scolaires, un effort tout particulier est consenti en ce qui concerne les subventions à la Caisse des Écoles et aux Francas. Dès l'année 1991, deux nouveaux centres de loisirs seront activés, un centre primaire et un centre maternel qui nous permettront de contribuer ainsi aux objectifs retenus dans le cadre du contrat petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales. Pour information, la subvention de la Caisse des Écoles augmente de 6,5 %, celle des Francas de 5 %.

Un mot sur les recettes, globalement toutes affaires scolaires et restauration scolaire confondues, les recettes de ma délégation augmentent de 12 %. Cela provient essentiellement d'une part de la participation des communes aux dépenses d'enseignement du premier degré pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques bisontines, d'autre part, et je tiens à le souligner, de la restauration scolaire, recettes escomptées en 1991 : 9 500 000 F. 5 600 jeunes élèves sont inscrits dans nos restaurants, soit 44 % des élèves inscrits en maternelle et en primaire ; en 1990 plus de 780 000 repas ont été préparés, livrés et servis.

Deux mots pour conclure. En ce qui concerne l'équipement, si la loi de décentralisation a bien défini les responsabilités respectives de l'État et des différentes collectivités territoriales en matière d'enseignement, il apparaît, ce n'est pas propre à la Ville de Besançon mais enfin je le souligne, que notre commune intervient à tous les niveaux de l'enseignement du pré-élémentaire au supérieur. Je ne dis pas cela pour le regretter mais pour le souligner, c'est un fait qui me paraît important. Je ferai aussi une remarque générale d'abord, beaucoup de critiques ont été faites en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, chacun souhaite qu'elles diminuent, qu'elles soient orientées autrement, etc. Je voudrais quand même souligner que parmi les dépenses de fonctionnement figurent toutes celles que l'on vote pour le soutien scolaire, l'accompagnement, la prévention, toutes les actions qui contribuent à assurer l'accueil des jeunes Bisontins dans les centres de loisirs, dans nos centres de petites vacances,

ceux du mercredi, etc. Je prétends moi que ces dépenses de fonctionnement-là sont en réalité des investissements et des investissements sur ce que nous avons de plus précieux dans la ville, notre jeunesse. Investir sur la jeunesse, c'est préparer l'avenir de la cité. C'était la remarque générale. Une remarque particulière maintenant : les priorités retenues et les crédits proposés en matière de fonctionnement permettront cette année encore non seulement de poursuivre mais de développer autour de l'école, une politique sociale performante en faveur des enfants et des familles, et j'ajoute que cette politique scolaire n'est pas, loin s'en faut, insuffisante comme cela se dit ou s'écrit ici ou là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. Bernard LIME pour la culture.

M. LIME : Si toutefois quelques Conseillers veulent bien m'écouter ! sinon j'ai l'impression que chacun perd son temps. Je voudrais très rapidement resituer ce budget dans la politique culturelle de Besançon qui s'oriente autour de trois grands axes, la culture comme image de la ville, comme élément de son développement global, de sa stratégie de capitale régionale et de son rayonnement, premier axe. Deuxième axe, la lutte contre les inégalités d'accès à la culture pour le développement des publics. Troisième axe, la vitalité et l'animation culturelles essentielles à ce que l'on peut appeler le bouillonnement culturel. Ces axes se déclinent en quelques très grands thèmes sur lesquels nous souhaitons agir, le patrimoine mais le patrimoine dans tous ses aspects, pas seulement dans son aspect architectural, dans une conception dynamique et non exclusivement conservatrice, la lecture publique bien sûr, le festival de musique, le soutien en secteur associatif, la communication culturelle. Voilà je crois les quelques grands thèmes qui doivent s'imposer.

Eh bien les choix budgétaires évidemment visent à la réalisation progressive de cette politique. Cela a été entamé l'an dernier, cette année les orientations et actions principales retenues sont au nombre de quatre. Elles sont les suivantes : première direction, c'est la poursuite de l'effort oh combien nécessaire sur le Musée des Beaux-Arts qui est une des grandes richesses culturelles de cette ville. En deux ans, la subvention de fonctionnement aura ainsi presque triplé et l'investissement pour la restauration et l'achat d'œuvres prolonge cette année la forte augmentation qu'elle a connue au budget de 1990. Deuxième direction, l'augmentation de plus de 50 % cette année de la subvention du festival de musique pour affirmer et pour affermir le redressement opéré en 1990 par cette institution, pour refaire donc du festival le grand événement de l'année à Besançon en développant le travail sur la direction d'orchestre. Troisième direction, le déblocage d'une somme de 150 000 F pour une exploitation archéologique des fouilles extraordinaires, je crois qu'on peut le dire, du parking de la Mairie afin de permettre la préparation d'une grande exposition qui, en 1992, restituera aux Bisontins le passé antique de leur ville. Enfin quatrième direction, le début, mais chacun sait que l'action doit s'inscrire dans la durée, le début de la revalorisation du crédit affecté au subventionnement des associations et divers organismes culturels.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Bernard. Jean-Louis FOUSSERET sur la vie associative

M. FOUSSERET : Très rapidement. Je ne sais pas Monsieur le Maire si je vais répondre à votre invitation puisque cette nouvelle façon de présenter le budget a été faite à la demande de l'opposition, entre autres de M. TOURRAIN qui, depuis un certain nombre de minutes, brille par son absence et je pense que la moindre des courtoisies serait d'être là pour écouter ce que l'ensemble de nos collègues expliquent à la demande de l'opposition et spécialement de la sienne !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas de conversation particulière ! C'est une formule que nous innovons, nous en déduisons les conclusions après.

M. FOUSSERET : Je tenais quand même à le faire remarquer. Donc très rapidement, trois axes dans cette délégation, la vie associative, la vie des quartiers, le tourisme, la Citadelle et le Kursaal. Globalement une augmentation des dépenses de 7,4 % mais compensée par une augmentation des recettes de pratiquement 17 %.

En matière de vie associative et de vie des quartiers, 1991 verra la continuation du développement du Centre 1901 qui rend de notables services aux associations bisontines et qui a vu aussi cette année le

forum des associations, opération réussie malgré le temps qui n'était pas particulièrement favorable. Opération d'ailleurs, il faut le signaler, qui est financièrement équilibrée. Un des axes forts de cette rubrique est la continuation des travaux au Montjoye où la Ville va investir 300 000 F, aidée aussi par des subventions qui ne manqueront pas d'arriver par la DRAC et j'espère par le Département. La salle du Montjoye vous le savez est de plus en plus utilisée par toute la jeune création, que ce soit le rock, le théâtre et ces travaux viennent conforter la politique que la Ville mène en ce domaine avec Besançon Ville Ouverte aux Jeunes (BVOJ), la délégation de Bernard LIME et la mienne, BVOJ qui aura lieu en 1991 bien sûr avec un budget sensiblement identique, un budget qui s'élève à 451 000 F. Il faut aussi signaler dans cette délégation 200 000 F pour l'aménagement des salles de quartiers qui iront aux quartiers des Torcols, de Bregille, de Palente-Village, etc. Autre axe important aussi, la reprise après une pause de quelques mois des réunions de quartier, à Velotte, à Saint-Ferjeux, bientôt à Montrapon, les Cras qui montrent là la volonté concrète du Député-Maire et de la Municipalité d'engager un dialogue concret avec nos concitoyens. Concernant les subventions, il y a un maintien global de l'enveloppe destinées aux associations et aux comités de quartiers. Donc globalement quand même un effort très important au niveau de l'investissement puisqu'il augmente de 5,20 % et une diminution de 3,6 % des frais de fonctionnement, ce qui aurait certainement fait plaisir à notre collègue M. TOURRAIN.

Concernant le tourisme et la Citadelle, c'est un des autres axes forts de cette délégation avec des opérations nouvelles qui sont toutes tournées vers l'accueil des touristes et la promotion de Besançon en France et à l'étranger avec entre autres un point d'information et d'accueil à la Citadelle entre mai et octobre qui complètera utilement celui de l'Hôtel de Ville, et, en fin d'année, le début des travaux de restructuration de l'Office de Tourisme puisque 250 000 F sont prévus au budget à cet effet. Je note aussi un maintien d'une tranche de travaux de 82 000 F pour l'établissement thermal. Le budget de l'Office de Tourisme a augmenté notablement et montre par là même la volonté de la Ville d'avoir une politique de plus en plus dynamique dans ce domaine du tourisme qui se rapproche d'ailleurs tout à fait du secteur économique de notre camarade et collègue PONÇOT -mais ça ne me gêne pas de l'appeler camarade, à chacun ses dénominations-. Donc une augmentation du budget de l'Office de Tourisme qui va passer de 1 375 000 F à 1 550 000 F pour permettre la prise en compte d'une nouvelle politique de promotion de Besançon par l'édition de documents, de dépliants et la présence de notre ville, ce qui est quelque chose de nouveau, dans de nombreux salons étrangers entre autres avec le GIE Monts Jura-Tours et le club hôtelier de Besançon. Cette subvention permettra également de mener des actions de valorisation du patrimoine auxquelles faisait allusion Bernard LIME dans le cadre d'une convention que nous avons signée avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Donc je tiens à souligner quand même l'augmentation importante du budget tourisme puisqu'elle se chiffre globalement à 26 %, 84 % en investissement et 18,6 % en fonctionnement pour bien montrer donc la volonté de la Ville de s'investir dans ce domaine.

Dernier chapitre, la Citadelle qui est, vous le savez un des piliers du tourisme bisontin. Il y a plus de 240 000 visiteurs, les recettes ont augmenté de 20 % et le budget de fonctionnement aussi, il y a donc une augmentation équilibrée. La politique d'expositions sera poursuivie et bien sûr il y a le projet du planétarium dont nous avons accepté à l'unanimité -sous condition effectivement Monsieur le Premier Adjoint et je vous en remercie encore- le projet lors d'une précédente réunion de notre assemblée, la poursuite d'une politique de conservation du patrimoine à la Citadelle avec le 19^{ème} Génie et Echel 25. Pour terminer très rapidement, je signalerai quand même qu'il y a un investissement de presque 1 MF sur les bâtiments de la Citadelle et une tranche annuelle faite en collaboration avec les Monuments Historiques de 1 MF aussi, donc 2 MF sur la Citadelle entre autres, les remparts.

Je terminerai par le Kursaal qui, vous le savez, est l'équipement le plus sollicité de notre ville pour les bals, les congrès, les réunions associatives. Il y a une utilisation d'ailleurs qui est faite tout à fait en complémentarité et en parfaite collaboration avec le Palais des Congrès et le Parc des Expositions. Le Kursaal est utilisé six jours sur sept pour ne pas dire sept jours sur sept ; le montant des recettes a augmenté de 23 %, par contre les crédits de fonctionnement n'ont augmenté que de 2,6 %. Je tiens aussi à signaler que 160 000 personnes ont cette année fréquenté cette salle et un investissement très important est prévu pour satisfaire l'accueil du public puisque près de 400 000 F sont utilisés pour refaire le hall d'accueil. Voilà Monsieur le Député-Maire très rapidement ce que j'avais à vous dire concernant ma délégation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Délégation des sports, Vincent FUSTER.

M. FUSTER : Cette politique sportive comporte cinq principaux axes et je voudrais, en préambule sans vouloir faire d'autosatisfaction, vous signaler que cette politique est très souvent citée sur le plan national dans différents colloques et réunions auxquels participent très fréquemment d'ailleurs le Directeur des Sports et également notre Secrétaire Général. Je voudrais d'abord souligner la gestion très rigoureuse que nécessite l'utilisation de nos installations sportives ouvertes environ 100 heures par semaine, la qualité de prestations reconnues par les milieux sportifs bisontins et également par les milieux sportifs venant d'autres villes -ces installations sont entretenues je vous le rappelle par le Service des Sports mais aussi par le Service des Espaces Verts et Sportifs- puis le développement des installations et là on passe au chapitre des investissements. Donc je crois que vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a de gros investissements qui sont à venir, dont deux gymnases en début de construction ou du moins qui vont l'être, Montboucons et Clemenceau, la patinoire qui devrait démarrer je l'espère en fin d'année, la réfection du CSINI donc qui est terminée maintenant et puis le démarrage de l'Étrier Bisontin qui va donc déménager de Miserey pour venir sur le territoire de Valentin. Voilà nos cinq principaux investissements pour les années qui viennent. Bien sûr il faut parler des tranches annuelles, 2 MF mais enfin je crois que cela c'est dans toutes les délégations. Le quatrième secteur concerne l'animation ; c'est un secteur qui nous tient à cœur, c'est un des principaux axes de notre politique actuelle. On a donc six animateurs municipaux auxquels viennent s'ajouter des animateurs départementaux. Je vous rappelle que c'est une politique qui est assez intéressante puisque cela ne nécessite pas d'embauche de la part de la Ville. Donc nous en avons trois en 1989, six en 1990 et nous en aurons huit en 1991, avec une multiplication des animations pendant les petites vacances, puisque nous en avons deux en 1990 et nous passerons à six en 1991 pendant toutes les petites vacances. Et puis, dernier point, c'est bien sûr l'aide aux clubs bisontins et c'est peut-être là la priorité n° 1 de la délégation des sports. Je vous rappelle que cette subvention est répartie en deux, une au sport amateur qui est passée de 1 MF à peu près en 1989 à 1,6 MF en 1991, donc une augmentation très conséquente, 20 % à peu près et puis la subvention destinée aux clubs de haut niveau. Elle a été mise en place par des contrats d'objectif dont on a parlé ici. A titre indicatif, je vous signale que soixante-dix villes en France maintenant nous ont fait la demande de cette politique, soixante-dix villes de plus de 100 000 habitants ou de moins d'ailleurs. En 1989, nous étions pour cette subvention à environ 1 300 000 F, nous passerons en 1991 à 2 500 000 F donc une augmentation là aussi excessivement conséquente des subventions destinées aux clubs bisontins. Globalement donc, le budget est en augmentation cette année de 15,1 % en ce qui concerne le fonctionnement et si je ne me trompe pas, de 29 % en ce qui concerne les investissements. Je suis Monsieur TOURRAIN et vous voudrez bien m'en excuser, un très mauvais Adjoint parce que j'ai eu une augmentation très conséquente, mais j'ai essayé de faire pour le mieux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Raymond JEANNIARD pour le secteur animation - formation - jeunesse.

M. JEANNIARD : Ma délégation a un budget qui augmente de 12,5 %, ce qui prouve l'intérêt de la Municipalité pour toutes les mesures d'insertion en particulier en ce qui concerne les jeunes.

En matière de formation professionnelle, nous allons procéder au transfert de la Mission Locale, nous continuerons le développement de la pépinière GIE Point + Entreprises, rue Violet en particulier par le déplacement des locaux d'accueil sur le quartier de Palente qui fait recette auprès des entreprises accueillies. D'autre part, nous allons mettre en place une action sur la MJC du Loutelet avec comme support de formation, la FRATE. Troisièmement nous mettrons en place un correspondant emploi - formation ; ceci relève d'une convention avec l'État, la Région et la Ville de Besançon sur deux quartiers en DSQ ou en rénovation de quartiers, Palente et la Grette.

En matière de prévention, le budget augmente de 15,5 % et nous allons accentuer notre action sur la lutte contre la toxicomanie en particulier par une étude d'un centre d'accueil, de formation, d'information et de suivi des toxicomanes, donc nous sommes actuellement en train de l'étudier. D'autre part, nous allons procéder, je l'espère assez rapidement, à la création de l'atelier moto-club à Montrapon. Puis nous allons organiser les quatrièmes rencontres «Sport et réussite» où nous allons accueillir plus de quatre

cents jeunes des quatre coins de France et issus des quartiers DSQ, qui vont montrer par un challenge sportif toutes les ressources qu'ils recèlent.

En matière d'animation socio-culturelle, par une lettre d'orientation qui a été adressée aux Maisons de Quartier de Saint-Ferjeux, MJC de Palente mais également aux quatre Maisons Pour Tous, nous leur demandons un projet culturel et d'animation de quartier pour 1991. D'autre part, il y aura des conseils de maison qui se mettront progressivement en place dans les Maisons Pour Tous. En ce qui concerne particulièrement le côté culturel, la MJC de Palente a proposé un projet de concours national d'écriture de jazz et nous allons bien évidemment assurer la promotion de ce projet.

D'autre part, ma délégation intervient pour une part très importante dans les actions d'accompagnement des quartiers en développement social, en particulier par la mise en place de centres de loisirs, centres d'hébergement et d'actions, soit de formation, soit de prévention.

Enfin, nous allons mettre en place une politique d'intégration des populations immigrées mais cela viendra lors d'une prochaine question au cours de ce Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Raymond JEANNIARD. Enfin Pierre RUEFF sur la politique de communication et d'information.

M. RUEFF : Il y a toute une série d'éléments qui consistent à apporter un appui à des actions menées par certaines délégations, sur un certain nombre de projets. Mais comme vous le savez, après toute une période où l'objectif était d'augmenter la notoriété globale de la ville, à l'heure actuelle Besançon s'est positionnée sur trois axes : Besançon, Capitale de la Précision, Besançon, Capitale et la Qualité de la Vie, de la Qualité de la Ville et le troisième axe sur l'apprentissage des langues.

Je voudrais préciser que le premier axe est de loin le plus important et nous allons développer autour de cet axe une communication essentiellement à visée économique sur laquelle nous avons travaillé en collaboration avec la délégation de Jean PONÇOT et avec une agence. Nous venons de terminer la consultation d'agence, les résultats ne sont pas encore connus mais le seront dans les jours qui viennent.

Pour le reste, nous continuons à développer la communication avec les Bisontins, en particulier vous avez pu le remarquer que depuis le début de cette année, les événements forts sont indiqués sur les panneaux appelés Mupi Senior. Vous avez pu remarquer également le développement d'un certain nombre d'informations et c'est dans tout ce domaine-là que les choses vont se développer dans les temps qui viennent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces appréciations. J'ai maintenant pour la discussion M. BAS.

M. BAS : Monsieur le Maire, Bernard LIME parlait tout à l'heure de bouillonnement culturel à Besançon. Je crois qu'une lecture des chiffres du budget consacré à la culture montre clairement que celui-ci fait figure de parent pauvre dans les choix budgétaires de la Municipalité, 2,3 % du budget global consacré à la culture, c'est peu je dirais même que c'est dérisoire. Une étude réalisée par le Ministère de la Culture révèle en effet que les grandes villes de France dépensent en moyenne 905 F par habitant pour la culture, un calcul rapide montre que cette somme s'élève à environ 177 F à Besançon, c'est dire la portion congrue qui est réservée à la culture et je suis convaincu d'ailleurs que l'Adjoint n'est pas en cause. Il n'est en effet jamais agréable certainement pour un Adjoint de se voir brider dans sa capacité d'agir. Alors que des villes comme Lyon et Strasbourg consacrent 20 % de leur budget à la culture, que des villes comme Grenoble, Brest et Lille y consacrent entre 15 % et 20 %, nos 2,3 % à Besançon en disent long sur l'intérêt qui est porté à une politique culturelle ambitieuse, cohérente et rationnelle.

Plus grave encore, ce pourcentage connaît une nouvelle régression cette année puisque nous passons de 2,3 % en 1990 à 2,22 % en 1991. Mais le plus préoccupant dans ce tableau global de paysage culturel bisontin est, me semble-t-il, l'impasse dans laquelle nous sommes engagés, et ce à long terme, dans nos choix culturels. Alors qu'il y aurait, je crois, urgence et nécessité de sauver l'orchestre de

Besançon, d'encourager l'art contemporain notamment par la création d'une artothèque comme l'ont déjà fait de nombreuses villes de France, de loger convenablement le cirque Plume qui le demande à cor et à cri, de prévoir l'installation d'une salle d'expositions digne de ce nom et capable d'accueillir à Besançon des expositions d'envergure et de construire un auditorium indispensable si nous voulons continuer à être en mesure de recevoir des orchestres importants à Besançon.

Alors qu'il y aurait urgence donc à faire tout cela, les priorités budgétaires de la Ville en matière culturelle sont obérées par la masse énorme que représente le Musée du Temps qui nous interdit pour plusieurs années toute action culturelle d'envergure. Quand on sait l'importance que joue le secteur culturel pour valoriser l'image d'une ville auprès des touristes comme des investisseurs et pour attirer de nombreuses catégories de salariés, on a tout lieu d'être inquiet.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans un monde où on a tendance à oublier, dans lequel nous gaspillons beaucoup, même les souvenirs, je voudrais rappeler les difficiles moments vécus par le théâtre lyrique en 1968 et qui risquent malheureusement de se reproduire cette année, au moment du renouvellement du contrat de Lionel PATRICK.

Face à ce nouvel acharnement, je ne puis oublier le triste jour historique où tomba un verdict implacable pour le lyrique prononcé par quelques édiles municipaux sur des spectacles qu'ils jugeaient décadents mais qui faisaient pourtant le bonheur d'un nombreux public. En quelques instants, tout s'écroulait pour ces habitués du théâtre, mais également pour les artistes. On acceptait avec froideur et cynisme de les chasser sans aucun préavis ni moindre mot d'excuse dans une période où nul n'ignorait qu'il était quasiment impossible de rechercher et de trouver un nouveau contrat. Faut-il une fois de plus rappeler que les programmations lyriques se font avec des délais importants ? On sait qu ces rêveries coûtèrent fort cher aux contribuables bisontins et qu'elles conduisirent, ce qui était prévisible, à un cuisant échec. Voudrait-on recommencer aujourd'hui ? La réduction du budget alloué au lyrique, envisagée par M. l'Adjoint et sa commission, conduirait à diminuer chaque année la saison d'un opéra et d'une opérette. Comme hier, je sais que les Bisontines et que les Bisontins refuseront qu'on leur impose par la force et contre leur volonté, une diminution des spectacles même s'ils étaient remplacés par des spectacles de tournées souvent médiocres et pas toujours en règle pour leur personnel.

Depuis 1970, nous devons à notre actuel Directeur du Théâtre, Lionel PATRICK, la chance de ne pas avoir connu la crise redoutable dont souffrent la plupart des théâtres lyriques. A Besançon, je ne me lasserai jamais de le répéter avec force, les souhaits des spectateurs ont été satisfaits par une politique constante de qualité. Nous sommes tous financièrement concernés par la politique culturelle de la cité car nous y participons par l'impôt et chacun est en droit d'exiger que les manifestations choisies répondent à son attente. L'éventail des activités culturelles proposées doit être suffisamment vaste et diversifié, en un mot suffisamment éclectique pour convenir à toutes les sortes de publics. Bien entendu, il s'agit de défendre une culture qui passe par le pluralisme des œuvres et des interprètes. Seule l'exigence de la qualité doit être envisagée dans l'intérêt de tous. Les cultures sont un tout, on n'ampute pas l'une au bénéfice de l'autre ou des autres et l'uniformité est un fléau pour la culture comme pour une nation. Nous devons par conséquent accepter la diversité comme une bienfaisante irrigation car tout spectacle est culturel s'il est de qualité. Le 3 mars dernier, ceux qui assistaient à la représentation de la Tosca de Puccini ont été les témoins de l'unanime enthousiasme des spectateurs, certains comme quarante et un Genevois qui avaient retenu leur place depuis le 6 novembre 1990 venant de très loin. Notre scène était vraiment celle d'une capitale régionale digne de ce nom.

Depuis la mise en place de la nouvelle Municipalité, je suis de ceux qui constatent une remise en cause de la qualité de la politique culturelle hier reconnue par le plus grand nombre de nos concitoyens. Parmi les exemples, on a commencé à attaquer l'Orchestre de Chambre. Je dois indiquer que les musiciens de l'orchestre du Théâtre perçoivent de la Municipalité des rémunérations inférieures de 37,58 % aux tarifs syndicaux. Puis aujourd'hui c'est le théâtre lyrique qui est menacé.

Monsieur le Maire, je connais votre attachement, je dis bien votre attachement profond à notre théâtre et de toutes mes forces, ma conviction, je vous invite à refuser la petite musique des jours médiocres que certains ne se lassent pas de nous promettre demain. Comme le disait si justement Pierre

NOUGARO, un de nos anciens Directeurs du Théâtre, «les hommes passent et le théâtre reste, faire amour d'une œuvre belle et ciselée demeure le but que nous nous sommes assigné». Besançon est une ville d'art, la patrie de Victor Hugo, son festival est étroitement lié au lyrique, il a donné des chefs d'orchestre talentueux. Son théâtre ne peut que refluer comme aux plus beaux jours. Dans un vibrant appel, j'invite les Bisontines et les Bisontins comme ils l'ont fait hier, à se mobiliser et demander à leur Maire, au Conseil Municipal de Besançon, de combattre pour maintenir à Besançon une saison lyrique digne de la capitale régionale de Franche-Comté.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, tout d'abord une question. Pourriez-vous nous indiquer quelle sera la part de la Ville dans le déplacement de l'Étrier Bisontin ? Cette opération était je pense prévue dans le cadre du plan Bergelin mais je ne l'ai retrouvée nulle part dans les documents que vous nous avez remis. En ce qui concerne les sports, les crédits représentent 0,7 % du budget total, ce qui, à mon avis, est encore très insuffisant. Sans vouloir aller dans l'excès, il serait bon de s'inspirer de ce qui se passe dans d'autres villes, Dijon ou Mulhouse par exemple. Si l'on veut que Besançon soit vraiment une ville sportive avec une ou deux équipes de très haut niveau qui seraient les meilleures ambassadrices de notre ville, il faut encore faire un réel effort qui peut se révéler à mon avis payant à moyen terme. Un autre problème qui nous préoccupe et que nous avons déjà soulevé, c'est celui de l'entretien du patrimoine sportif. Aujourd'hui, ce que nous redoutons va bientôt arriver, c'est-à-dire que les crédits engagés ne permettront plus d'entretenir correctement ce patrimoine. C'est plus de 10 MF qu'il faudrait, c'est un chiffre qui a été avancé par les services, soit une augmentation de 1 MF par rapport à 1990, alors que le budget qui était déjà très insuffisant, sera lui en augmentation de 35 000 F. Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Essayez quand vous prenez des chiffres de prendre ceux qui conviennent. J'ai entendu si j'ai bien compris 2,3 % pour la culture, 0,7 % pour le sport, alors que fait-on avec tout le reste ? Parce que finalement il y en reste beaucoup sur 100 %. Je crois qu'il faut savoir de quoi on parle quand on prend comme cela vraiment des pourcentages qui sont complètement faux.

M. TOURRAIN : Une précision d'abord, il s'agit de dépenses directes ici, c'est-à-dire qu'elles ne comprennent pas toutes les répartitions que comprennent le patrimoine, le personnel, les frais d'administration générale et bien entendu, ce sont des chiffres qui sont extraits de vos propres documents.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, vous sortez des chiffres et avec ces chiffres fantaisistes, vous faites des pourcentages idiots. C'est cela que je souligne, c'est tout.

M. TOURRAIN : Écoutez, j'en viens à des pourcentages qui sont réels parce que je les ai sous les yeux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce que vous savez lire, vous ?

M. TOURRAIN : Oui, j'ai appris à bonne école !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela fait déjà quelque temps que j'essaie de vous apprendre cela, mais avec du mal.

M. TOURRAIN : M. VUILLEMIN a souligné tout à l'heure quelles étaient les caractéristiques de son budget. Là encore, je remarque qu'en ce qui concerne les investissements c'est en baisse de 6 %. J'aimerais lui poser une question : quel est le nombre de personnes qu'il a sous sa gentille coupe dans sa délégation, quel est le nombre de personnes qu'il a à contrôler, qu'il a à manager et quel est justement le management participatif qu'il a instauré dans sa commission ? J'aimerais aussi savoir ce que représentent les 9 186 000 F de personnel temporaire par rapport au personnel permanent qui doit être déjà très important, j'aimerais avoir une explication là-dessus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chaque Adjoint prend note. J'espère que vous avez des bonnes nouvelles, mon cher grand-père, de votre petite fille.

M. TOURRAIN : Cela n'a rien à voir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et pourtant tous nos vœux vous accompagnent.

M. TOURRAIN : Merci, c'est gentil et j'apprécie. Je poserai à M. LIME la même question. Quel est le nombre de personnes qu'il a lui aussi à manager, comment il effectue son management participatif et que représentent les 2 201 000 F de personnel temporaire qui sont prévus dans son budget ? Là aussi je constate que la diminution en investissement est de 30 %.

En ce qui concerne M. JEANNIARD, j'ai vu que le personnel temporaire était également de 1 800 000 F, j'aimerais savoir combien cela représente de personnes.

J'en arrive maintenant à M. RUEFF. J'ai sous les yeux la carte de visite de Besançon qui a dû être faite par le Service Culturel. Ce Service Culturel est, comme chacun le sait, dirigé par un agent territorial de qualité, intelligent, d'ailleurs tellement intelligent que M. le Maire voulait, contre l'avis de ses amis et notamment de M. PINARD en faire un Député. Finalement ce n'est pas lui qui l'a été, c'est M. JACQUEMIN parce que M. MERCADIE s'est fait battre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là, vous vous mélangez les pédales. Je vous précise que cette carte a été réalisée par le Service Communication et non par le Service Culturel. Continuez, Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Cette carte de visite comporte une omission de taille ; dans les entreprises qui sont citées, ne figure pas l'une des trois entreprises de plus de 500 salariés indépendante des groupes parisiens, américains ou japonais. Je lis ceci : «Besançon, une ville qui commence à se faire remarquer». Monsieur le Maire, je serais à votre place, devant une carence pareille du Service Communication, je cognerais (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est votre style, ce n'est pas le mien vous le savez bien, sinon je vous cognerais souvent aussi, avec tout ce que je j'entends ici.

M. TOURRAIN : Écoutez, je suis l'énumération bien entendu du palmarès qui est quelque chose d'extraordinaire, on dit les premières places mais on ne dit pas les autres, je cite : personnalités d'hier, je passe, personnalités d'aujourd'hui Michel VAUTROT je suis d'accord, Laurence SEMONNIN, Monsieur le Maire vous êtes du Haut-Doubs, vous savez où se trouvent les Gras, Derrière le Mont, Laurence SEMONIN, elle, est de ce coin-là, elle n'est pas de Besançon. Certes, elle vous a apporté son appui pendant votre campagne électorale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est quand même important.

M. TOURRAIN : Et à ce titre vous pourriez aussi l'adopter, mais pourquoi pas PROUST ou pourquoi pas CHEVENEMENT ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas la même notoriété, voyons.

M. TOURRAIN : Je poursuis : personnalités d'aujourd'hui le cirque Plume. Pendant des années, jusqu'à ce qu'il atteigne la notoriété nationale et internationale, vous l'avez ignoré.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout.

M. TOURRAIN : Le mime Laurent DECOL, ainsi voilà les personnalités d'aujourd'hui. Je crois que là vous touchez au plus profond du ridicule. Vous auriez pu ajouter aussi quelques clowns politiques dont je tairai les noms bien entendu par décence (rires). Vraiment, Monsieur le Maire, je souhaite que cette carte de visite dont je viens de tracer avec un peu d'humour, enfin j'ai essayé de faire un peu d'humour parce que je préfère l'humour à la tristesse, eh bien sincèrement je crois que ça ne grandit pas votre Service Communication. J'ai beaucoup de sympathie pour les gens qui essaient de se démener. J'ai

entendu votre Directeur de Communication dire, à ma grande surprise, que Besançon était une ville qui n'était pas connue à l'extérieur, qu'elle était considérée comme une ville de moins de 50 000 habitants. Au bout de quatorze ans de mandat, écoutez : ou bien vous les faites taire, ou bien vous faites en sorte que Besançon soit vraiment une ville dont la notoriété est reconnue au plan au moins national sinon international.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quelle est l'incidence budgétaire sur cette remarque ?

M. TOURRAIN : Aucune.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous n'avez pas voulu nous donner dix minutes de récréation or nous siégeons depuis plus de trois heures et demie, M. TOURRAIN par son humour nous a offert quelques moments de détente mais j'approuve ses propos. Vous tirerez certainement les enseignements de ce débat, mais moi je pense qu'un débat préalable en commission sur les problèmes budgétaires ne serait pas si malvenu que cela. Ce n'est pas pour cela que je prends la parole, je voudrais poser quelques questions.

Première question concernant la politique d'accompagnement et d'accueil pour les étudiants. Nous sommes une grande ville universitaire. Or nous nous trouvons devant des conditions de vie dont la qualité n'est pas irréprochable, les campus étant assez vieillissants. Nous avons parallèlement des projets comme celui du CLA qui tendent vers une amélioration de la qualité des étudiants qui seront à Besançon, notamment des étudiants européens. Mais il se pose à l'évidence une nécessité, celle d'améliorer et de s'impliquer dans une politique d'accueil et d'hébergement des étudiants à Besançon. Or, rien n'est dit à ma connaissance ou presque rien sur cette importante question à l'occasion du budget. Je pense que c'est un peu dommage. Certainement que des réflexions se mènent aujourd'hui, mais je ne vois pas d'intention précise de la Ville sur ce point. C'est une réflexion et je souhaite que des projets émergent dans cette Municipalité sur ce sujet tout à fait important.

La deuxième question s'adresse à M. LIME. Je partage tout à fait les propos tenus avec une certaine gravité par notre ami Claude SALOMON. Je me joins parfaitement, totalement à lui. Je vous ai adressé, en son temps, une lettre pour demander ce que devenait l'Orchestre de Chambre, quelles étaient vos intentions à son sujet et je n'ai pas de réponse. Dans ce débat d'aujourd'hui, nous n'en avons toujours pas parlé. A l'évidence, au moment où on souhaite pour l'image de marque de Besançon mener une politique active de la musique, enfin où il serait souhaitable de mener une politique active de la musique, on le fait à travers le festival de musique mais ce n'est pas suffisant, il faudrait que vous nous déterminiez, que vous précisiez vos intentions et notamment à l'égard des musiciens.

Ma troisième question portera sur la politique des sports. Vous avez engagé avec votre Adjoint M. FUSTER, une politique pour le sport de haut niveau qui a un mérite, celui de la clarté et de l'égalité au regard de toutes les disciplines sportives. Ce principe-là est bon, mais je voudrais savoir si on ne va pas découvrir les limites de ce système. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il me semble, à rencontrer les uns et les autres, que les clubs des grandes disciplines sportives d'équipes sont en difficulté, aussi bien pour le basket que pour le football. Nous savons les tentatives qui ont été faites pour la renaissance à Besançon de ces deux sports de grande notoriété. Je suis persuadé que le sport demeure un élément important de l'image de marque d'une ville. Or pour ces deux disciplines-là, je sens que se profilent des difficultés très graves qui pourraient aboutir à leur disparition pure et simple. C'est pour cela que je pose cette question avec insistance. Cela tendrait à prouver en réalité que la politique de soutien au sport de haut niveau que vous avez engagée, ne peut peut-être pas déboucher sur la pérennisation de ces disciplines. C'est une question qui est à se poser. Monsieur le Maire, je sais que vous avez reçu en tout cas un de ces clubs dans votre bureau, que cela ne s'est, d'après ce que je sais, pas très bien passé. Moi je demande que l'on examine ce sujet car je ne vois pas bien Besançon, au niveau de son agglomération, sans au moins une discipline qui émerge du lot et qui porte l'image de notre ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La réunion à laquelle vous faites allusion s'est bien passée. J'étais avec mon Adjoint ; nous avons discuté très longuement, très largement avec les représentants de ce club de basket et nous nous en sommes tenus aux engagements qui ont été les nôtres, c'est-à-dire contrats d'objectifs, etc. C'est vrai que les contrats d'objectifs ont une limite qui est celle des clubs professionnels qui accèdent à un degré tel que nous ne pourrions pas suivre. Je ne veux pas me retrouver à la place de tel ou tel de mes collègues, avec des ardoises qui n'en finissent pas. Donc la valeur d'un contrat d'objectifs c'est justement, vous l'avez dit, d'être clair, précis et de faire en sorte que les clubs sachent ce qu'ils percevront de la Ville au cas où ils changeraient de groupes ou monteraient encore d'un niveau, en nationale, etc. Bien entendu, si vous le souhaitez, on peut toujours changer le critère de base retenu pour ces contrats, la valeur du point et le mettre deux fois ou trois fois plus important, c'est possible d'imaginer cela, mais il faudra répondre budgétairement aussi à ce qui sera là encore une augmentation des frais de fonctionnement dans telle direction.

J'écoute avec attention tous ceux qui s'expriment pour dire «là on pourrait faire mieux, là on pourrait faire davantage, etc.» si j'essaie de globaliser tout cela, c'est en parfaite contradiction avec ce que vous nous aviez expliqué en début de séance, en disant qu'il fallait essayer de tasser le fonctionnement et en revanche pousser l'investissement encore plus.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je veux reprendre très rapidement la parole là-dessus. Ce que je veux aujourd'hui, c'est informer plus largement l'ensemble du Conseil du fait que cette politique de contrats d'objectifs est insuffisante, à mon sens et nous allons le voir dans l'année qui vient malheureusement, pour maintenir à Besançon une équipe dans une discipline de haute visibilité à un bon niveau national. Voilà le constat ! C'est une information, n'est-ce pas ? Vous avez raison de dire que la plupart du temps, cela se résume à un problème d'argent, je le sais bien mais pas forcément non plus. Peut-être peut-on réviser légèrement les choses mais réfléchissons là-dessus. Simplement l'information doit être faite aujourd'hui au Conseil Municipal que nous pouvons nous attendre à voir ces clubs qui font beaucoup d'efforts par des initiatives privées, avec du sponsoring privé très important, de voir le découragement les saisir et que plus rien ne se passe. Je pense qu'il est tout de même important de le dire pour l'image de Besançon ici dans cette salle aujourd'hui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que le contrat d'objectifs n'a pas été dénoncé par les dirigeants dont vous parlez. Ils souhaitaient simplement qu'avant d'être en division 2 on accorde suffisamment de crédits la saison précédente ou même les deux saisons précédentes pour qu'ils puissent monter d'une division. Alors c'est vrai que c'est toujours un problème de financement et je reconnais que l'équipe dirigeante en question fait vraiment beaucoup de travail. Les sponsors y sont nombreux et ils essaient de promouvoir ce club et cette discipline, mais nous ne pouvons, nous, les encourager que dans la mesure où nous restons conformes à ce qui a été déterminé. Et si ces contrats d'objectifs ont été étudiés et repris par de très très nombreuses villes de l'hexagone, c'est que justement il y a quelque chose d'intéressant. On est quitte d'avoir tous les trois mois à sa porte, et j'ai connu cette période-là, des gens venant nous dire qu'ils sont en état de cessation de paiement, qu'il faut rajouter ceci, rajouter cela. C'est beaucoup plus clair comme cela et moi je me félicite qu'on ait adopté ces contrats d'objectifs. Si vous estimez que c'est vraiment insuffisant, on peut proposer de pousser davantage mais je vous demanderai de ne pas revenir en arrière en disant «oui il faut faire davantage ici, davantage là, mais seulement il faut encore investir plus». Alors vous me trouverez des crédits ! M. TOURRAIN peut les trouver, paraît-il, facilement ; M. VIALATTE le pouvait tout à l'heure, on ne doublera pas le capital de la SEDD tous les trois mois, c'est vrai. C'est un petit peu difficile de vous suivre sur tous les plans.

M. TOURRAIN : Je souhaiterais reprendre ce problème des capacités de financement de la Ville au moment de l'explication de vote et je vous indiquerai à ce moment-là pourquoi c'est possible.

M. MOUROT : Je voudrais cette fois-ci, pas du tout faire de polémique mais interroger M. FOUSSERET à propos de la politique de tourisme.

Quand je regarde ce chapitre de votre opuscule «action culturelle - vie associative - vie des quartiers - tourisme», Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, permettez-moi de vous faire une petite réflexion qui sera, là encore une fois et prenez-le comme cela, l'intention d'essayer d'apporter un peu

quelque chose. En matière de développement touristique, pour ce qui concerne Besançon, premier élément, nous ne détacherons pas cela de ce que j'appellerai le développement économique de la Ville et de la Région et j'ai lâché le mot région. Je veux dire par là qu'il manque dans votre façon de présenter les choses l'idée d'une politique touristique que personnellement nous verrions un peu différemment que vous. Certes M. FOUSSERET nous a énuméré très justement un certain nombre d'actions que nous retenons et qui ont de la valeur, mais ne pourriez-vous pas envisager les choses de la façon suivante : que dans le fond, Besançon est la capitale d'une région, que cette région doit se développer au plan touristique, qu'il faut une ligne directrice, qu'il faut que tout le monde soit intéressé et dans cette façon de voir, nous avons déjà exprimé une idée qui est celle de ce trépied un peu résumé de tourisme - santé - culture. En effet, notre région présente tous les avantages voulus pour un tourisme orienté vers la nature et je ne veux pas en faire le descriptif, les forêts, l'eau, les disciplines de neige en particulier orientées vers le fond, la douceur de notre contrée, la diversité des paysages, tout ceci fait déjà un pôle d'attractions. Second point, la santé ; la santé, elle s'était à un moment incarnée dans le thermalisme régional, avec des villes, Lons-le-Saunier, Luxeuil, Salins et Besançon dont on sait très bien qu'elle n'est pas une ville thermale mais qui a gardé un petit peu cette connotation. Ce thermalisme, il faudrait savoir l'intégrer au paysage afin qu'il devienne un peu un pôle de santé orienté vers la rééducation, vers la réadaptation, vers l'anti-stress, bref que notre capitale reste tout de même au centre d'une certaine idée de la santé qui colle avec le paysage et la région. Et j'en arrive au troisième élément du trépied, trépied pour lequel la Ville de Besançon aurait un rôle certainement phare, c'est le pôle culturel. La culture permettrait bien entendu à ces touristes de la santé de pouvoir se divertir et c'est à ce moment-là, et je reviens toujours un peu sur ce point, que doivent apparaître les choix et ces choix seraient la mise en valeur effectivement du patrimoine architectural et la musique. Et lorsque j'aurai résumé dans ce triptyque tourisme - santé - culture le rôle prépondérant que la Ville pourrait avoir en mettant le paquet sur les deux points culturels que je viens de citer, je crois qu'elle aurait un rôle moteur et en tout cas laisserait dégager une véritable idée de politique générale de la santé qui s'intégrerait à la région, et dans laquelle notre ville serait, j'allais dire, le pilier et l'élément essentiel.

M. VIALATTE : Quelques mots d'abord à M. JEANNIARD pour lui rappeler qu'il y a déjà de longs mois, nous avons demandé que soit organisé un Conseil Municipal un peu exceptionnel consacré aux problèmes de la délinquance et de prévention de la délinquance dans cette ville. Nous l'attendons. Je crois qu'on pourrait renouer avec le rythme que vous aviez instauré Monsieur le Maire au printemps et dans l'été derniers avec le Conseil spécial sur les affaires sociales et l'économie pour traiter de ce problème de la prévention de la délinquance, dans la mesure où le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, si j'en juge par les convocations que je reçois puisque j'en suis membre, ne se réunit pas à un rythme très soutenu.

Deuxième remarque, il s'agit de la politique culturelle. M. LIME nous disait tout à l'heure qu'il ne fallait pas avoir une vision conservatrice de la politique de conservation du patrimoine. Eh bien, au risque de vous choquer, Monsieur LIME, moi je serais très conservateur mais au sens étymologique du terme. Pour animer et faire vivre le patrimoine, encore faut-il bien le conserver. Il y a près de deux ans, j'ai déposé dans ce Conseil Municipal au nom de mon groupe, une proposition qui concernait l'ancienne Église Saint-François Xavier dont chacun sait que, si elle a fait l'objet de travaux de restauration extérieure, le clos et le couvert, tout à fait convenables, elle est, par contre, en état de délabrement progressif en ce qui concerne l'intérieur. Cette proposition n'a jamais été prise en compte, elle n'a jamais été prise en compte. Elle fait l'objet aujourd'hui de ma part d'un amendement pour vous demander que des crédits d'investissement, Monsieur le Maire, de première urgence soient mobilisés, il faut 200 000 F à 300 000 F pour cela, pour intervenir sous le signe de l'urgence dans cet édifice et lui redonner meilleure allure intérieure. C'est cela au sens étymologique, la politique conservatrice du patrimoine, conserver d'abord, animer ensuite. Si on a des monuments qui se délabrent, qui sont en ruine, évidemment la politique d'animation culturelle vous sera bien difficile à organiser, Monsieur le Maire Adjoint.

Et deuxième et dernier amendement, je vous rassure Monsieur le Maire, de la soirée, cela concerne la politique éducative. On a eu un vibrant plaidoyer pro domo du Maire Adjoint à l'enseignement qui a beaucoup de foi, qui croit en ce qu'il fait et on l'en remercie. Je voudrais lui dire que quand même depuis deux ans, il y a eu en tout et pour tout dans le domaine du premier degré, une et une seule mesure nouvelle adoptée par la Ville sur proposition de notre groupe et qui concerne la lutte contre l'échec

scolaire en CP et CE1. Je vois le Maire Adjoint souffrir, il se dit «zut ! il le rappelle une nouvelle fois». Eh oui, il faut le rappeler, la répétition a valeur de pédagogie, mais dans le projet de budget pour 1991, Monsieur le Maire Adjoint, vous rappelez que vous allez poursuivre une opération expérimentale appliquée aux établissements d'enseignement primaire qui se trouvent dans le secteur du collège Proudhon et qui concerne l'apprentissage des langues vivantes dès l'école primaire. C'est une opération initiée par l'État à la rentrée 1989. Elle a été menée dans le secteur du collège Proudhon. Nous avons déjà demandé l'an dernier qu'on évalue le coût d'une extension à l'ensemble des établissements d'enseignement primaire de la ville, ce qui paraît bien naturel et la mise en œuvre de cette mesure. Ce n'est pas fait ; vous annoncez cette année la poursuite dans le seul secteur du collège Proudhon. Là, l'effort financier serait limité puisqu'il s'agit d'acquisition de matériel pédagogique, je l'ai chiffré, naturellement on me dira que c'est contestable mais il faut bien faire par soi-même ce qui n'est pas fait quand on le demande, je l'ai chiffré à 200 000 F et je propose dans mon amendement qu'on prélève 200 000 F sur l'important budget de la communication de la Ville pour financer cette mesure au service des enfants de notre commune. Voilà mes deux amendements, Monsieur le Maire.

M. MEUNIER : Je voulais répondre brièvement aux propos tenus par M. JACQUEMIN tout à l'heure sur la partie sportive. Moi je suis très attaché au sport de haut niveau dans une ville pour laquelle il est parfois, c'est vrai, le porte-drapeau. Mais que constatons-nous aujourd'hui dans le monde du football qu'on connaît bien et dans le basket également ? Que tous les clubs font d'énormes folies aujourd'hui pour avoir des joueurs et quand on voit les salaires que l'on donne à certains joueurs de football, il y a de quoi s'inquiéter. On constate que les clubs qui réussissent actuellement en Europe et quelques-uns maintenant en France, sont les clubs qui sont gérés aujourd'hui comme une entreprise privée avec la caution de leurs dirigeants et leur investissement personnel. Et moi je dirais qu'à Besançon comme ailleurs, il y a une équipe de football qui a déjà bien monté, qui est en troisième division aujourd'hui, -le basket qui n'est pas encore en nationale 1- mais non ! Il faut être sérieux, c'est comme une équipe de division 3 au football, je ne pense pas quand il y a 150 spectateurs dans tous les stades où elle joue que cela fait beaucoup parler de Besançon ! Alors je dis qu'il manque encore beaucoup de choses à l'équipe de football et à l'équipe de basket de Besançon pour atteindre un haut niveau. Et là-dessus je suis très clair et je dirais même que cela m'inquiète un peu de voir les joueurs qu'on a pris à ce niveau-là et que l'on paie, il ne faut pas avoir peur des mots, même en amateur on paie les joueurs.

Alors pour les contrats d'objectifs qui ont été faits, effectivement on peut remonter le taux du point autant qu'on veut mais pour arriver à quoi ? A Niort, l'assurance de la GMF était pour l'équipe de Niort, où est-elle ? Je ne parle pas de Bordeaux ; là aussi, la ville s'y est investie énormément et quel est le résultat ? C'est le dépôt de bilan, c'est peut-être même la liquidation : Moi j'ai investi dans le football pour des clubs amateurs, je l'ai pris sur mes deniers ! Alors je dis qu'aujourd'hui si on veut une grande équipe, la Ville suivra mais dans le cadre du contrat d'objectifs. Je tiens à signaler un point du contrat d'objectifs et je l'ai dit en commission, dont je souhaiterais qu'on reparle ; en effet, si une équipe vient à descendre par exemple de division 3 en division 4, que va-t-elle faire l'année d'après ? C'est à coup sûr la fin du club ! Donc je souhaiterais, mais je ne ferai pas un amendement ce soir il y a déjà eu assez, que l'on envisage de maintenir à ce club, l'année d'après, le même coefficient que lorsqu'il était en division 3. On devra réfléchir à cela car croyez-moi, le club ne remontera jamais, ce sera sa fin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous verrez cela dans votre commission.

M. BAS : Juste une précision Monsieur le Maire que je voudrais demander à M. FOUSSERET. Lors d'un débat le 16 octobre 1989, j'étais intervenu au sujet du tourisme fluvial et on avait évoqué la question de la construction d'un port de plaisance. Je ne sais pas si vous êtes intervenu là-dessus tout à l'heure, je ne l'ai pas entendu. Je voudrais savoir où on en est de ce port de plaisance et du développement du tourisme fluvial qui est un élément important de valorisation touristique. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les Adjointes vont répondre brièvement à toutes ces questions.

M. FUSTER : Je vais répondre d'abord à M. GRAPPIN. Je crois que pour l'Étrier Bisontin, la part de la Ville est de 2 200 000 F. Toujours pour M. GRAPPIN, le pourcentage du budget des sports n'est évidemment pas de 0,7 %, c'est une ligne tout à fait spéciale mais je crois que M. TOURRAIN a répondu.

Je crois que cela doit être aux environs de 5 % à 6 % quand on globalise tout, quand on tient compte évidemment des frais de personnel. 0,7 % cela serait quand même assez défavorable !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut pas dire n'importe quoi. De plus, demandez puisque vous faites partie de la commission.

M. FUSTER : Monsieur TOURRAIN, je vous ai donné une réponse. Vous me permettez de continuer ? Merci Monsieur TOURRAIN. Bernard d'ailleurs répondra de la même façon je crois à M. BAS car 2,3 % pour la culture me paraît bien faible.

En ce qui concerne l'entretien du patrimoine, M. GRAPPIN a parlé de 10 MF. Effectivement, cela représente la totalité des travaux nécessaires pour la réfection de notre patrimoine ; on sait très bien que cela se fera par tranche annuelle et qu'on ne va pas résoudre cela en une année, c'est évident. Non ! On n'aura pas besoin de dix ans car le total des actions que nous avons menées cette année, y compris celles qui sont faites en interne puisque vous savez très bien qu'il y a des travaux qui sont réalisés par les services, et y compris aussi les subventions qui nous sont données par le Conseil Général, se monte à 2 500 000 F pour l'année dernière, donc il nous faudra quatre ans.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Même s'il fallait dix ans, dans dix ans, on sera encore là, ce n'est pas grave. Cela fait du travail devant nous.

M. FUSTER : Je vais essayer de répondre maintenant à M. JACQUEMIN bien que mon ami MEUNIER y ait déjà répondu en partie mais je vais développer dans une autres direction. Je voudrais simplement vous rappeler Monsieur le Député que la mise en place de ces contrats d'objectifs a été faite en collaboration avec l'ensemble des clubs bisontins, y compris le basket et le foot et que tous les clubs bisontins les ont signés. C'est la première réponse que je voudrais vous donner. Il faut croire donc qu'au départ ils n'étaient pas si mal que cela. Peut-être y a-t-il des amendements à y apporter mais je crois que sur la philosophie tout le monde était d'accord. Je voudrais vous préciser, je l'ai dit dans mon introduction, que 70 villes en France s'y étaient intéressées, s'y intéressent encore, ce qui paraît donc répondre à un besoin au moins des municipalités. Je voudrais vous répondre également que je crois que ce n'est pas du ressort d'une ville que de choisir un ou deux sports. Notre rôle, à nous, est de supporter l'ensemble des sports et pas de faire le choix arbitraire du basket ou du foot ou d'un autre sport. Il ne nous appartient pas de désigner aujourd'hui le basket comme étant le support de Besançon... ou le foot comme étant le support de Besançon. Je ne crois pas que cela réponde à une politique sportive municipale.

Je voudrais vous dire également que pour monter un club professionnel, et je crois que Bernard MEUNIER l'a déjà évoqué, il faut bien d'autres choses que l'augmentation d'une aide municipale. Il faut bien entendu des partenaires économiques, vous l'avez signalé, il faut également l'aide des autres collectivités territoriales que ce soit le Conseil Général ou le Conseil Régional, et vous pourrez constater très facilement que partout où il y a des clubs de haut niveau, et je rejoins d'ailleurs ce qui a été dit, le haut niveau c'est la nationale 1, partout où il y a des clubs de haut niveau il y a des aides de l'ensemble des partenaires. C'est une évidence.

A l'heure actuelle en Franche-Comté, je peux vous dire que la Région de Franche-Comté ne participe absolument pas à l'aide aux clubs de haut niveau et que le Département pour la première année commence à participer mais à une hauteur bien moindre que celle de la Ville. Je dis ce qui me paraît nécessaire pour monter un club de haut niveau.

Et puis dernière chose donc, celle qu'a évoqué Bernard MEUNIER et j'y reviens. Vous savez très bien que dans le contexte actuel, je parle du sport professionnel, il vaut mieux pour les municipalités mettre des barrières car vous n'êtes pas sans ignorer, -on vous a cité Bordeaux- mais il y a à peu près 50 % des clubs professionnels, c'est-à-dire une trentaine qui sont à l'heure actuelle en déficit, et de gros déficits. Le basket prend exactement la même voie, il ne faut pas se boucher les yeux. Le basket à l'heure actuelle sur une trentaine de clubs évoluant en N1A et N1B, vous en avez une dizaine qui ont déjà des déficits importants. Je ne suis pas ici pour faire le procès du sport professionnel mais je dis simplement qu'il faut mettre des barrières à l'aide municipale en ce qui concerne ces sports professionnels.

Dernier point sur la dernière lettre de l'Économie du sport qui est un outil dont on ne peut pas douter des sources. On vous y signale que sur une enquête faite à Nantes et une autre à Bordeaux, 10 % seulement de la population souhaitaient une aide plus importante en ce qui concerne ces équipes professionnelles et il y avait, je crois, 50 % à 60 % qui souhaitaient que cette aide soit plutôt diminuée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. Bernard LIME.

M. LIME : Quelques éléments de réponse aux nombreuses interventions sur la culture, quelques éléments car je n'irai pas au fond de tout.

D'abord je constate que l'opposition est opposition, elle s'oppose et c'est son rôle finalement, c'est-à-dire qu'il faut tout faire sans redéployer et en diminuant les dépenses bien évidemment, ce qui est la quadrature du cercle à laquelle chaque fois on est confronté. Cela c'est normal, je n'insiste pas.

Autre remarque rapidement, 2,3 % du budget pour la culture, c'est un calcul un petit peu rapide ; en tout cas on peut le faire comme cela mais pas en le comparant à des chiffres venant d'autres villes qui sont calculés sur d'autres bases. Si l'on veut faire une comparaison sérieuse avec d'autres villes, il faut tenir compte de l'ensemble des dépenses culturelles en effet, et notamment les considérables dépenses de personnel. Songez à l'École des Beaux-Arts, au Conservatoire, à la Bibliothèque, au Musée, etc. et alors les calculs que l'on peut faire portent le pourcentage de la culture dans le budget de la Ville de Besançon à 14,5 %, ce qui la place tout à fait dans un peloton de tête des villes à cet égard.

Par ailleurs, plusieurs ont dit que la qualité de la culture à Besançon est en train de subir un rude coup, j'avoue que cela me laisse assez perplexe. Je voyais tout à l'heure M. VIALATTE qui, à très juste titre, feuilletait la revue «Examéron», je lui demande de bien vouloir le passer à ses collègues.

Troisième remarque, le problème du théâtre lyrique, j'allais dire que M. SALOMON s'est livré à un plaidoyer très lyrique. C'est une question sur laquelle je souhaite ne pas répondre ce soir pour la raison très claire qu'elle n'est pas véritablement à l'ordre du jour de ce soir. Il s'agit de la redéfinition du contrat passé avec Lionel PATRICK qui viendra très prochainement à un Conseil Municipal et c'est à cette occasion-là je pense qu'on aura un débat de fond sur cette question. Simplement ce que je voudrais dire, Monsieur SALOMON, sur ce problème, c'est que si l'on veut faire à Besançon un théâtre lyrique d'une très grande qualité, c'est-à-dire qui soit l'équivalent des théâtres lyriques que l'on trouve dans les grandes villes, de celles qui appartiennent à la réunion des théâtres lyriques nationaux, ce qui n'est pas le cas de Besançon, il faut être très clair et là c'est un problème de choix. Si l'on veut cela, il faut multiplier le budget par 5 ou par 6 pour le même nombre de prestations. C'est un choix à faire, nous sommes actuellement à cet égard, et nous le redirons dans le débat qui aura lieu, effectivement face à des choix, mais on ne peut pas dire «il faut la grande qualité et maintenons le budget actuel» ; c'est une démarche qui ne va pas. Pour répondre à M. TOURRAIN sur une question très précise qu'il a posée relative aux 2 millions de vacations qui figurent dans le budget, tout simplement ces 2 millions servent à rémunérer des musiciens, des vacataires dans tous les secteurs, Bibliothèques, Centre d'Arts Contemporains, servent à rémunérer parfois des membres de jury du Conservatoire National de Région qui viennent de l'extérieur pour participer à des jurys ; ils servent à rémunérer des modèles de l'École des Beaux-Arts, il faut bien les rémunérer et aussi des renforts de personnel par exemple du personnel de salle au théâtre...

En ce qui concerne l'Orchestre de Chambre, il y a déjà eu il y a quelques mois sur cette question de la part de M. JACQUEMIN une interpellation à laquelle le Maire a répondu ce qu'il convenait de répondre. Le problème de l'Orchestre de Chambre est effectivement une question tout à fait intéressante sous l'angle de la politique culturelle et c'est bien parce que nous considérons qu'il ne répondait pas à tout ce que peuvent être les impératifs d'une politique culturelle de la musique que nous avons considéré qu'il fallait revoir complètement le problème de la musique à Besançon. Et je me contenterai de redire ce qui a déjà été dit, il n'y a pas de solution autre pour un travail sur l'orchestre aujourd'hui, à Besançon comme dans la plupart des villes, en-dehors d'une réflexion de type régional. Je crois que là encore si on veut construire quelque chose de vraie qualité, porteur d'une vraie image de la ville, il faut dépasser le raisonnement que nous avons jusqu'à maintenant et ne pas se contenter de défendre et de perpétuer ce qui existe. Et c'est bien cette réflexion de type régional que nous avons tenté de lancer. C'était d'ailleurs le

rôle de la capitale régionale que de lancer cette réflexion régionale qui, pour l'instant, n'a pas abouti. Chacun connaît ce qui s'est passé l'an dernier à cet égard et je n'y reviens pas. Enfin dernière remarque, on nous dit qu'il faut une politique active de la culture pour l'image de Besançon, bien évidemment ! Nous en sommes parfaitement persuadés et c'est bien dans ce sens-là qu'effectivement nous allons. En effet, je crois pour ma part et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que la culture est un élément essentiel d'une politique du développement global. Aujourd'hui, c'est bien ainsi que les problèmes se posent, mais il est bien évident que si l'on veut faire de la culture un élément d'une politique de développement, alors il faut faire un certain nombre de choix, il faut mettre l'accent sur ce que sont les éléments forts de la situation culturelle et c'est bien le sens de l'action qui est développée et des choix qui sont proposés. Ces éléments forts qui font véritablement le statut de la capitale régionale et son rayonnement du point de vue culturel sont des éléments comme le Festival, le Centre Dramatique National, l'Espace Planoise, le Musée des Beaux-Arts, la Bibliothèque Municipale ou encore le Musée du Temps parce que, qu'on le veuille ou non et chaque fois on y revient, le Musée du Temps est une des innovations les plus fortes qui aient été prises dans ce Conseil Municipal.

M. FOUSSERET : Je voudrais répondre à M. MOUROT sans polémique puisque d'ailleurs ce qu'il a dit va tout à fait dans le sens de notre action. Je voudrais simplement lui dire que notre politique en matière de tourisme est bien définie ; c'est une politique d'accueil et de promotion des touristes à Besançon et c'est vrai que nous avons toujours bien présent à l'esprit que le tourisme c'est avant tout de l'économie, d'où la nécessité de le développer. Les piliers de ce développement touristique, je le répète sont la Citadelle, le développement de notre patrimoine culturel très important et de notre patrimoine architectural, en particulier l'architecture militaire. Sur ces points-là, je crois Monsieur MOUROT qu'il n'y a aucune opposition entre ce que vous avez proposé et ce que nous faisons.

Vous nous dites par ailleurs qu'il faut en matière de tourisme, que tout le monde soit intéressé. C'est vrai et j'ai pu m'apercevoir en arrivant dans cette délégation qu'effectivement il y avait beaucoup de choses de faites mais que beaucoup faisaient chacun pour soi, chacun de leur côté et une des actions essentielles que j'essaie de mener actuellement est d'essayer, sans vouloir phagocyter l'ensemble bien sûr, de faire en sorte que Besançon joue son rôle de capitale régionale. C'est vrai que nous avançons beaucoup avec la Région, avec le Comité Régional du Tourisme et avec le Département. Il y a aussi une Union Régionale des Offices de Tourisme avec laquelle il faut travailler. Besançon essaie de proposer des actions qui vont dans le sens d'une fédération de toutes ces initiatives pour que notre capitale régionale puisse être véritablement la locomotive qui tire l'ensemble de ce tourisme. C'est ainsi que nous avons lancé une opération intéressante, je le signalais tout à l'heure, avec le GIE Monts Jura Tours et les hôteliers bisontins, une action qui dépasse largement le cadre de la ville, que nous sommes présents maintenant dans des salons en France et à l'Étranger.

Et puis c'est vrai aussi que quelquefois nous avons des initiatives intéressantes. La presse s'est fait l'écho d'une initiative que nous avons lancée concernant le Centre de collectage du Doubs. C'est vrai que j'avais l'accord du Président du Conseil Général mais qu'au dernier moment Monsieur MOUROT, certains de vos amis, pour des raisons purement et bassement politiques ont décidé de remettre cela à plus tard. Alors vous voyez que pour faire avancer la machine, il ne faut pas forcément toujours être seul.

Vous parliez tout à l'heure aussi du thermalisme. Nous nous sommes déjà entretenus très longuement de ce sujet et je vous rappellerai que jusqu'en 1996, nous sommes liés par une convention avec le Centre de Rééducation de la Mouillère et qu'en l'occurrence, à moins que ce centre ne dénonce la convention qui nous lie, il n'est pas possible de faire autre chose. Toutefois pour le moment, nous avons essayé d'avancer dans une direction ensemble. Par ailleurs, la Ville de Besançon participe à l'Association des Villes Thermales et justement, puisque nous ne pouvons pas actuellement développer l'aspect médical du thermalisme à Besançon, nous développons ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est-à-dire le pôle culturel pour faire en sorte que les curistes qui vont venir à Salins ou à Luxeuil puissent trouver un plus culturel ici à Besançon.

Je voudrais ajouter qu'au niveau de la Région, avec Paulette KUNSTLER nous travaillons actuellement pour que Besançon soit ville-porte. Il y a une station concernant le tourisme dans le Haut-Jura qui s'est créée du côté de Saint-Claude, la Pesse et actuellement nous avons des négociations

avec eux pour que Besançon soit une ville-porte du Haut-Jura. Tout cela est une politique bien déterminée, bien affirmée mais c'est vrai que nous ne sommes pas tout seuls, et qu'il faut essayer d'avancer en ménageant les susceptibilités des uns et des autres.

Pour répondre à M. BAS sur la halte fluviale : vous avez quand même pu remarquer qu'un certain nombre d'aménagements avaient été faits, c'est tout à fait sommaire, j'en conviens et cela mérite d'être amélioré, mais il y a actuellement une étude globale sur la rivière qui est en cours et sera terminée à la fin de ce premier semestre, étude qui va prendre en compte l'ensemble des problèmes de la rivière. Lorsque les résultats de cette étude seront connus, la première phase opérationnelle sera un aménagement beaucoup plus conséquent pour cette halte fluviale. Voilà ce que je voulais répondre très rapidement.

M. VUILLEMIN : Un certain nombre de questions m'ont été posées. Elles concernent notamment le secteur investissement de ma délégation, le personnel en général et plus particulièrement le personnel dit temporaire ou vacataire, je crois que c'était M. TOURRAIN, la vie étudiante, M. JACQUEMIN et puis des questions de M. VIALATTE sur les initiatives prises par ma délégation.

En ce qui concerne la première question, c'est vrai que si l'on s'en tient à l'examen du document de présentation générale, les crédits investissement de ma délégation diminuent mais j'ai bien pris soin lorsque j'ai présenté mon budget tout à l'heure, d'ajouter que compte tenu des participations inscrites au budget supplémentaire à hauteur de 1 500 000 F pour le collège Victor Hugo et de 1 000 000 F pour le 5^{ème} Lycée, le secteur investissement de ma délégation augmente bien de 23 % en 1991 par rapport à 1990. Pour le personnel, dans ma délégation, je dispose de soixante-deux agents de service dans les écoles primaires dont trente-deux à temps complet, de cent cinquante-trois ASEM dans les écoles maternelles, et de quatre-vingt quatre serveuses de restaurants dans nos restaurants scolaires, de trente-huit personnes dans nos cuisines centrales, voici pour le personnel permanent. A cela s'ajoute un certain nombre de personnels dit temporaires ou vacataires pour faire quoi ? D'abord pour faire Monsieur TOURRAIN ce que M. VIALATTE ne cesse de nous rappeler, le soutien à l'accompagnement scolaire dans le cadre des études surveillées du soir. Il fallait bien que je rémunère et que je recrute des enseignants et des étudiants pour faire cela. Trois cent trente-quatre personnes sont nécessaires pour cela : garderies du matin, études du soir. A cela s'ajoutent trente-six personnes vacataires qui assurent la sécurité à l'extérieur des écoles primaires, faire traverser les enfants, etc. Est-ce que c'est inutile ? Je ne le pense pas. Viennent s'ajouter encore deux cent soixante-trois animateurs surveillants dans nos restaurants scolaires, on ne va pas laisser les gamins tout seuls entre midi et deux heures, il faut s'en occuper, leur faire se brosser les dents, les animer, etc. Donc au total un nombre de personnels vacataires important c'est vrai, mais pour faire, j'en suis convaincu, des tâches tout à fait indispensables. Par rapport au management, je peux préciser qu'en ce qui concerne le personnel, il participe à des stages au Centre de Formation des Personnels Territoriaux, à des groupes de réflexion ; l'an dernier, j'ai participé moi-même à ces groupes et à certains de ces stages. Voilà pour les deux premières questions.

La vie étudiante et le logement étudiant ne relèvent pas de ma délégation mais je vais quand même y répondre. L'objectif serait de construire au minimum cent cinquante logements par an pendant cinq ans. Aux opérations en cours, quarante-quatre logements Clemenceau, soixante-dix logements rue de Cologne à Planoise, les logements prévus dans le cadre des DSQ aux Montboucons, aux 408, etc. s'ajoute un programme logements étudiants par PLA cette année. Je voudrais préciser quand même, je l'avais déjà dit, que depuis l'automne dernier un groupe de travail informel, sur notre initiative, a été mis en place, groupe de travail qui réunit la Ville, le Rectorat et l'Université. Dans ce cadre, nous nous rencontrons tous les mois avec nos partenaires et le CROUS pour étudier tous ces problèmes. Cette année, un certain nombre de projets de construction de logements étudiants ont déjà été arrêtés, une centaine de logements sur le Campus de la Bouloie, trente-cinq logements à Planoise.

Toujours pour la vie étudiante, j'ajoute qu'en 1991 mais cela fait partie des choses qui vont se décider dans quelques jours ou dans quelques semaines, pourrait démarrer la première tranche de restauration universitaire sur la Bouloie d'un montant de 8 MF. En projet également une maison de l'étudiant : 15 MF avec 50 % de crédits d'État, dont les études pourraient débiter en 1993 et la réalisation en 1994.

J'en arrive à la question de M. VIALATTE. Certains disent, depuis un certain temps, que répéter c'est faire preuve ou acte de pédagogie. Eh bien, au risque de me répéter, moi aussi, je préciserai que l'idée du soutien de l'accompagnement scolaire -ce n'est pas pour polémiquer car vous le savez bien, Monsieur VIALATTE, ce n'est pas mon style- mais parce que c'est la vérité et les gens de ma délégation peuvent en témoigner, c'est une des premières choses que j'ai dite en arrivant. En ce qui concerne les initiatives prises par ma délégation, je voudrais quand même dire que si vous assistiez un peu plus souvent aux travaux de la commission, vous sauriez qu'on a un certain nombre de chantiers en cours, notamment un certain nombre de réflexions engagées pour câbler les écoles, pour bénéficier du projet Éducâble avec notamment le CRDP et le CLA, projet qui consiste à faire bénéficier nos écoles d'un enseignement par câble avec un programme à définir avec le CLA de langues étrangères, anglais, allemand pour les primaires. Donc nous ne dormons pas, nous travaillons.

M. JEANNIARD : Je vais essayer d'être très court. Je constate que simplement M. VIALATTE a peu de choses à critiquer en ce qui concerne ma délégation alors il se livre à quelques remarques mesquines ou voire futiles. M. VIALATTE brille par son absence aux réunions de commissions et ça c'est un reproche que tous les Adjointes peuvent faire. Jacques VUILLEMIN a eu plus de chance que moi qui ne l'ai jamais vu dans ma commission. Alors, il peut se permettre effectivement des remarques et justement, par son absence, il ne connaît ni les dossiers, ni le fonctionnement de nos institutions.

En ce qui concerne le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, il se réunit en assemblée plénière une fois par an et la dernière fois c'était en juin 1990. J'ai mis en place un bureau du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui se réunit au moins une fois par trimestre où siègent l'ensemble des décideurs en ce qui concerne la prévention de la délinquance. Il y a des commissions qui travaillent sur thèmes, il y a des actions d'accompagnement DSQ, une commission de lutte contre la toxicomanie, une commission de réussite scolaire et là je dois vous apprendre également, Monsieur VIALATTE, puisque vous ne le savez pas, que l'accompagnement scolaire existe à Besançon depuis 1984, qu'il a été mis en place par mon prédécesseur Jean-Claude TISSOT et il y avait plus de huit cents jeunes qui étaient captés par cet accompagnement scolaire avec plus de cent bénévoles. Autre commission, celle qui s'occupe de la réinsertion des détenus et nous travaillons de concert avec mon collègue Bernard LIME en particulier sur la réalisation d'une bibliothèque à la prison. D'autre part, en ce qui concerne votre proposition de conseil sur les actions de prévention, je peux vous dire très sereinement que nous sommes prêts. Seulement j'aimerais bien avoir la réponse aux questions que nous avons posées et que le Maire a posées au Conseil Général qui lui, normalement, a compétence dans ce domaine-là. Il ne nous a jamais répondu et reporte de mois en mois sa décision sur des actions politiques en matière de prévention de la délinquance tout simplement parce qu'il n'a pas pour l'instant de politique en la matière.

M. SALOMON : Je voudrais répondre à M. JEANNIARD qui vient d'attaquer le Conseil Général, que ce dernier intervient déjà pour 1 600 000 F sur la Ville de Besançon en matière de prévention. C'est le premier chiffre que je voudrais citer, ce n'est peut-être pas beaucoup mais je voudrais savoir ce que fait la Ville de Besançon, comment elle travaille au niveau de la prévention, mais je ne veux pas polémiquer.

Deuxièmement je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. LIME en ce qui concerne la saison lyrique. Effectivement, j'ai peut-être été un peu lyrique, mais en fait le budget détermine la politique. C'est évident que ce soir nous ne discutons pas du contrat du directeur du théâtre qui viendra, mais je voudrais rappeler qu'en 1968 les réactions ont été tardives, c'est pour cela qu'on s'est trompé et je ne voudrais pas qu'on recommence cette fois-ci. C'est pour cette raison que je renouvelle ce que j'ai dit tout à l'heure. Je souhaite mobiliser les Bisontines et les Bisontins pour qu'on revienne sur cette décision en pointillé avant effectivement le renouvellement du contrat. Donc à partir de ce soir je vais employer tous les moyens pour que les Bisontines et les Bisontins soutiennent leur théâtre. On ne demande pas de moyens supplémentaires, mais simplement qu'il n'y ait pas une baisse du nombre de spectacles. Il est évident que nous n'allons pas demander les moyens financiers qu'ont un certain nombre d'autres villes, cela ne serait pas très sérieux de le faire ce soir. Donc ce qu'on demande c'est qu'il n'y ait pas moins que ce qui est fait aujourd'hui. Voilà notre position, elle est précise, elle est ferme et j'ai dit tout à l'heure nous demandons au Maire qui a toujours soutenu le théâtre lyrique de défendre une fois de plus le théâtre à cette occasion.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur deux problèmes de caractère général. Je viens d'entendre successivement deux de vos Adjoints prendre à partie un des membres de notre groupe, ils le font dans des termes qui sont inacceptables car lorsqu'on voit la compétence qu'apporte notre collègue dans la discussion et l'examen tout à fait pertinent qu'il fait des dossiers qui lui sont soumis, je crois que ceux qui émettent des critiques devraient déjà balayer devant leur porte car leurs insuffisances sont souvent manifestes. Certains travaillent, d'autres travaillent moins et ceci peut excuser cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'allez pas passer votre temps ici à moraliser l'assemblée.

M. TOURRAIN : Vous savez très bien que sur ce plan-là, je ne joue pas au moralisateur. Je ne suis pas le donneur de leçons mais j'aime que les choses soient claires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous ne faites que cela depuis le début de la séance !

M. TOURRAIN : Deuxième problème, tout à l'heure on a parlé de pourcentage, les sports 0,70 %, la culture 2,30 %. Quand on pose la question à vos Adjoints, ils nous répondent qu'ils ne savent pas. De toute façon, il y a deux sortes de dépenses, les dépenses directes qui figurent ce soir dans la discussion que nous avons et les dépenses indirectes qui sont la ventilation de trois chapitres 931, 932, 934, le personnel, le patrimoine immobilier et l'administration générale. C'est tellement vrai Monsieur le Maire que nous trouvant face à face à la Citadelle pour un débat à Radio France, je vous ai dit : «le budget des Relations Publiques est de 30 MF», vous avez bondi sur votre chaise, vous ne m'avez pas dit que j'étais un menteur mais c'était presque ça. Vous m'avez rétorqué : «le budget n'est pas de 30 MF, il est de 5 MF». Quand cela vous arrange vous choisissez les dépenses indirectes, mais quand cela ne vous arrange pas, vous choisissez les dépenses totales.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne sais pas où vous aviez trouvé 30 MF ; d'ailleurs, je n'en suis toujours pas revenu.

M. TOURRAIN : Je le cite de mémoire, c'est dans ces zones-là pour les Relations Publiques avec les charges indirectes évidemment. Je souhaiterais que les services puissent dans l'instantané ou dans les minutes qui suivent, prendre le budget et m'indiquer quel est le montant total du budget dépenses directes et dépenses indirectes des Relations Publiques e 1991.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas d'ordre à donner à nos services. Si je souhaite le leur demander, je le ferai mais on s'éloigne pour l'instant de la discussion du budget de 1991 Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : J'ai dit que je souhaiterais, je n'ai pas donné d'ordre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, moi je souhaite simplement qu'on passe à la suite du budget de 1991, qu'on ne revienne pas quatre ans en arrière.

M. TOURRAIN : Tout à l'heure, M. VUILLEMIN nous donné des chiffres intéressants concernant le nombre de personnes qu'il a à manager. Si j'ai bien compris, cela ne fait pas loin de cinq cents personnes, c'est très important. M. LIME ne m'a donné aucun renseignement, j'aimerais qu'il puisse nous apporter cette précision. Enfin, je souhaiterais avoir une précision également de M. l'Adjoint aux sports lorsqu'il dit que les responsabilités confiées aux communes dans les prérogatives en matière sportive se sont accrues depuis les lois de décentralisation. J'aimerais savoir sur quelles lois de décentralisation il se base et en quoi les lois de décentralisation ont accru les responsabilités des communes dans le domaine sportif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez des chiffres précis quant aux pourcentages dont on parlait tout à l'heure, revenez au moment où nous avons décidé du compte administratif. Il y avait dans le rapport qui suivait le compte administratif tous les pourcentages, je me souviens des 14 et quelque de la culture, etc. qui étaient les pourcentages réels selon nos propres services et non pas des pourcentages

fantaisistes. Quant aux demandes qui sont faites à longueur de soirée par M. TOURRAIN, nous essaierons d'y répondre. Je voudrais maintenant mettre aux voix les deux amendements de M. VIALATTE, avant que nous passions à la suite du budget. Le premier amendement concerne Saint-François Xavier, quels sont ceux qui sont favorables à cet amendement ? Neuf. Avis contraire : le reste de l'assemblée. Deuxième amendement de M. VIALATTE qui consiste à inscrire des crédits pour l'achat de livres, documents pour l'apprentissage des langues en primaire. Ceux qui sont favorables à cet amendement lèvent la main : neuf. Avis contraire : le reste de l'assemblée. Ces deux amendements sont rejetés. Nous poursuivons maintenant en ce qui concerne les services techniques et je donnerai la parole à Bernard RÉGNIER, Gérard JUSSIAUX, Marcellin BARETJE et Jean-Philippe GALLAT.

M. RÉGNIER : Je vais essayer d'être bref. La délégation dont j'ai la responsabilité recouvre quatre grands secteurs d'activités : la voirie, la circulation, l'éclairage public, le nettoyage avec un budget global de 31 366 000 F en investissement, soit une augmentation de 2 % par rapport à 1990 et de 12 996 000 F en fonctionnement pour l'entretien courant, soit une augmentation de 10 % par rapport à 1990.

En fonctionnement, cette augmentation montre la volonté de la Municipalité de maintenir son effort dans l'entretien et la conservation du patrimoine. En investissement, dans les quatre secteurs que j'ai cités, donc je reprendrai la circulation avec un investissement, 6 620 000 F en augmentation, cela va être essentiellement la mise en place de la première tranche du plan de jalonnement, les études concernant le plan de circulation et la gestion centralisée des carrefours à feux. L'éclairage public, 2 200 000 F en augmentation aussi avec la première tranche de modernisation du réseau public, la mise en conformité et la centralisation de notre réseau d'éclairage public. Le nettoyage : 436 000 F en augmentation aussi, cette augmentation sur un budget faible correspond à l'installation des sanitaires publics, donc les sanisettes qui devraient être installées en 1991. En ce qui concerne la voirie, c'est le plus gros morceau, 22 110 300 F, c'est en légère diminution. Le programme annuel d'investissement cette année se chiffre à 5 500 000 F avec les travaux de réfection de voirie confiés à l'entreprise et qui nécessitent une intervention lourde. Pour cette année, bien que le programme ne soit pas définitivement arrêté, deux axes sont retenus : la rue de Dole entre l'échangeur du boulevard et la rue du Polygone. Ce sont des travaux liés à la sécurité et coordonnés avec la réfection de chaussée par la DDE avant le transfert de domanialité, c'est l'avenue Léo Lagrange aux têtes de pont Gibelotte pour améliorer la desserte des transports en commun de la ligne 7. C'est aussi dans le total que je vous ai donné, 800 000 F pour le programme local de sécurité routière avec en priorité cette année, cela a été décidé par la cellule sécurité routière, l'aménagement aux abords des écoles qui sera fait en concertation avec les différents services et les responsables des écoles. Je citerai ensuite le tunnel sous la Citadelle avec 6 500 000 F dont 4 500 000 F sur le budget qui vous est proposé et 2 000 000 F qui seront dans le budget supplémentaire qu'on va voter derrière. Donc cette somme est prévue pour les études et les acquisitions. A l'heure actuelle, le projet respecte le planning ; le lancement de l'enquête publique aura lieu en juin et la consultation des entreprises en fin d'année pour démarrage des travaux en avril, mai 1992 s'il n'y a aucun problème dans les acquisitions évidemment.

Dans ce domaine de la voirie, il convient de souligner également le programme cofinancé avec le carrefour de Châteaufarine pour un total de 6 150 000 F - la consultation des entreprises est en cours, le début des travaux est prévu au printemps-, l'élargissement de la RN 73, 2 100 000 F -les travaux sont en cours et devraient être terminés cette année-, la voie des Mercureaux -on a mis 50 000 F cette année, moins que ce qui nous a été demandé par l'État soit 3 800 000 F en sachant que pour l'année 1990, on avait déjà provisionné 50 000 F et que nous pensons qu'au vu des problèmes qui se posent actuellement, cela devrait suffire-, la rocade Nord-Ouest pour laquelle nous allons programmer 350 000 F -la phase de concertation préalable est en cours, les enquêtes publiques se dérouleront au printemps 1992-. Voilà en gros ce qui concerne les investissements.

En résumé, je peux vous dire que le tunnel sous la Citadelle sera réalisé en 1992-1993 et 1994, le carrefour de Châteaufarine sera soldé en 1992 ; nous avons prévu également le rond-point de Micropolis normalement si tout va bien en 1992 - 1993 et le projet de voie de contournement des Mercureaux dont les travaux, si tout va bien, devraient commencer dès cette année et se prolonger avec le XI^{ème} Plan. On peut

prévoir pour ces deux projets à partir du XI^{ème} Plan environ 20 MF jusqu'à l'an 2000 et la tranche annuelle entre 5 MF et 6 MF à projeter tous les ans pour les travaux conséquents. Voilà ce que j'avais à dire.

M. JUSSIAUX : Une remarque introductive pour dire que dans le domaine des transports urbains on peut constater ce qu'a d'irréaliste le débat sur le choix entre investissement et fonctionnement puisque là, mais c'est le cas de beaucoup de domaines, il est nécessaire d'investir beaucoup, ce qui génère inmanquablement derrière un accroissement des dépenses de fonctionnement. On investit pour acheter des bus dans lesquels on essaie de transporter le plus grand nombre possible de personnes en sachant que la majorité des personnes transportées ne paient pas le coût réel du service qui leur est proposé.

Après ce bref intermède philosophique, je dirais, en termes très globaux que je me considère comme un Adjoint heureux puisque l'enveloppe globale attribuée au secteur notamment du transport urbain dans le cadre général de rigueur budgétaire connaît un accroissement qui va au-delà de la simple dépréciation monétaire, et que tout particulièrement dans le domaine de l'investissement nous allons pouvoir, sur l'année 1991, faire un effort très largement supérieur à celui qui a été consenti sur l'exercice 1990. Je vous précise au passage que nous irons de fait au-delà des 11 473 000 F qui figurent dans le document budgétaire puisque grâce à d'heureuses surprises en matière de versement-transport sur l'exercice 1990, nous allons pouvoir réabonder le chapitre investissement et avoir une très bonne année 1991 en la matière. Et je rappelle, pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'appréciation, que vous n'avez dans le document budgétaire, qu'une partie des réalités du domaine transports et stationnement puisqu'une autre partie en matière de flux financiers est constituée par les apports de recettes relativement conséquents tout de même en volume que donnent les usagers de ces transports et que, par ailleurs, des éléments importants qui conditionnent la productivité du transport urbain et sa performance tiennent en fait aux réalisations que fait mon collègue Bernard RÉGNIER à travers les budgets de voirie qu'il vient d'évoquer devant vous.

M. BARETJE : Je vais être bref sinon très bref et entrer directement dans le vif du sujet. Globalement et comme tout un chacun, j'aurais souhaité bénéficier d'un budget plus important, notamment en investissement pour les bâtiments et le parc auto et en fonctionnement pour les relations publiques. Néanmoins, et suite aux inévitables arbitrages budgétaires, les priorités définies par la 17^{ème} Commission ont été respectées. C'est ainsi dans le détail que les crédits pour les congrès, pour la partie relations publiques ont augmenté de 30 % en un an et de 130 % en deux ans, ce qui est tout à fait significatif d'une politique volontariste en faveur de l'accueil à Besançon de colloques et autres séminaires de plus en plus nombreux et de plus en plus importants. Il faut dire également dans le domaine des relations publiques que nous pouvons noter le maintien ou la légère augmentation des autres chapitres, c'est-à-dire fêtes et cérémonies et des subventions au Comité des Fêtes, à l'Harmonie Municipale et aux autres sociétés de musique. C'est ainsi, toujours dans le détail, que les crédits consacrés aux bâtiments ont été maintenus quant à leur tranche annuelle, tant pour les édifices culturels 550 000 F que pour le Centre Administratif rue Mégevand et le Centre Technique de la Pelouse. Dans le cadre de ce dernier, le Centre Technique de la Pelouse, il convient de noter l'édification d'une aire couverte pour le lavage des véhicules afin d'améliorer les conditions de travail du personnel municipal. C'est ainsi enfin que les crédits du parc auto ont augmenté de manière très significative. Cette augmentation concerne, dans le domaine du fonctionnement et là vous comprendrez parfaitement cette augmentation, l'achat des carburants, même si nous avons pu maîtriser quasi-parfaitement en 1990 ces dépenses. L'autre augmentation concerne essentiellement le renouvellement des véhicules et autres engins. Le total du budget consacré à ce renouvellement de véhicules s'élève à 7 100 000 F contre 5 600 000 F en 1990, soit près de 30 % d'augmentation.

Permettez-moi de clore ce rapide exposé en rappelant que l'effort d'investissement, pour la gestion, la restructuration et l'entretien des bâtiments d'une part, et d'autre part pour le renouvellement des véhicules, devra être poursuivi c'est-à-dire maintenu et même développé au cours des années à venir. Merci de votre attention.

M. GALLAT : Je brûlerai quelques précieuses secondes pour vous parler d'abord des sapeurs-pompiers en précisant que le budget global des sapeurs-pompiers tout confondu, dépenses directes et indirectes est de 34 200 000 F, soit 285 F par Bisontin. C'est une dépense qui est jugée normale, voire

honorables par le Ministère de l'Intérieur. Je préciserai aussi qu'un tiers des interventions sont réalisées en extra-muros dans un rayon de quarante kilomètres, et que sur 34 200 000 F dépensés par la Ville de Besançon pour faire vivre son corps de sapeurs-pompiers, il lui est reversé 800 000 F de recettes par péréquation communale et subventions départementales, soit 2,5 % des dépenses.

La fraction du budget que je vous propose repose sur trois axes majeurs, maintien de la capacité opérationnelle par un renouvellement du matériel, amélioration des conditions de vie et de la sécurité des sapeurs qui est un hommage à leur dévouement et à leur courage et renforcement des communications qui, chacun le sait, est un gage certain d'efficacité. Je crois que toute augmentation du potentiel des sapeurs-pompiers qui pourrait être rendue nécessaire par le développement de l'agglomération ne pourra se concevoir que par l'implication d'autres collectivités.

Je vous propose à présent de nous brancher sur l'informatique. Le budget global de l'informatique est de 11 400 000 F dépenses directes et indirectes, soit 1 % du budget principal. Il progresse de 2 %, soit l'augmentation qui a été retenue. En effet, en maintenant ce budget à égale proportion du budget primitif, nous pourrions développer un certain nombre d'applications. Pourquoi ? Parce que nous récoltons aujourd'hui les fruits d'un choix d'équipements. En effet, l'année 1990 a été mise à profit pour réétudier la configuration informatique et sans citer de marque, il convient de noter que le changement de configuration qui est appelée compatible, a permis d'améliorer le rapport puissance/coût. Ce gain de productivité a été mis à profit pour lancer et continuer le projet de cartographie qui est une numérisation de l'ensemble cadastral et informatisation de tous les plans, et ils sont nombreux, réalisés pour la ville. Tout en étendant des applications, nous allons essayer de faire évoluer l'informatique et de continuer un équipement des services.

Enfin je vais étancher votre soif de connaissance sur les problèmes d'eau à Besançon. Un maître mot pour l'eau et l'assainissement, c'est investissement, ça coule de source, investissement toujours générateur d'économie de fonctionnement et toujours écologiquement performant. Nous avons largement débattu de ce problème en 1990 et les décisions ont toujours été prises à l'unanimité. Le projet que je vous propose ce soir intègre vos décisions. Je rappelle simplement pour l'eau potable la rénovation de la Malate, la rénovation du réseau visant à diminuer le prélèvement dans le milieu naturel. Je crois qu'une collègue a parlé tout à l'heure de perte et de groupe électrogène, je ne vois pas ce qu'elle évoquait mais c'est peut-être moi qui ai des pertes de mémoire.

En ce qui concerne l'assainissement, je citerai le doublement de la capacité de Port Douvot, la rénovation des réseaux pour préserver le milieu naturel karstique donc fragile et puis continuation des tranches annuelles qui seront maintenues à leurs niveaux 1989 et 1990.

M. TOURRAIN : J'ai un certain nombre d'observations à faire et de questions à poser. Tout d'abord je constate, en ce qui concerne la délégation de M. RÉGNIER, qu'en matière de voirie les investissements également s'effondrent puisqu'on passe de 26 538 000 F à 22 110 000 F. Certes, on trouve en circulation des crédits supplémentaires mais pas au même niveau. La question que je voudrais poser à l'Adjoint est la suivante : est-ce que ce plan de circulation, c'est-à-dire ces travaux de circulation qui s'élèvent à 6 620 000 F comprennent bien le plan de jalonnement pour 3 500 000 F, la signalisation pour 2 000 000 F, l'éclairage pour 1 200 000 F ? Et je voudrais également qu'il m'explique comment il est arrivé au sacrifice suivant : il était prévu 30 600 000 F pour la voirie en commission et on arrive à 22 000 000 F. Cela note une très bonne disposition d'esprit dans la voie du sacrifice mais c'est dommage que cela porte sur des investissements.

En ce qui concerne la délégation de M. JUSSIAUX, M. TABOURNOT a dû s'absenter ; il avait préparé un texte qui n'est pas très long que je vais vous lire et qui me paraît d'autant plus nécessaire lorsque je lis la note des services techniques du budget de 1991 qui dit ceci : « depuis plusieurs années, nous attirons l'attention de la Ville sur les énormes difficultés budgétaires qui se profilent, si nous ne prenons pas des mesures d'urgence sur deux éléments essentiels, la vitesse commerciale et le vieillissement du parc ». Contrairement à ce que disait tout à l'heure M. JUSSIAUX, je fais cette remarque avant de vous lire le texte de M. TABOURNOT, si certains investissements génèrent des frais de fonctionnement, il est certain que certains investissements qui ne sont pas réalisés génèrent des frais de

fonctionnement encore beaucoup plus grands puisque le rapport indique que le non-remplacement des cars entraînerait 1 300 000 F par an de frais supplémentaires. C'est dans le rapport Monsieur le Maire... Je vous donne lecture à présent du texte de M. TABOURNOT : «Je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur la situation que va créer la faiblesse de l'investissement de ce budget sur la qualité des transports bisontins» -peut-être que s'il avait été là, il aurait infléchi sa position compte tenu de l'information que vous avez donnée tout à l'heure-. En effet, de la qualité des transports, découlent de nombreux problèmes dans la vie d'une cité. De la qualité et de la fréquence de dessertes dépendront la circulation fluide, le stationnement de qualité et la diminution de la pollution. Deux facteurs importants pour l'amélioration du service sont à prendre sérieusement en compte : l'abaissement de la vitesse commerciale et le vieillissement du parc. Une vitesse commerciale qui augmente entraîne un désintérêt de la part des usagers donc une diminution des recettes. A titre indicatif, la vitesse commerciale a baissé de 2,3 % et 1,3 % ces deux dernières années, 1 % de baisse de vitesse représente l'occupation de deux conducteurs et demi. Une baisse de 1,5 km/h de vitesse commerciale représente 5 MF de dépenses supplémentaires, c'est dire combien les budgets voirie et transports sont intimement liés puisque c'est du premier que dépendra l'abaissement de la vitesse commerciale.

Afin de pallier ce problème, ces deux dernières années la CTB a réduit l'offre kilométrique, mais il faut bien penser que tout système a ses limites. Il faut donc réagir vite pour regagner de la vitesse commerciale et étendre au maximum l'offre kilométrique. N'oublions pas que se posera rapidement le problème de la liaison Besançon - communes périphériques. Il est donc sur ce premier point urgent de dégager des crédits plus importants que ceux prévus dans ce budget. Deuxième point, le vieillissement du parc : au plan d'entreprise est prévu le remplacement de douze bus par an, c'est ce qui devait se faire ces trois dernières années. Un bus a une durée de vie d'environ treize ans. Cet objectif n'a pu être tenu ces trois dernières années. Seuls huit bus par an on pu être remplacés, soit quinze bus de retard sur trois ans. Cette année, grâce à l'augmentation de la recette du versement-transport, il sera peut-être possible d'en remplacer douze. Une politique au jour le jour dans ce domaine s'avèrerait catastrophique pour l'avenir de l'entreprise, donc pour les finances des Bisontins. Un vieillissement du parc entraîne un surcoût d'entretien de 1,3 MF par an sur le budget de fonctionnement. Une politique d'investissement importante sur le long terme s'avère nécessaire et urgente.

Compte tenu de ces éléments, je poserai trois questions : quelle politique à long terme envisagez-vous pour l'avenir des transports ? Combien de bus va-t-on pouvoir renouveler cette année sur les treize prévus, compte tenu de la somme inscrite au budget ? Va-t-on pouvoir tenir dans l'avenir le rythme de treize par an afin que ces transports deviennent dignes de notre capitale régionale ?

Je voudrais également souligner un point sur le problème de la circulation. Chaque fois que nous avons débattu de ce problème, j'ai souligné que prendre des mesures de limitation, si elles n'étaient pas suivies de mesures de contrôle par la police, étaient pratiquement sans effets. Vos services, Monsieur le Maire, ont détecté que dans un secteur qui est l'avenue Gaulard jusqu'au pont Saint-Pierre, la vitesse des véhicules était très grande. Hier il y a eu un accident de personnes, je ne sais si c'était la faute du piéton ou de l'automobiliste mais je puis vous dire, parce que j'en suis témoin tous les jours, que des véhicules roulent sur cet endroit à des vitesses qui atteignent parfois 100 km/h. Je souhaiterais que vous puissiez utiliser vos moyens et même si la police municipale n'a pas la possibilité de verbaliser, l'apparition d'un képi au coin d'une rue est de nature à dissuader les gens et je suis bien persuadé que de ce côté-là, il y aurait peut-être un effort à faire au point de vue de la police municipale sur certains axes à vitesses excessives.

M. JACQUEMIN : Je voulais faire une remarque Monsieur le Maire concernant l'enveloppe attachée au programme cofinancé État - Région de 8 650 000 F pour laquelle l'Adjoint RÉGNIER a bien voulu nous donner le détail des opérations que vous aviez retenues. Alors je prends acte Monsieur le Maire que les efforts sont faits exclusivement en direction du carrefour de Châteaufarine et de l'élargissement de la RN 73 à quelques dizaines de milliers de francs près, et que rien n'est envisagé, même dans le cadre des perspectives que vous avez bien voulu tracer Monsieur RÉGNIER, sur les deux grands axes autres que celui de l'Ouest, c'est-à-dire l'axe Nord et l'axe Est.

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce déséquilibre dans la politique d'investissement et d'amélioration des pénétrantes de Besançon. Je vous rappelle que dans cette ville, il existe au moins trois grands axes de pénétration pour lesquels il se justifierait une politique de modernisation également. Alors moi ce que je souhaiterais Monsieur le Maire, c'est que l'exécution du plan pour les deux et trois prochaines années, vous reteniez dans votre politique de rééquilibrage des investissements et de modernisation en faveur de la RN 57 vers le Nord et la RN 73 vers l'Est et notamment une participation comme nous le souhaitons, vous savez et vous en avez fait je crois une déclaration de presse qui est favorable, une contribution à un échangeur Est à Besançon qui serait, comme vous le savez et je le défends ardemment, vous le savez aussi, un facteur d'équilibre pour notre agglomération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous parlez Monsieur JACQUEMIN des programmes cofinancés. Nous nous mettons d'accord avec les autres collectivités, l'État, la Région et le Département pour financer au fur et à mesure de la demande qui est faite, tel ou tel secteur. Et il est certain qu'après la RN 73, ce sera à la RN 57 d'être aménagée et là, nous sommes en train de discuter pour exécuter ce plan et pour même préparer le plan suivant. Mais nous le ferons en conformité avec ce que souhaitent les autres collectivités et nous suivons par nos budgets le programme que nous avons prévu ensemble. Nous n'inventons rien.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je sais cela parfaitement bien. Mais vous savez, aussi bien que moi, que le contrat est évolutif, notamment l'enveloppe des 76 MF attachés à la modernisation de l'axe Nord. Cela doit se discuter très prochainement et rassurez-vous, les autres collectivités ne manqueront pas de vous solliciter dans le cadre de ce programme. C'est pourquoi je me permets d'émettre aujourd'hui ce souhait, que vous y accordiez la plus grande attention car cela ne serait que justice dans le cadre d'une certaine politique équilibrée de vos investissements.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De toute façon, nous devons nous revoir mais la réunion a été déjà reportée trois fois. On a fixé des dates...

M. JACQUEMIN : C'est une manière de traiter le problème évidemment !...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non ce n'est pas du fait du représentant de la Ville de Besançon qui a toujours pris soin de répondre ! Mais le Président de la Région dit oui, après il dit non et c'est reporté. Nous devons nous revoir prochainement, le 18 ou le 22, je crois que des dates sont maintenant à peu près fixées pour déterminer ce qui se fera sur ce plan et ce que nous prévoyons sur le plan suivant.

M. JUSSIAUX : Il est difficile de répondre brièvement mais pour la baisse de la vitesse commerciale, je crois qu'on est tous décidé à réagir contre ce phénomène, qui n'est pas lié qu'au problème de l'investissement en véhicules bus urbains mais aussi à l'évolution globale du trafic sur la voirie communale. Je crois que tant qu'on n'aura pas compris que ce qui freine les bus c'est d'être englué dans le trafic automobile, on ne progressera pas dans cette réflexion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Même avec les beaux bus tout neufs.

M. JUSSIAUX : Or, aujourd'hui encore 80 % de nos concitoyens sinon davantage sont convaincus que ce sont les bus qui empêchent les voitures de circuler plus vite.

Pour la liaison Besançon - périphérie, je crois qu'on suit ce dossier de très près et notamment Bernard RÉGNIER qui siège à la commission ad hoc et la compagnie des transports qui suit tout cela avec attention. Je crois qu'il ne faut pas se cacher que c'est un dossier complexe à la fois sur le plan technique et sur le plan politique. Sur le plan technique parce que le besoin va être un besoin de liaison rapide entre des communes environnantes et généralement le centre-ville, donc cela ne va pas se recouvrir automatiquement ni obligatoirement avec la desserte urbaine telle qu'elle existe et telle qu'elle fonctionne. La difficulté politique résultera du fait qu'il faut que les communes concernées se mettent d'accord sur une structure intercommunale qui aurait la gestion des services à mettre en œuvre et puis aussi franchissent le pas qui sera vraisemblablement très difficile de lever les impôts qui permettraient de financer ces nouvelles opérations. Alors nous sommes intéressés, mais je dirais que, pour le moment, nous sommes plutôt en deuxième, voire en troisième ligne.

Quelle politique à long terme ? Je crois qu'à long terme il y a deux axes, le maintien à bon niveau du parc de véhicules existants en se situant bien dans le cadre de la contrainte budgétaire donc en jouant à fond et jusqu'à ses conséquences ultimes la logique des appels d'offres et donc de la passation de commande à celui qui proposera les meilleurs prix. Il faut savoir que cela génère quand même au passage quelques perturbations politiques puisque, depuis l'an dernier, nous avons choisi d'acheter à une entreprise non française, donc cela fait quelques bulles comme on dit familièrement. Donc le maintien à bon niveau du parc et au niveau des investissements de voirie, la réalisation par étapes lentes, progressive mais déterminée d'un axe de transport Planoise - centre-ville qui verra un jour à plus long terme la mise en service d'une liaison sur voies réservées.

Combien de véhicules en 1991 ? Normalement au moins la douzaine qui est souhaitée comme indispensable, éventuellement plus mais la douzaine sûre.

Pourra-t-on maintenir l'effort dans la durée ? Très honnêtement, je l'ignore parce qu'il y a des variables qui nous échappent, notamment le versement-transport et le déblocage des tarifs qui est promis tous les ans régulièrement depuis cinq ou six ans mais qu'on ne voit toujours pas venir. Merci de votre attention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est nous qui te remercions. Bernard RÉGNIER.

M. RÉGNIER : Je ne vois pas où M. TOURRAIN trouve ces chiffres quand il dit que les investissements s'effondrent. Moi je prends les chiffres : l'année dernière 30 738 000 F, cette année au budget : 31 366 000 F auxquels s'ajouteront 3 000 000 F qu'on va voter au budget supplémentaire. Donc je ne pense pas que les chiffres s'effondrent.

Au niveau voirie effectivement c'est plus fluctuant d'une année sur l'autre, 22 MF cette année contre 26 MF l'année dernière. Il y a donc bien une baisse là mais cela varie avec les travaux. L'année dernière, nous avons le gros projet du pont Denfert Rochereau ; c'est maintenant une opération soldée, il y en a d'autres mais pas aussi importantes.

Pour la répartition des 6 MF, cela concerne effectivement ce que M. TOURRAIN a indiqué soit le plan de jalonnement pour 3,5 MF, la gestion centralisée des feux aux carrefours 2 MF et le reste pour des études ou différents travaux qui sont programmés, la continuation de l'étude du plan de circulation puisqu'on procède par tranches.

Effectivement, par rapport à ce qu'avait souhaité la commission, il a fallu supprimer une bonne dizaine de millions, mais on avait inscrit le rond-point de Micropolis, projet qui n'est pas encore tout à fait au point, donc on l'a reporté fin 1992 - début 1993. De même, on avait inscrit un certain nombre de projets qui ne sont encore pas mûrs puisqu'on attend au moins que le parking de la Maire se termine. Ce sont des travaux qu'on avait promis et qu'on reporte pour des raisons budgétaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Y a-t-il d'autres questions que celles qui ont été posées jusqu'à présent ?

M. RÉGNIER : Pour le développement, les axes Nord et Est évoqués par M. JACQUEMIN, le Député-Maire a répondu. Je crois effectivement qu'il va falloir là définir les priorités car va-t-on pouvoir tout financer en même temps ? C'est loin d'être certain. Le PACT le définira aussi, mais je crois que la priorité pour la Ville est de démarrer l'axe Nord-Ouest donc la partie qui s'étend de la rue de Vesoul à la route de Gray ; c'est sur cette partie qu'on va essayer de faire avancer les crédits dès le début du XI^{ème} Plan puisque d'ici là on devrait être prêt.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que nous en avons terminé avec les questions relatives aux différents secteurs de compétence des Adjointes. Je vois que l'heure avance et que les rangs s'éclaircissent. Est-ce que certains souhaitent expliquer leur vote ? Nous allons passer au vote par chapitre mais M. TOURRAIN m'avait annoncé qu'il dirait quelques mots.

M. TOURRAIN : Effectivement, il est quand même normal qu'on clôture cette très intéressante discussion car je dois dire que ce soir personnellement j'ai appris pas mal de choses. Je lis les rapports de commissions mais ce soir j'ai beaucoup apprécié d'entendre les Adjointes expliquer leurs programmes.

Vous ne vous étonnez pas, Monsieur le Maire, si nous ne votons pas ce budget. Nous en avons déjà expliqué les raisons lors de la discussion de l'orientation budgétaire en faisant ressortir que le montant réservé aux investissements était très nettement insuffisant. Tout à l'heure, on vous a dit au travers de cette discussion que la maîtrise des dépenses de fonctionnement n'était pas assurée. Vous-même ou certains de vos Adjointes vous êtes insurgés quand on a fait quelques propositions deçà delà pour améliorer telle ou telle partie du fonctionnement. Je vous ai donné d'emblée un avis personnel qui fera l'objet d'une étude approfondie de la part de mon groupe, en vous disant que tant que vous n'aurez pas revu d'une façon très conséquente le problème de la gestion des agents municipaux, vous ne pourrez pas déboucher sur des politiques nouvelles. Chaque année partent en retraite cinquante à soixante agents. Vous avez indiqué, reportez-vous à vos déclarations dans les bulletins officiels, que vous pouviez envisager de ne pas les remplacer ; vous ajoutez «dans une certaine limite». Certes, on ne va pas demander à Mme la Directrice des Affaires Culturelles d'être le Directeur de la Voirie ! Mais de toute façon, vous savez que par la formation, que par les cercles de qualité, par l'action que peuvent mener vos Adjointes sur un personnel important, vous avez la possibilité de redéployer comme vous le dites vous-même les agents. Cinquante agents par an qui ne seraient pas remplacés représentent une économie de 7,5 MF, un agent coûtant 150 000 F en moyenne, charges sociales comprises. Avec 7,5 MF par année, Monsieur le Maire, je suis persuadé que vous seriez beaucoup plus à l'aise dans votre gestion et que vous ne seriez pas amené à nous demander de faire cette gymnastique qui consiste à reporter au budget supplémentaire des dépenses d'investissement, car en fait c'est un coup d'épée dans l'eau que vous nous proposez.

Donc nous ne voterons pas ce budget pour toutes ces raisons, parce que nous espérons davantage de souffle aussi pour notre ville, je vous l'ai déjà dit, parce qu'on espère davantage de volonté de faire des choses nouvelles, eh bien pour toutes ces raisons et parce qu'on ne sent pas cette volonté. Votre Premier Adjoint comparait la Ville à un tanker, un gros bateau dont on ne pouvait modifier que difficilement le cas. Nous avons, nous, d'ailleurs l'impression quelquefois, même souvent hélas que le capitaine de ce gros bateau s'est évanoui, que les officiers et sous-officiers se sont endormis et que l'équipage attend qu'on les commande.

M. MAGNIN : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je ferai tout d'abord une remarque de forme. Nous avons expérimenté ce soir une nouvelle forme de débat, je crois pouvoir me faire l'interprète d'un certain nombre de collègues pour dire que l'ambiance de ce Conseil, un peu pesante, un peu lourde, un peu trop longue, mérite peut-être que l'on réévalue la méthode. Nous avons, pour obtenir finalement le vote du budget, quatre occasions de discussion, les réunions des commissions, le Conseil Municipal d'orientations budgétaires, une Commission des Finances ouverte à tous les Conseillers Municipaux et enfin un très très long Conseil Municipal. Moi j'ai un petit peu l'impression ce soir que l'excès de démocratie tue la démocratie ; effectivement, chacun est un petit peu épuisé et n'écoute plus vraiment sérieusement les arguments des uns et des autres.

Alors sur ce budget, naturellement Monsieur le Maire vous avez une majorité. Par conséquent, je ne vais pas, à cette heure, détailler l'ensemble des bonnes raisons qui font que naturellement nous le voterons. Je ferai toutefois quelques remarques, quelques soucis exprimés. Naturellement, tout budget comporte en lui-même une part, je dirais de figures imposées. L'opposition ce soir ne s'en est pas privée et je ne l'en blâme pas. Simplement lorsqu'on prend la précaution de lire les comptes rendus des débats budgétaires des années précédentes, on s'aperçoit qu'on assiste, année après année, à des redites pratiquement mot pour mot, des attitudes similaires : plus d'investissements sans jamais naturellement se pencher sur la question de savoir quelles dépenses de fonctionnement elles vont à nouveau engendrer, moins de fonctionnement mais toutes les propositions naturellement allant dans le même sens de charger la barque du fonctionnement. On compare évidemment les charges de fonctionnement de la Ville de Besançon à d'autres villes mais là aussi sans savoir que la Ville de Besançon gère l'essentiel de ses services, qu'elle délègue très peu, qu'elle concède très peu, qu'elle ne dispose pas de services privatisés. Par conséquent, là aussi il faut savoir ajuster ces comparaisons. Ce budget naturellement dans son

habitus extérieur porte la marque d'un très gros effort de rigueur dont nous savons gré au Premier Adjoint de l'avoir confectionné ainsi. Je cite très rapidement l'annuité de la dette qui évolue naturellement dans le même sens que le budget, ce qui marque bien qu'elle est ainsi maîtrisée, les investissements progressent même s'ils ne progressent pas suffisamment naturellement au gré de l'opposition et même en fonction de notre goût mais nous sommes obligés de faire des choix. L'autofinancement vient couvrir 30 % de ces dépenses d'investissement, ce qui est très important ; nous nous en réjouissons aussi mais en même temps nous en voyons peut-être, je dirais, les limites car il est réalisé au prix d'efforts très très importants consentis par le personnel et notamment des services techniques, parfois au détriment peut-être de la qualité des services tout au moins peut-être de leur capacité à réellement fonctionner tout à fait normalement. Nous avons le sentiment que la voie est vraiment très étroite entre le service public de qualité et puis l'impérieuse nécessité de gérer plus juste. Je ne suis pas sûr que de ce point de vue-là, nous ayons vraiment la possibilité ou les capacités de poursuivre beaucoup plus avant cette sévérité de la compression des dépenses de fonctionnement.

Je voudrais dire également que la gestion rigoureuse, ce n'est pas une fin en soi et je crois que chacun le perçoit bien ainsi, c'est une nécessité ; ce n'est pas un contentement et elle n'est rien si elle ne permet pas d'aborder les défis ou les nouvelles données qui ne vont pas manquer de s'ouvrir devant nous et que nous devons relever, Jean BOICHARD parlait par exemple tout à l'heure de la nécessité d'investir très prochainement dans le désenclavement de Besançon.

Alors au-delà de ce budget, très rapidement trois soucis en perspective peut-être puis une remarque. Je crois que nous avons, en tant que Besançon capitale de la Région, à tenir notre rôle et notre rang. Nous sommes une petite métropole d'une petite région. Jean MINJOZ disait en parlant de sa capitale «noblesse oblige», ce qui signifie que c'est vrai nous avons des obligations de capitale, pas toujours reconnues on l'a dit tout à l'heure, qui se traduisent parfois en terme d'entraînement, d'incitation, d'encouragement, de partage quelquefois parce qu'il y a, je le crois très fortement, une dialectique de développement entre le développement de la Ville de Besançon et le développement de la région toute entière. Cela passe parfois par un effort financier, cela passe souvent par un appui politique, la recherche de solidarité ou la recherche de réseaux de villes proches de nous.

Disant cela, et c'est la deuxième remarque, je crois que l'axe du parti pris d'agglomération est tout à fait capital même si nous savons que l'accouchement sera très difficile d'une structure de coopération intercommunale, véritable outil non seulement de l'aménagement du territoire mais aussi outil de répartition équilibrée, équitable de la taxe professionnelle. La loi JOXE-MARCHAND qui sera en discussion bientôt pourra nous y aider mais nous partons de ce point de vue qui est juste. Je crois que c'est davantage la persuasion et la conviction partagées que la contrainte qui nous feront avancer dans l'intercommunalité.

Troisième et dernier souci, je plaide ici ce soir c'est vrai pour l'encouragement à l'investissement universitaire, pourquoi ? Parce que nous sommes devant une nécessité que si nous ne participons pas à l'effort colossal de la Nation pour l'investissement universitaire, si nous ne le faisons pas à Besançon d'autres le feront c'est clair. Je crois que cet investissement universitaire est utile parce qu'il est rentable. Il est rentable de deux points de vue, parce qu'il crée des emplois, mille étudiants supplémentaires dans une ville universitaire c'est trente-trois emplois induits directement ou indirectement ; c'est rentable également du point de vue même des dividendes fiscaux qui permettent de financer les investissements réalisés.

Une remarque encore et j'en termine en m'excusant d'avoir été peut-être un peu trop long. On a souvent parlé ici dans nos rangs comme dans les rangs de l'opposition, d'un certain degré de désengagement de l'État. C'est un thème un peu récurrent dans les discussions. Le transfert franc pour franc dans le cadre de la décentralisation de l'État ne s'est pas toujours très bien fait, c'est une réalité, mais je crois qu'il y a deux domaines et j'anticipe un petit peu sur la discussion de tout à l'heure qui j'espère sera courte sur la fixation des taux, il y a deux domaines au moins où l'État à mon avis fait face à ses obligations et même au-delà et ne cesse d'accroître son intervention, c'est dans le domaine de la taxe professionnelle et dans celui de la taxe d'habitation.

Dans le domaine de la taxe professionnelle, il participe par l'incitation fiscale que lui permet son intervention au développement des entreprises, et je dirais à ce titre que cette taxe qualifiée par le patronat en 1975 de taxe imbécile, a subi tellement de remodelages successifs que l'État aujourd'hui contribue pour près de 30 % à la taxe professionnelle, ce qui du point de vue de la fiscalité locale pose tout de même quelques questions.

Dans le domaine de la taxe d'habitation, l'État intervient directement alors là en tant que correcteur d'inégalités et cela nous paraît tout à fait important à Besançon. En 1990, l'État est intervenu à hauteur de 40 MF pour des réductions de taxe d'habitation concernant près de la moitié des contribuables. Voilà les quelques remarques que je voulais faire au terme de ce débat.

M. DE SURY : Je voudrais faire une remarque sur un point mineur, je le reconnais, qui est le suivant : le budget est équilibré par un emprunt. Or, j'ai entendu le Premier Adjoint lors du Conseil Municipal du 4 février dire qu'il était envisagé pour un niveau modeste un emprunt en devises. Je pense que c'est une voie dangereuse même si son montant est modeste. Une voie dangereuse pour la raison suivante : une ville n'a évidemment des ressources qu'en francs ; en contractant un emprunt en devises étrangères elle prend un engagement de rembourser en devises étrangères, elle prend donc un risque de change. Je pense que c'est un risque inutile, ce n'est pas du tout la même chose qu'une entreprise exportatrice dans un pays qui a des ressources dans la devise de ce pays et à ce moment-là il est tout naturel qu'elle contracte un emprunt dans cette devise. Ce n'est pas le cas d'une ville, il y a eu des expériences malheureuses et je pense qu'il est inutile de s'engager sur cette voie-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Jean BOICHARD pour répondre.

M. BOICHARD : Très rapidement, moi je pense qu'une question comme celle-ci ne mérite ni un excès d'honneur ni une indignité, c'est une toute petite chose. Cet emprunt de quelques millions est réalisé en devises étrangères, c'est-à-dire en mark. Le risque en question est très réduit quand on sait comment fonctionne à l'heure actuelle la politique monétaire des pays qui font partie de l'Europe Occidentale, à savoir qu'à l'intérieur du serpent monétaire il n'est pas possible qu'il y ait des variations de plus de 2 % dans un sens ou dans un autre d'une monnaie par rapport à une autre. La monnaie allemande dans laquelle nous avons emprunté est une monnaie qui, à l'heure actuelle, de l'avis général peut éventuellement nous permettre de réaliser une petite opération bénéficiaire quand il s'agira de la rembourser. Cela ne peut pas nous emmener bien loin. Ce n'est pas comme si nous achetions des valeurs, d'ailleurs nous n'aurions pas le droit de le faire ! En ce qui concerne la monnaie, je crois qu'il n'y a rigoureusement aucun risque et que la seule chose qui puisse nous arriver, c'est au niveau du remboursement de faire peut-être un gain de 0,5 %, de 0,6 %. Je crois Monsieur de SURY, que vous auriez bien tort de vous montrer très inquiet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour tout cela. Nous allons passer maintenant au vote. Si j'ai bien compris, «Une Ambition pour Besançon» souhaite voter contre l'ensemble du budget. Est-ce qu'il y a des points, des chapitres sur lesquels vous souhaitiez voter différemment puisque je dois annoncer les chapitres d'investissement qui sont à la page 66 et faire voter notre assemblée sur chacune des lignes de ces chapitres-là, car elles ne correspondent pas nécessairement à une délégation, une compétence. Très bien, alors nous votons donc globalement, merci !

Je voudrais toutefois, avant de procéder au vote, dire que nous avons essayé ce soir de répondre à la demande faite depuis quelques années par M. TOURRAIN et par l'équipe qui est autour de lui, de faire une discussion autour de chacune des délégations d'Adjoint. Cela nous a pris à peu près cinq heures d'horloge et encore il manque une des deux oppositions, c'est-à-dire que si nous poursuivions dans cette voie, nous avons encore au moins une heure au minimum, peut-être deux de plus. Alors est-ce qu'un débat budgétaire peut être suivi d'un bout à l'autre ? On a remarqué ici ou là quelques difficultés de se maintenir sur son siège pendant si longtemps. Doit-on poursuivre ou non ? ou modifier les choses ? Nous reverrons cela pour l'année prochaine mais comme le soulignait tout à l'heure Claude MAGNIN, on en discute en commission, on en discute en débat d'orientations, on en discute encore ici et chaque fois on retrouve un petit peu les mêmes propositions, les mêmes réflexions, les mêmes critiques.

C'est vrai, on le disait tout à l'heure, l'opposition le disait, ce budget ressemble un petit peu comme un frère jumeau à celui que nous avons voté en 1990 mais je remarque aussi que les propositions que vous nous faites de la part de l'opposition ressemblent évidemment à celles que vous aviez faites jusqu'à présent. Et je ne peux pas souscrire aux propositions «sérieuses» de M. TOURRAIN qui dit : «pour trouver 7,5 MF c'est tout simple, vous supprimez cinquante emplois». On ne procède à aucun licenciement mais les nombreux départs en retraite chaque année ne sont pas tous remplacés donc on diminue.

Donc pour M. TOURRAIN, il faut supprimer des postes, des emplois au nombre de cinquante par année. C'est une politique qu'il préconise mais à laquelle nous ne pouvons souscrire car nous avons besoin de l'ensemble de notre personnel pour, comme je le disais au début, répondre à toutes les sollicitations, à toutes les demandes qui sont faites ici ou là et à tous les secteurs d'activités qui sont énormes pour une ville comme celle de Besançon qui, on l'a souligné aussi, essaie de remplir le maximum de services avec son propre personnel. Donc dans ces conditions bien entendu, je ne saurais souscrire à ce qui a été demandé ici. Alors sur l'ensemble de ce budget donc quels sont ceux qui sont... Alors Monsieur TOURRAIN...

M. TOURRAIN : Puisque vous avez relancé le débat...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non, je n'ai pas relancé le débat, je concluais mais enfin, allez-y.

M. TOURRAIN : Si ! Vous le relancez d'une certaine façon, c'est sur les modalités de fonctionnement. Je suis d'accord avec vous pour considérer que cette juxtaposition très rapprochée du débat entre l'orientation budgétaire il y a un mois et le vote du budget qui est l'opération quand même la plus importante, elle est capitale celle-là, il y a une contraction dans le temps qui est trop grande. Mais vous êtes quand même, Monsieur le Maire, suffisamment informé de ce qui se passe partout. Vous avez participé à des assemblées, Conseil Général, Conseil Régional où les problèmes du budget sont examinés non pas pendant cinq heures d'horloge qui sont forcément pesantes lorsqu'elles s'alignent les unes derrière les autres, mais pendant des journées entières. Et je crois qu'un budget d'un milliard de francs eh bien ça mérite quand même une certaine attention. Pour ma part, je dois vous dire et je vous répète que j'ai pris beaucoup d'intérêt ce soir à entendre certains de vos Adjoints car j'ai appris pas mal de choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tant mieux pour vous.

M. TOURRAIN : Ah bien voilà, je pars content.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais on ne peut pas comparer, Monsieur TOURRAIN, le temps que passent des Conseillers Généraux ou des Conseillers Régionaux à discuter en commission, à discuter sur le budget parce que pendant ce temps-là ils reçoivent des vacances et on ne peut pas demander à des bénévoles que vous êtes, de passer trois jours sur un budget. Moi je peux très bien passer trois jours sur le budget, il y a largement à dire pendant trois journées, pour ne rien apprendre de plus bien sûr, mais on peut en discuter. Comparons ce qui est comparable et ce que vous faites à la Région, tant mieux pour vous, on ne peut pas l'appliquer à des Conseillers Municipaux qui prennent de leur temps pour essayer de discuter un budget.

M. TOURRAIN : Mais vous êtes au pouvoir...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, et nous le resterons encore longtemps Monsieur TOURRAIN, soyez sans crainte. Nous passons donc au vote des budgets, budget principal et budgets annexes.

Récapitulation générale des budgets annexes

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	(1) 19 140 000	(1) 8 540 000	(2) 36 938 000	(2) 27 550 000	32 922	0	1 459 460	20 500
Fonctionnement	29 097 000	39 697 000	18 467 000	27 855 000	1 251 537	1 284 449	2 696 400	4 135 060
Amortissement technique des immobilisations								
Investissement		4 465 848		6 469 500		32 922		622 690
Fonctionnement	4 465 848		6 469 500		32 922		622 690	
Totaux mouvements réels	52 702 848	52 702 848	61 874 500	61 874 500	1 317 371	1 317 371	4 778 250	4 778 250
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement								
Investissement		6 134 152		2 918 500		0		815 970
Fonctionnement	6 134 152		2 918 500		0		815 970	
Totaux mouvements budgétaires	58 837 000	58 837 000	64 793 000	64 793 000	1 317 371	1 317 371	5 594 220	5 594 220

(1) y compris 8,350 MF emprunt globalisé

(2) y compris 20,100 MF d'emprunts : 15,165 MF emprunt globalisé et 4,935 MF emprunts Agence Financière de l'Eau

Balances et récapitulations (opérations réelles)

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Budget Principal	168 359 220	178 212 027	710 406 508	739 705 326	118 667 954	129 578 814	760 097 774	788 338 539
Eaux	11 750 950	19 140 000	32 682 743	33 562 848	6 152 693	13 005 848	38 281 000	36 697 000
Assainissement	33 390 000	36 938 000	22 474 000	24 936 500	29 783 000	34 019 500	26 081 000	27 855 000
SSADPA	32 576	32 922	1 081 209	1 284 449	32 576	32 922	1 081 209	1 284 449
Forêts	1 121 860	1 459 160	3 236 124	3 319 090	602 174	643 190	3 755 810	4 135 060
Totaux	214 654 606	235 782 109	769 880 584	802 808 213	155 238 397	177 280 274	829 296 793	861 310 048

Récapitulation 1991 (opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	178 212 027	19 140 000	36 938 000	32 922	1 459 160
Fonctionnement	739 705 326	33 562 848	24 936 500	1 284 449	3 319 090
Totaux	917 917 353	52 702 848	61 874 500	1 371 371	4 778 250

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	129 578 814	13 005 848	34 019 500	32 922	643 190
Fonctionnement	788 338 539	39 697 000	27 855 000	1 284 449	4 135 060
Totaux	917 917 353	52 702 848	61 874 500	1 371 371	4 778 250

Évolution générale du budget principal : 39 151 625 F soit + 4,46 %

Évolution générale du budget Eaux : 8 269 155 F soit + 18,61 %

Évolution générale du budget Assainissement : 6 010 500 F soit + 10,76 %

Évolution générale du budget SSADPA : 203 586 F soit + 18,28 %

Évolution générale du budget Forêts : 420 266 F soit + 9,64 %

Récapitulation générale (opérations réelles)

	1990		1991	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	214 654 606	155 238 397	235 782 109	177 280 274
Fonctionnement	769 880 584	829 296 793	802 808 213	861 310 048
Totaux	984 535 190	984 535 190	1 038 590 322	1 038 590 322

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 54 055 132 F, soit + 5,49 %

Le budget primitif de l'exercice 1991 est adopté à la majorité, 9 Conseillers ayant voté contre.